

NOTES
DE
CRITIQUE VERBALE
SUR
SCRIBONIUS LARGUS

THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS LETTRES

PAR

Paul JOURDAN

LICENCIÉ ÈS LETTRES
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES



PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
41, RUE DE LILLÉ, 41

—
1919

La Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, sur le préavis d'une commission composée de MM. les professeurs M. NIEDERMANN, J. LE COULTRE et Ch. BURNIER, autorise l'impression de la présente thèse tout en laissant au candidat qui en est l'auteur l'entière responsabilité de ses opinions.

NEUCHÂTEL, 20 mars 1918.

Le Doyen de la Faculté :

ARNOLD REYMOND.

A LA MÉMOIRE

DE

MA GRAND'MÈRE

AVANT-PROPOS

Le présent travail ne devait d'abord comprendre que des notes de critique verbale se rapportant à l'ouvrage de SCRIBONIUS LARGUS ; il m'a paru nécessaire, cependant, d'indiquer ce que nous savons de la vie et de l'œuvre de ce médecin latin. De plus ; comme nous ne connaissons aucun manuscrit des *Compositiones*, il était naturel d'étudier les éditions de ce traité, surtout la première, et de chercher à dégager la personnalité de son auteur, Du Rueil ; cette source de renseignements m'a permis de corriger parfois le texte de Scribonius Largus en y apportant des corrections que ne justifieraient pas les principes de la pure critique verbale.

Il me reste l'agréable devoir de remercier tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à mon travail, notamment M. le professeur NIEDERMANN qui m'a signalé le sujet que j'ai traité et n'a cessé de me guider dans cette étude. Je dois beaucoup aux excellents conseils de M. le professeur BURNIER dont les indications m'ont été particulièrement précieuses lors de la rédaction, ainsi qu'à MM. les professeurs HAVET, LEJAY et LE COULTRE. Enfin, M. OMONT, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, m'a très aimablement fourni quelques renseignements sur les manuscrits ayant appartenu à Du Rueil.

MM. les Directeurs de la *Revue de Philologie* ont accepté de publier ce travail. Je tiens à les en remercier ici, spécialement M. l'abbé Lejay.

Neuchâtel, mai 1919.

INTRODUCTION

I

BIBLIOGRAPHIE

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

- BÜCHLER (F.). *Coniectanea* (Rheinisches Museum XXXVII [1882], p. 321-328).
- DECHAMBRE (A.). *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. Paris, 1864-1889.
- HAVET (L.). *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*¹. Paris, 1911.
- HELMREICH (G.). *Scribonius und Marcellus* (Blätter für das Bayerische Gymnasialschulwesen XVIII [1882], p. 385-395 et 460-470).
- LIECHTENHAN (E.). *Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus* (Thèse de l'Université de Bâle, 1917).
- LOTTRITZ (J.). *De Scribonii Largi genere dicendi* (Thèse de l'Université de Bonn, 1913).
- MEYER (Th.). *Theodorus Priscianus und die Römische Medizin*. Iena, 1909.
- PROU (M.). *Manuel de Paléographie latine et française*. Paris, 1910 (3^e édition).
- RINNE (F.). *Das Receptbuch des Scribonius Largus, zum ersten Male teilweise ins Deutsche übersetzt und mit einem pharmakologischen Kommentar versehen* (Historische Studien aus dem Pharmakologischen Institute der Kaiserlichen Universität Dorpat. T. V, Halle, 1896).

1. Cet ouvrage a été d'une importance capitale pour mon travail ; j'y renverrai souvent par la citation : « Manuel ».

- SCHONACK (W.). *Die Rezeptsammlung des Scribonius Largus. Eine kritische Studie.* Iena, 1912.
- *Die Rezepte des Scribonius Largus, zum ersten Male vollständig ins Deutsche übersetzt und mit ausführlichem Arzneimittelregister versehen.* Iena, 1913.
- Thesaurus Linguae Latinae.* Leipzig, 1900 et suiv.
- WATTENBACH (W.). *Anleitung zur lateinischen Palaeographie.* Leipzig, 1886 (4^e édition).

Je n'ai pu consulter l'extrait du commentaire d'O. SPERLING sur Scribonius Largus, publié par C. G. Kühn dans trois programmes universitaires (Leipzig, 1825 et 1826).

ÉDITIONS

- GALIEN, cité d'après l'édition de KÜHN, *Medicorum Graecorum opera quae exstant.* T. I-XX, Leipzig, 1821-1833.
- MARCELLUS, *De medicamentis liber.* — Les chiffres des pages et lignes du texte de Marcellus sont ceux de l'édition de M. NIEDERMANN qui forme le V^e volume du *Corpus medicorum latinorum*, editum consilio et auctoritate instituti Puschmanniani Lipsiensis. Leipzig, 1916.
- SCRIBONIUS LARGUS, *Compositiones.* — Les éditions seront indiquées :
- Ru. = édition princeps de DU RUEIL, Paris, 1529.
- Rhod. = édition de RHODIUS, Padoue, 1655.
- He. = édition d'HELMREICH, Leipzig, 1887.

II

VIE ET OEUVRE DE SCRIBONIUS LARGUS

Nous n'avons que peu de renseignements sur la vie de Scribonius Largus. Tout ce que nous savons de son existence est tiré de son ouvrage, les *Compositiones*¹, car aucun des écrivains dont nous possédons les œuvres ne le cite, à l'exception de Galien.

Était-il de condition libre, ou appartenait-il à la classe des affranchis? Il n'est pas possible de résoudre cette question. La date de sa naissance nous est également inconnue; cependant

1. Le titre même de ce traité n'est pas certain; je m'en tiens à celui qui, dans l'édition princeps, est indiqué au début du texte, et qui a été adopté par Helmreich.

on ne se trompera guère en la plaçant vers le début de notre ère, puisque, sous Tibère déjà, Scribonius cherchait à connaître les remèdes les plus efficaces. Il s'était en effet consacré à l'étude de la médecine et eut pour professeurs un Sicilien, Apuleius Celsus, et Tryphon¹. Un de ses condisciples² aurait été Vettius Valens, homme illustre, selon Pline l'Ancien, tant par son éloquence que par ses connaissances médicales, qui mourut dans la sanglante répression dont furent suivies les noces de Messaline et de Silius.

En 43, Scribonius prit part à l'expédition que Claude dirigea contre les Bretons. On a conjecturé qu'il avait été médecin particulier de l'empereur; là chose est peu probable, sinon il n'eût pas manqué de parler de la haute charge qu'il occupait, et se serait peu soucié d'avoir un protecteur pour offrir ses écrits au prince qu'il honorait comme un dieu³. Il jouissait tout au moins de l'amitié de Callistus, un illustre affranchi de la cour, pour lequel il écrivit les *Compositiones*, le seul de ses ouvrages qui nous soit parvenu.

La date de la composition de ce traité ne peut être fixée avec précision. Puisque l'auteur y parle de l'expédition de Claude en Bretagne, il l'a publié certainement après l'an 43, et, comme il y recommande l'emploi d'une drogue dont Messaline se servait, l'ouvrage ne peut être postérieur à la mort de l'impératrice, en 48. D'après une remarque de Bücheler, on peut préciser plus encore. Dans son épître dédicatoire, Scribonius remercie Callistus de sa protection constante, et il ajoute: « Dès que tu l'as pu, tu as fait voir mes écrits au prince », et cela, tout récemment (comp. p. 5, 21 « his diebus »). C'était sans doute comme « procurator a libellis » que Callistus présenta à Claude les ouvrages de son protégé, et ce n'est vraisemblablement qu'en 47, après la disgrâce de Polybe, qu'il revêtit cette haute charge. Ainsi, les *Compositiones* n'auraient pas été publiées avant cette date.

1. D'après Bücheler, il s'agit de Tryphon le fils. Il est certain toutefois que Scribonius a connu les œuvres de Tryphon le père, car il lui a emprunté plusieurs remèdes; ainsi celui du chapitre ccii que Galien cite (XII, 843) en l'attribuant à Tryphon l'Ancien.

2. Le texte qui nous fournit ce renseignement est douteux, le chapitre LXXXIII (p. 40, 11 et suiv.) porte: « Hoc medicamentum Apulei Celsi fuit, *praeceptoris Valentis et nostri* ». — La leçon de Marcellus XVI 8 (p. 123, 30 et suiv.) « Hoc medicamentum Apulei Celsi fuit et *praeceptoris nostri Valentis* » est confirmée par l'*Index capitum* de Scribonius au chapitre LXXXI « *Pastillus ad idem remissior Valentis praeceptoris mei* ».

3. Comp. C. JULIAN: *Deus voster Caesar. A propos de Scribonius Largus*. « Revue de Philologie », XVII (1893) p. 129 à 131.

Quant au contenu du traité, l'auteur indique une foule de recettes, bien que son protecteur ne lui en ait demandé qu'un petit nombre, et, s'il n'en cite pas davantage, c'est que les ouvrages nécessaires lui manquent. Scribonius n'est pas à Rome au moment où il écrit et ne dispose pas de tous les livres qui lui seraient utiles. Aussi se borne-t-il en général à énumérer les remèdes qu'il connaît, et, pour chaque partie du corps « a capite ad calcem », il mentionne les drogues bienfaisantes en cas de maladie. Puis, il indique des antidotes, des procédés chirurgicaux et des emplâtres. Mais dans sa préface—l'épître dédicatoire à Callistus—et parfois dans des digressions, il nous expose ses idées sur la médecine. Sincèrement épris de son art, il ne peut souffrir que des charlatans ou même des docteurs considérés puissent être préférés à des médecins humbles, il est vrai, mais qui ont fait leurs preuves. Nous dirions qu'il s'inquiète peu des titres officiels pourvu qu'une cure ait réussi. Il prend vivement à partie les ignorants qui veulent renoncer à l'emploi des remèdes et allèguent à l'appui de leurs dires des textes qu'ils interprètent mal.

L'auteur se vante d'avoir composé lui-même la plupart des médicaments qu'il indique et de n'en avoir accepté qu'un très petit nombre, d'amis sûrs et éprouvés. Il est certain cependant que Scribonius n'a pas inventé toutes les recettes dont il préconise l'emploi. Nous avons dit qu'il se plaignait d'avoir trop peu de livres à sa disposition ; il en avait donc au moins quelques-uns, et il y a puisé des renseignements, surtout pour la chirurgie. Il ne prise guère cette science et critique ceux qui parlent toujours de brûler et de couper. Lui, il recommande de recourir au bistouri seulement dans les cas où les autres remèdes n'ont donné aucun résultat. Mais, comme il considère que toutes les branches de la médecine sont étroitement liées, il doit mentionner les emplâtres dont il n'a pas spécialement étudié la préparation ; il se tire d'embarras en énumérant ceux que recommandaient des praticiens renommés, par exemple Tryphon, Mégès, ou Thraséa. C'est également dans le seul but de parachever son œuvre qu'il parle des cataplasmes émollients (*malagmata*) et des remèdes contre la fatigue (*acopa*).

La partie qui est peut-être la moins originale des « Compositiones » est celle où l'auteur s'occupe des antidotes (chap. CLXIII à CC). Schonack a signalé les nombreuses analogies qu'y présentent les indications de Scribonius avec certains passages des « Theriaca » et des « Alexipharmaca » de Nicandre. Cependant, a priori, il est douteux que le favori de Callistus, qui

désirait avant tout vulgariser des remèdes scientifiquement contrôlés, soit allé chercher des renseignements auprès d'un poète grec, celui-ci fût-il aussi médecin. Comme l'a constaté Schneider¹, les auteurs qui citaient Nicandre le louaient plutôt de son talent littéraire que de sa science. D'ailleurs, celui-ci n'avait pas inventé lui-même toutes les recettes qu'il indiquait, et d'autres médecins grecs avaient sans doute puisé à la même source que lui. C'est peut-être l'un d'eux que Scribonius a consulté. Ainsi, les renseignements des « Compositiones » peuvent ressembler à certains préceptes des « Theriaca » et des « Alexipharmaca », sans que le médecin latin se soit mis à l'école du poète grec.

Galien nous indique que, dans le chapitre VII du livre II de son *Περὶ ἀντιδότων*², il s'est inspiré d'Asclépiade. Or la plupart des antidotes qu'il y énumère rappellent certaines prescriptions de Scribonius³. Ce dernier, il est vrai, donne plus de détails sur les signes extérieurs auxquels on reconnaît un empoisonnement, et les dosages ou même les ingrédients recommandés par les deux écrivains ne sont pas toujours identiques. Cependant, les nombreux rapprochements qu'on peut établir entre les textes ne s'expliquent que si l'on admet pour tous deux une source commune.

Il est fort possible que Scribonius ait, comme Galien, tiré des renseignements d'un ouvrage d'Asclépiade, médecin de Bithynie, qui s'établit à Rome dans la première moitié du 1^{er} siècle avant J.-C. Il le cite volontiers et l'appelle même *notre* Asclépiade⁴; il s'emporte contre les ignorants qui ordonnent de lier un membre dont le sang coule avec abondance; cette prescription erronée, dit-il, a été combattue par Asclépiade, et cela avec des arguments que personne n'a pu réfuter⁵.

La première partie des « Compositiones », chap. I-CLXIII, est celle

1. O. SCHNEIDER, *Nicandrea*, p. 181 et suiv., surtout la page 198. Schneider croit cependant que, dans un passage, au chapitre CLXXXIII, Scribonius a emprunté un détail à Nicandre (comp. *Nicandrea*, p. 171).

2. Galien XIV, 137: 'Ο' Ἀσκληπιάδης ἐν τῷ δ'. τῶν Ἰασόνος κατὰ τὸ τέλος αὐτὰ γεγραφώς.

3. Helmreich a signalé dans son édition plusieurs références pour les passages analogues. J'y ajouterai les suivants:

SCRIB. CLXXV = GAL. XIV, 189; SCRIB. CLXXV = GAL. XIV, 174 et 175; SCRIB. CLXXVII = GAL. XIV, 151; SCRIB. CLXXXVIII = GAL. XIV, 141; SCRIB. CLXXXVIII = GAL. XIV, 139; SCRIB. CLXXXVIII = GAL. XIV, 141; SCRIB. CLXXXIII = GAL. XIV, 140; SCRIB. CLXXXIII = GAL. XIV, 140; SCRIB. CLXXXIII = GAL. XIV, 139 et 140; SCRIB. CLXXXVI = GAL. XIV, 143; SCRIB. CLXXXVII = GAL. XIV, 142; SCRIB. CLXXXVIII = GAL. XIV, 140; SCRIB. CLXXXVIII = GAL., XIV 143 et 144.

4. Chap. LXXV p. 32, 12.

5. Chap. LXXXIII p. 35, 21 et suiv., et Galien XIII, 685 et suiv.

où l'écrivain cite le plus rarement ses sources ; cependant, les remèdes qu'il indique lui avaient parfois été fournis par des médecins, grecs ou latins, notamment par Asclépiade. A ce dernier, en effet, Galien emprunte des recettes que Scribonius énonce sans noter qu'il n'en est pas l'inventeur¹, ou qu'il attribue à quelque autre praticien. Ainsi, le remède qu'il indique au chapitre cx devrait être attribué à Antonius Musa, le médecin personnel de l'empereur Auguste, alors que, selon l'affirmation de Galien², Asclépiade le connaissait déjà. Le collyre mentionné au chapitre xxxii des « Compositiones » aurait été découvert par Evéméros³.

Il est probable que Scribonius avait composé plusieurs ouvrages. Lui-même relève qu'il est l'auteur de « scripta latina medicinalia⁴ » et Galien⁵ lui emprunte plusieurs remèdes qui ne se rencontrent pas dans la collection que nous avons conservée. Ainsi que l'a fait observer M. Liechtenhan⁶, l'un de ceux-ci correspond à un passage de Marcellus.

Le protégé de Callistus a joui de quelque considération auprès des médecins qui vécurent après lui. Bien que les écrits d'Andromaque, le médecin attaché à la personne de Néron, n'aient pas été conservés, nous savons cependant qu'il avait consulté les traités de Scribonius. Galien, en effet, cite⁷ de l'œuvre d'Andromaque des recettes qui figurent déjà dans les « Compositiones », nous attestant par là que justice n'était pas toujours rendue à la science de Scribonius dont le nom était passé sous silence. Galien lui-même, qui parle souvent de Largus⁸, l'a parfois copié

1. Chap. xxxviii. et Galien XII, 633 et 634.

2. XIII, 159. Voyez encore SCRIB. CLII = GAL. XIII, 325-326 et 322. Scribonius appelle ce médecin Ambrosius, Galien Πέδοσιχος, terme qui peut n'être qu'un *cognomen*. Galien en effet désigne souvent Scribonius uniquement par son surnom.

3. GALIEN XII, 788.

4. *Epist.* p. 5, 23. Cornarius, médecin philologue allemand du xv^e siècle, qui a publié à Bâle, en 1536, la première édition de Marcellus Empiricus, a émis l'hypothèse que Scribonius aurait écrit en grec. Helmreich (*Bl. f. d. bayr. Gymnasialschule*, XVIII, p. 392) a réfuté cette théorie que Wellmann (*Hermes*, XLVII, p. 2) a pourtant reprise sans l'appuyer de nouveaux arguments, et malgré le texte de l'*Epistula* que nous venons de citer.

5. XII, 738, et XIII, 67, 98, 99, 284.

6. *Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus*, p. 18.

7. XIII, 682 = SCRIB. CCXXXII, GAL. XIII, 325 et 322 = SCRIB. CLII.

8. Outre les passages déjà signalés, je relèverai les suivants : SCRIB. XXVI = GAL. XII, 774 ; SCRIB. XXVII = GAL. XII, 764 ; SCRIB. LI et LII = GAL. XII, 683 ; SCRIB. LXXV = GAL. XIII, 51 ; SCRIB. CXX = GAL. XIII, 276 ; SCRIB. CXXII = GAL. XIII, 280 et 284-285 ; SCRIB. CLVII = GAL. XIII, 938 ; SCRIB. CCL = GAL. XIII, 544 ; SCRIB. CCVII = GAL. XIII, 560 ; SCRIB. CCVIII = GAL. XIII, 711 ; SCRIB. CCXIII = GAL. XIII, 930 ; SCRIB. CCXXII = GAL. XIII, 737 ; SCRIB. CCXXVII = GAL. XIII, 314 ; SCRIB. CCXXXVII et CCXXXVIII = GAL. XIII, 828.

sans en rien dire. Enfin au ^v^e siècle, Marcellus de Bordeaux, dans son « De medicamentis », a transcrit presque mot pour mot le plus grand nombre des « Compositiones », à tel point que le texte du compilateur nous aide très souvent à rétablir les leçons authentiques de l'original. Si Marcellus, qui n'hésitait pas à indiquer les noms des auteurs qu'il avait consultés, ne cite pas la source où il avait puisé de très nombreux renseignements, c'est qu'il attribuait le traité de Scribonius à Cornelius Celsus¹.

III

ÉDITEURS ET ÉDITIONS DES « COMPOSITIONES »

Nous ne connaissons aujourd'hui aucun manuscrit de l'ouvrage de Scribonius, et l'édition princeps, publiée en 1529, doit être employée « codicis instar ». C'est pourquoi nous croyons qu'il n'est pas inutile, avant d'aborder la discussion des passages où le texte actuellement adopté doit être corrigé, d'étudier les différentes éditions des « Compositiones », en ajoutant quelques mots sur la vie et l'œuvre de certains de leurs auteurs.

La première publication du traité de Scribonius Largus est due à Jean DU RUEIL².

Cet érudit était né à Soissons en 1474 ; après avoir appris le latin et le grec, il étudia la médecine, pratiqua son art pendant quelque temps dans sa ville natale, puis vint s'établir à Paris. Louise de Savoie et François 1^{er} étaient disposés à lui accorder leur protection, mais le jeune savant préférerait continuer ses études plutôt que de suivre la cour de châteaux en châteaux. Après les examens d'usage, le 27 juin 1502, il fut reçu Docteur de la Faculté de Médecine qui le choisit comme l'un des « Régents » et le chargea de la présider comme doyen en 1508. Réélu l'année suivante, Du Rueil défendit avec énergie ses privilèges royaux dont jouissait l'Université et que le prévôt

1. Pour plus de détails, on consultera la thèse de M. Liechtenhan, p. 9-39.

2. Ce nom n'est pas le seul sous lequel ce philologue est désigné. Si l'on examine des pièces officielles, on voit qu'il signait indifféremment « Du Rueil », « Du Ruel », « De Ruello », ou « Ruellius ». Cette forme latinisée m'a fait préférer « Du Rueil » aux graphies « Ruelle » ou « Ruel » que les éditeurs adoptent plutôt aujourd'hui.

Le prénom « Jean » (ou Johannes) est le seul attesté si l'on fait exception de « l'Épître au lecteur » de l'ouvrage *Veterinariae Medicinae libri II* où on lit « Petrus Ruellius lectori ».

De Châtillon confirma en 1509. C'est ainsi que nous lisons dans les registres de la Faculté que, le 8 novembre 1513, il a fait rapport avec deux collègues sur les erreurs d'un médecin qui ne pratiquait pas selon les doctrines officielles et consentait à soigner les malades dont la Faculté avait jugé l'état désespéré, comme s'il tenait à faire une injure à celle-ci ¹.

Après la mort de sa femme, Du Rueil fut sollicité par François de Poncher, évêque de Paris, d'entrer dans les ordres, et il se laissa persuader. Les chanoines de Notre-Dame reçurent ce nouveau clerc le 12 décembre 1526, et la première assemblée capitulaire où il paraît fut tenue le 7 janvier 1527 ².

Promu diacre en 1527, puis prêtre en 1532, Du Rueil assistait avec assez de régularité aux séances du chapitre; il n'en continua pas moins à remplir ses fonctions à la Faculté de médecine ³ jusqu'à sa mort, survenue le 24 septembre 1537 ⁴.

Par ses ouvrages, Du Rueil avait acquis une grande notoriété auprès des savants de l'époque. Guillaume Budé, dont il était

1. Comparer les *Registres et Commentaires de ce qui s'est fait et passé dans la Faculté de Médecine de Paris* (Registre III : années 1472-1511; IV. 1512-1532; V. 1532-1544), et E. WICKERSHAMER, *Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris*, paru dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, 1915.

C'est lors du premier décanat de Du Rueil (19 octobre 1508) que, dans une de ses assemblées, la Faculté de Médecine établit la formule du serment que devient prêter ceux « qui ad practicum cum magistris facultatis assumuntur » : « Primo iurabitur quod parebitis decano et facultati in omnibus licitis et honestis.

Item quod secreta ipsius facultatis si ipsa sciveritis nemini revelabitur, et quod si sciveritis aliquod contra facultatem parari, illud eidem facultati etiam revelabitur.

Item quod viriliter procedetis contra illicite practicanes et facultatem in hoc lotis viribus juvabitur. Reputat autem facultas omnes illicite practicanes qui non sunt per eam approbati.

Item quod non practicabitur Parisiis aut in suburbiis cum aliquo medico, nisi sit magister aut licentiatu in dicta facultate aut approbatus per eam. » (Reg. de la Faculté, III, fol. 345, r^o; WICKERSHAMER, *op. cit.*, p. 494, col. 1).

2. Le registre qui nous fournit ce renseignement (p. 402) porte la date du 7 janvier 1526, car les années y sont comptées d'après l'ancien style, c'est-à-dire commencent et finissent à Pâques. Les procès-verbaux des séances auxquelles Du Rueil prit part sont contenus dans les Registres Capitulaires, déposés aux Archives Nationales à Paris et cotés L. L. 136 (années 1525-1528), L. L. 137 (1529-1532), L. L. 139 (1533-1536), L. L. 140 (1537-1539). On consultera avec plus de facilité les extraits faits par le chanoine Sarasin, entre autres le registre L. L. 242, qui donne la liste des Chanoines de 1500 à 1718. Comp. L. LE GRAND, *Claude Sarasin et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame* (Extrait du « Bibliographe moderne », Besançon, 1900).

3. C'est dans sa maison que les « Régents » se réunissent le 27 janvier 1537 (Registre V, f^o 60, r^o).

4. Le registre capitulaire L. L. 140 indique que, le 28 août 1537, Du Rueil n'assiste pas à l'assemblée, parce qu'il est malade.

l'ami¹, l'appelait « l'aigle des interprètes » ; Érasme² le cite au nombre des médecins qui ont fait progresser la science ; Corronius dans sa *Naenia in obitu Ruellii* disait :

In quo (sc. Ruellio) prima fuit dos Graium vertere scripta
In Latium ac Latio scribere digna Jove.

et Jean Lascaris affirmait que, grâce à lui, l'élégance et la sagesse avaient « émigré » chez les Français, comme autrefois Cicéron avait fait passer l'éloquence de la Grèce à Rome.

L'activité philologique de Du Rueil se manifesta en 1516. C'est alors qu'il publia une traduction latine de l'ouvrage de Dioscoride sous le titre : *P. Dioscoridis de medicinali materia libri quinque....., J. Ruellio interprete.*

Pendant le reste de sa vie, il revint avec prédilection à ce traité, s'occupant sans cesse de le perfectionner et modifiant d'une édition à l'autre le nombre des livres³.

Dans la préface adressée à « Antonius Disomus, Regius consiliarius, utriusque linguae peritissimus », il déplorait l'abandon des études médicales. Pour empêcher la ruine définitive de cet art, il proposait de traduire en latin les ouvrages des Grecs ; il s'était mis lui-même à la besogne, et, par les corrections qu'il avait apportées au texte, il s'était efforcé, disait-il, d'en rétablir la pureté primitive « sinceritas pristina ».

Encouragé par le succès qu'il obtint, Du Rueil donna en 1529 une édition de Cornelius Celsus et du traité encore inédit de Scribonius Largus, qu'il fit suivre de deux lettres et de 78 hexamètres sur les drogues médicinales, empruntés à un manuscrit de Marcellus de Bordeaux. Nous aurons à examiner plus en détail cette publication.

A la demande de François I^{er}, il fit paraître en 1530, sous le titre *Veterinariae medicinae libri II*, la traduction latine qu'il avait faite de l'ouvrage Τῶν ἰππιτρικῶν βιβλία δύο. Il avait également entrepris celle du traité d'Actuarius, mais la mort l'arrêta dans son travail qui fut revu et imprimé par Corronius, à Bâle, en 1539.

1. Lettre de Budé à Thomas Lupset (écrite de Paris le 31 juillet 1517), imprimée dans *Thomae Mori opera*, Louvain, in-fol. 1565, f^o Aijj v^o, col. 1.

2. Lettre d'Érasme à Wolfgang Fabricius Capito (écrite d'Anvers le 26 février 1517). Voir ALLEN, *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterdami*, 2^e éd., Oxford, 1910 ; au t. II, p. 489, Allen corrige à tort *Ruellius* en *Ruellus*.

3. Neuf livres dans l'édition de 1526, huit dans celle de 1529, six dans celle de 1537.

Le nom de Du Rueil serait peut-être oublié aujourd'hui s'il n'avait pas composé, vers la fin de sa vie, un grand ouvrage d'histoire naturelle, *De natura stirpium libri tres* ¹. Il y indiquait l'aspect et les propriétés de chaque plante, et s'efforçait d'en donner autant que possible le « nomen gallicum », afin de vulgariser la science. Non content de consulter avec le plus grand soin, disait-il, tous les auteurs qui parlent de botanique, surtout Théophraste, il avait demandé des renseignements aux paysans, maraîchers et vigneron, car il espérait qu'à son exemple les savants d'autres pays entreprendraient les mêmes recherches.

L'ouvrage de Du Rueil qui nous intéresse spécialement ici est le traité de Scribonius Largus qu'il publia à la suite de son édition de Celse. Nous ne savons ce qu'est devenu le manuscrit dont il s'est servi ², et, pour la critique du texte des « Compositiones », nous devons recourir au traité de Marcellus ³.

1. Cet ouvrage, paru en 1536, a parfois été désigné à cette époque sous le titre *De stirpibus*. Voy. L. PASSY, *Un ami de Machiavel. François Vettori, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1914), t. I. p. 458. En 1538, L. DUCASSEY publiait *In Ruellium de Stirpibus Epitome*.

2. Nous avons conservé cependant quelques manuscrits grecs ayant appartenu à Du Rueil. Ce sont : a) A Paris, Bibliothèque Nationale.

1^o N^o 1646 : Ξενοφώντος ῥήτορος συμπόριον (fol. 1-32) ;

Ξενοφώντος ῥήτορος Ἀκαδαμειῶν πολιτεία (fol. 33-50) ;

Ξενοφώντος μνημονευμάτων (fol. 51-168).

2^o N^o 1646 : Ξενοφώντος οἰζονομικός (fol. 1-59). Le nom du possesseur Ruellius a été tracé à la fin de ce manuscrit.

3^o N^o 2175 : Γαληνῶς ἱατρὸς εἰσαγωγή (fol. 1-50) ;

Γαληνῶς ὄροι ἱατρικοί (fol. 51-81).

4^o N^o 2235 : Acluarij de medicamentorum compositione liber V. (fol. 3-85) ; eiusdem de ratione medendi liber IV. (fol. 88-190) ; Symeonis Sathi excerpta de alimentorum facultatibus (fol. 192-205) ; sur le recto du feuillet 87, on lit entre autres « Ex bibliotheca Do Jo Ruellii », et parfois, dans les marges des feuillets 88-190, un annotateur a indiqué l'interprétation que Du Rueil donnait de tel ou tel passage.

Tous ces manuscrits sont très récents (xv^e et xvi^e siècles).

b) A Rome, Bibliothèque Vaticane, Reg. gr. 130. Ce manuscrit de 176 feuillets contient :

MAXIMI PLANUDIS, *Grammatica* (fol. 1-71) ; Eiusdem, *De verborum syntaxi et significationibus* (fol. 72-176).

Voy. *Codices manuscripti Graeci Reginae Suecorum et Pii P. P. II Bibliothecae Vaticanae*, descripti praeside J. B. Cardinali Petra, recensuit et digessit H. STEVENSON, Rome, 1888.

c) A Berlin, Bibl. roy. 119, cod. Phill. 1523 = Mcerm. 213 = Clar. 309 (Cassiani Bassi) *Geoponicorum libri XX* (Comp. W. STUBERMUND et L. COHN : *Verzeichniss der Griechischen Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Berlin*, I, Berlin, 1890). Sur ce manuscrit comp. H. BECKH, *De Geoponicorum codicibus manuscriptis*, Dissertatio inaug., Erlangen, 1885, p. 36-37.

3. Celui-ci a même copié certaines phrases qui, dans un traité du v^e siècle, sont des anachronismes qui font sourire. Comparez, par exemple, MARCELLUS, xx 1 p. 146, 1 et suiv. = SCRIBONIUS, lxxxvii p. 41, 13 et suiv., ou MARC, xxviii 5 p. 227, 21 et suiv. = SCRIB. cxx p. 51, 8 et suiv.

Que Du Rueil, selon les habitudes de cette époque, ait pris beaucoup de liberté avec le texte qu'il était le premier à publier, interpolant les leçons de son manuscrit pour faciliter la lecture des « Compositiones », cela n'est pas douteux. Son édition de Celse était faite d'après celle de Caesarius, parue au début de l'année 1528; s'il y introduisait quelques corrections heureuses, il ne se faisait aucun scrupule de remanier sans nécessité bien des passages. C'est ainsi qu'il transformait les formes verbales, lisant *ignoraret* pour *ignoravit*, *educant* pour *educunt*, *possunt* pour *possint*, *requiritur* pour *requirere*, *adjectus* pour *sit adiectum*; il remplaçait les pronoms les uns par les autres, *illis, his* ou *his* par *istis*, *haec* par *hae*, *is quae* par *his qui*. L'ordre des mots n'avait pour lui aucune importance; il modifiait *iam medicinae rem* en *medicinae iam rem*, ajoutait des particules, préférant *et pecoribus ac iumentis* à *pecoribus ac iumentis*, et, sans améliorer le texte, changeait *nunquam utilis est* en *saepe inutilis* ! Ces retouches arbitraires furent apportées à un texte déjà souvent publié, circonstance qui devait modérer l'ardeur avec laquelle notre médecin philologue adoptait des corrections inutiles. On peut juger dès lors combien il sera moins retenu, lorsqu'il sera le premier à donner au public l'œuvre encore inédite de quelque auteur latin ².

1. Je laisse évidemment de côté les fautes typographiques qui ne sont pas rares, par ex. *infra* pour *intra*, *fugerit* pour *fuderit*, etc.

2. Pour en donner une idée, je citerai des exemples d'altérations imputables à Du Rueil, et je les emprunte à l'*Epistula ad Maecenatem* (MARCELLUS, éd. Niedermann, p. 13 et suiv.), à l'*Epistula Vindiciani* (ibid., p. 22 et suiv.) et au *Carmen de Speciebus* (ibid., p. 282 et suiv.) : Suppressions de *enim* (p. 13, 32 et 24, 81), de *feoi* (p. 14, 1), de *tubi* (p. 16, 10), de *est* dans les expressions *magna laus est* (p. 22, 17) ou *verendum est* (p. 24, 34), de *ita* dans *sed ita aegris* (p. 26, 16); adjonctions : *oportet aqua rosa* pour *oportet rosa* (p. 16, 15), *conveniens in nobis* au lieu de *conveniens nobis* (p. 23, 89); altération des finales de substantifs : *vita* pour *vitam* (p. 14, 7), *iusta morbum* pour *iusta morbos* (p. 16, 17), *Lunam* pour *lunas* (p. 16, 36), *vana* et *innumeras querimonias* pour *vana et innumera querimonia* (p. 22, 9), *acorum* pour *acoron* (p. 282, v. 68), *tragacanthum* pour *tragacanthon* (p. 283, v. 69), *ammoniacum* pour *ammoniacon* (p. 283, v. 60) (on peut relever la même erreur au chapitre xxxiii de SERAPIONUS (p. 17, 22), où l'on corrigera *strattolicon* en *strattolicon* d'après MARCELLUS, viii 70 p. 60, 28). Les cas d'arrangements fautifs de formes verbales sont particulièrement nombreux : *vidimus* pour *videmus* (p. 14, 12), *corrumpere* pour *conrumpitur* (p. 14, 17), *concoitaverit* pour *concoitabit* (p. 14, 23), *elminat* pour *elimat* (p. 16, 26), *aperuerunt*, *reliquerunt* pour *aperuerint*, *reliquerint* (p. 22, 19 et 20), *exclamarunt* pour *exclamaverunt* (p. 22, 82), *perunculus* pour *perduetus* (p. 23, 6), *efficitur* pour *concoitatur* (p. 23, 80), *contriveris* pour *contrivis* (p. 283, v. 42). Du Rueil a parfois modifié l'ordre des mots, ainsi *mutaverit urina* au lieu de *urina mutaverit* (p. 14, 36) ou *permisi lanari* au lieu de *lanari permisi* (p. 24, 22 et suiv.); il a aussi remanié le texte sans l'améliorer, éditant *cumque calorem animi corrumpit* à la place de *cumque calore animae corrumpitur* (p. 14, 22 et suiv.), corrigeant *habes compositionem* (p. 16, 26 et suiv.)

Par conséquent, il n'y a pas lieu de s'étonner si plusieurs passages de Scribonius sont fautifs (en général, c'est la comparaison du texte de l'édition princeps avec celui de Marcellus qui nous permet de l'indiquer), sans qu'on puisse établir comment la leçon corrompue a pris naissance. Ces « fautes, en apparence inconditionnées » sont sans doute des retouches arbitraires imputables à Du Rueil. Celui-ci, étant médecin et publiant cette collection de recettes pour des médecins, tenait avant tout à ce qui pouvait avoir une utilité immédiate. Sachons-lui gré de nous avoir conservé les « Compositiones », et ne le jugeons pas trop sévèrement : la plupart des philologues du xvi^e siècle n'ont pas procédé avec plus de mesure et de respect à l'égard des textes qu'ils découvraient ¹.

L'édition princeps à peine publiée était reproduite presque textuellement par CRATANDER à Bâle, en 1529², puis cette dernière était à son tour rééditée par ALDE dans ses *Medici antiqui omnes* (Venise, 1547)³. Vingt ans plus tard, le traité de Scribonius Largus paraissait encore dans les *Medicae artis principes post Hippocraten et Galenum*, d'Henri ESTIENNE. Celui-ci avait amélioré le texte des « Compositiones » sur quelques points de

en *ad haec compositio est ; nonnullam* (p. 24, 3) en *num nullam ; lumbos quoque* (p. 25, 4 et suiv.) en *lumbosque*, préférant *saepe accipies à sapiens sumes* (p. 282, v. 11), *aetate atque à aetatisque* (p. 282, v. 15), *sandice cum creta à sandyce et creta* (p. 282, v. 30), *vile à lene* (p. 283, v. 40), et *poma à pruna* (p. 283, v. 41), transformant *gallam* (p. 283, v. 49) en *alhumque*, et *quisque tamen nostrum hoc studium* (p. 284, v. 70) en *at nostrum studium quisquis*.

1. Je tiens cependant à relever une interpolation d'un genre spécial.

On lit dans l'édition princeps, à la fin du chapitre lxxii (éd. Helmreich chap. lxxii, p. 31, 14 et suiv.) : « *Compositio aulem haec est. Deest compositio.*

lxxiii *Ad tumorem arteriae papaveris sylvatici...* »

L'éditeur Rhodius a remarqué que le texte ne présente pas trace de lacune, contrairement à ce qu'avait établi Du Rueil, et qu'on doit lire : « *Compositio aulem haec est ad tumorem arteriae : Papaveris sylvatici...* » (Helmreich considère les mots « *ad tumorem arteriae* » comme une interpolation, à tort sans doute, car ce texte correspond aux données des manuscrits de MARCELLUS, XIII 5 p. 105, 29).

Pour compléter le chapitre dont il affirmait la perte, Du Rueil a traduit un passage que Galien (XIII, 51) déclare emprunter à Scribonius et qui correspond en réalité au chapitre lxxv des « Compositiones ». Pour éviter qu'on puisse remarquer l'analogie frappante entre le chapitre authentique et le passage « restitué » par lequel il comblait la lacune à laquelle il croyait, Du Rueil a introduit sa traduction de Galien non pas à la place où il serait naturel de la rencontrer, mais seulement après le chapitre cxi.

2. Ainsi l'édition princeps et celle de Cratander portent la même date. En réalité la première avait paru déjà à la fin de 1528.

3. L'édition d'Alde présente les mêmes leçons que celle de Cratander là où cette dernière s'écartait du texte publié par Du Rueil. Ainsi au chapitre xiiii (éd. Helmreich, p. 10, 15) *donentur* au lieu de *dentur* ; au chapitre clxxxiiii (p. 75, 18), *lizivia* au lieu de *liziva*, etc.

détail, mais les corrections proposées n'étaient le plus souvent que de nature orthographique ¹.

Enfin, en 1655, parut à Padoue, une édition importante. Celui qui l'avait préparée, Jean RHODE, plus connu sous le nom de RHODIUS, était Danois. Né à Copenhague vers 1587, il avait fait ses études en Allemagne, soutenu à Wittemberg, en 1612, une thèse de philosophie « De modestia et magnanimitate », puis il était parti pour l'Italie, afin d'y poursuivre ses études de philologie.

Chargé par le chancelier du roi de Danemark Christian IV de rechercher de nouveaux manuscrits de Celse, Rhodius fouilla avec soin la bibliothèque vaticane, puis il s'arrêta à Venise, à Milan et à Padoue, où il étudia la médecine. Enchanté de son séjour dans cette ville, il s'y établit de façon définitive en 1614. Ses connaissances étendues eurent tôt fait de lui attirer la considération des savants et des littérateurs italiens, mais Rhodius refusa avec obstination les chaires et tous les postes officiels qu'on lui offrait, car il tenait à garder sa liberté afin de pouvoir se consacrer entièrement à ses travaux personnels. Il publia plusieurs traités de médecine et de physique, travaillant avec ardeur, si bien qu'à sa mort, en 1659, il laissait plusieurs ouvrages encore inédits ².

L'édition que Rhodius a donnée des « Compositiones » est intéressante. Le texte de Scribonius n'y diffère que sur certains points de détail de celui publié par Du Rueil, puisque Rhodius y admet seulement quelques corrections proposées par Cratander, Alde ou Estienne. Mais la partie de beaucoup la plus précieuse est le commentaire latin³. Je dirais que notre philologue y traite surtout des questions d'histoire naturelle et de médecine, s'il ne parlait pas un peu de tout à propos de tout. Les citations d'Apulée, de Columelle, de Dioscoride, de Galien, de Pline et de Végèce, y voisinent avec des témoignages empruntés à la Bible ou à l'histoire de Charlemagne ; les érudits contemporains sont nommés à plus

1. Je dois ajouter que les chapitres CLXXVIII à CLXXXVIII ont été reproduits, avec quelques variantes sans importance, dans un traité paru à Bâle en 1532, intitulé : *Épître opusculi de curandis Pusculis ulceribus et doloribus morbi Gallici, mali frantzoss appellati*, auctore Laurentio PAUSIO.

La même année, O. BRUNFELS introduisait dans ses *Herbarum vitæ eicones* (Strasbourg, 1532) un certain nombre de courtes notes, tirées de l'ouvrage de Scribonius et se rapportant à des noms de plantes, par ex. : « Πολιον, Tinaria est ut opinor ».

2. Son parent Thomas Bang hérita de ses manuscrits qui furent détruits dans un incendie en 1670.

3. 310 pages in-quarto. Quand il y discute une question de critique verbale, Rhodius ne part pas toujours de la leçon publiée dans son texte.

d'une reprise. Aussi ce commentaire est-il très touffu, et si l'on y supprimait tout ce qu'il renferme d'inutile, son volume serait réduit de beaucoup. Cela ne veut pas dire qu'il serait toujours plus intéressant. Si Rhodius aime les digressions¹ et s'il nous parle souvent de ses travaux, ses confidences nous permettent de faire la connaissance d'un humaniste distingué et fort instruit².

Bien qu'il ne connût pas tous les passages que Marcellus a empruntés à Scribonius, Rhodius a cependant proposé un grand nombre de corrections en collationnant les leçons des deux écrivains. Mais il n'a pas toujours procédé avec méthode, puisqu'il voulait parfois modifier le texte de Scribonius quand les manuscrits de Marcellus en garantissent l'authenticité. J'en citerai un exemple typique. Au chapitre cxxx des « Compositiones » il est question de la « filix Macedonica », et le témoignage de Marcellus (xxviii 1, p. 220, 3) rend cette leçon inattaquable. Rhodius, qui n'a rencontré le nom de cette plante chez aucun botaniste à l'exception de Pline l'Ancien, croit que le passage de Scribonius est fautif, et il propose de corriger *Macedonica* en *maris*. L'explication qu'il donne de cette prétendue corruption (Commentaire, p. 212) est loin d'être banale. A son avis, un manuscrit de Scribonius aurait porté l'abréviation « *ma. id est maris* », qu'un copiste peu intelligent aura mal résolue en se laissant influencer sans doute par le texte de Marcellus. Ailleurs, notre humaniste présente plusieurs corrections pour un même passage, et, après avoir énoncé toutes ses conjectures, il déclare que le texte traditionnel est peut-être préférable. Aussi, les modifications qu'il a proposé d'apporter au texte publié par Du Rueil ne peuvent-elles être toujours adoptées.

Malgré toutes ses imperfections, le travail de Rhodius constituait un grand progrès dans l'étude des « Compositiones »³, et il est regrettable que Jean Michel BEANHOLO, qui fit paraître à

1. Un exemple caractéristique de celles qu'il se permet est fourni par les pages 103-118 ; le point de départ de toutes ces explications est l'expression « fornace balneariorum » du chapitre ix. — Le commentaire renferme également quelques planches.

2. Par contre ce qui est souvent fastidieux, c'est la manie qu'avait Rhodius de corriger la ponctuation. Qu'on en juge par la page 193 (commentaire du chapitre cxxii) où se suivent ces remarques :

« Mirifice quae s. p. s.] Distinctius: mirifice, quae,

Item: Hoc vero, q. d. s.

Remediat, ne cum u. r.] remediat: n. e. u. r.

Quamobrem si quando] Interpunge. Quamobrem, s. q. r. »

3. L'édition de Rhodius est encore utile, grâce au « Lexicon Scribonianum », index à peu près complet de toutes les expressions usitées dans les « Compositiones ».

Strasbourg, en 1786, une nouvelle édition de Scribonius, se soit contenté de publier le texte donné par son devancier, sans tenir compte des remarques du commentaire.

L'édition constamment employée aujourd'hui est celle que Georges HELMREICH a fait paraître en 1887 dans la collection Teubner. Elle repose sur la comparaison méthodique des leçons de Scribonius et de Marcellus. Cependant cette collation aurait plus de valeur si Helmreich avait eu à sa disposition un texte correct de Marcellus. Comme il ignorait l'existence de l'excellent manuscrit de la Bibliothèque nationale, Latin 6880, il a cherché à améliorer le texte de l'édition princeps publiée par Cornarius en consultant un manuscrit de Laon (Laudunensis 420) qui lui a fait commettre des erreurs ¹.

Du reste, on peut adresser à Helmreich lui-même les reproches qu'il faisait à Rhodius. En effet, il a corrigé le texte des « Compositiones » dans des passages où les manuscrits de Marcellus permettent d'en affirmer l'exactitude, et dans d'autres occasions il a accepté trop facilement les conjectures de divers critiques. Ainsi, au chapitre cxxxx (p. 59, 27), Helmreich adopte la leçon *tanias* proposée par Rhodius (Commentaire, p. 211 et suiv.), alors que celle de l'édition princeps *tineas* a pour elle l'autorité des manuscrits de Marcellus (xxviii l p. 220, 4). De même, le chapitre xxvi 6 de Marcellus (p. 194, 13) prouve l'authenticité du texte publié par Du Rueil *palmas cariotas* (Scrib. chap. cxxxxviii p. 62, 14), qu'Helmreich, après Rhodius, corrige en *palmae cariotae*, bien que l'accusatif de la mesure soit attesté également au chapitre lxxiiii (p. 32, 1) « cariotarum recentium trium pulpas medias », et au chapitre cclxvi (p. 102, 21) « aceti sextarios duos ».

Dans d'autres cas, Helmreich n'admet pas certaines corrections heureuses proposées avant lui, d'après le texte de Marcellus. Ainsi, au chapitre cxxviii (p. 56, 11), Rhodius adoptait « omnia colliguntur melle », d'après Marcellus xxiii 3 (p. 178, 9) « omnia colliguntur ex melle ». Le texte édité par Du Rueil (qui est aussi celui d'Helmreich) porte « omnia colliguntur scilla » où le dernier mot est une répétition fautive de « scillae coctae » (l. 10).

Au chapitre clii (p. 63, 11 et suiv.), Helmreich publie « ex aquae (aqua Rū.) dantur cyathis tribus ». D'après les textes de

1. Ainsi Scrib. Epist. p. 4, 18. Helmreich corrige de *his* en *de iis* d'après L alors que P a de *his*, qui est aussi la leçon de Du Rueil.

Au sujet de l'édition de Marcellus publiée par Helmreich, en 1889, voy. la préface de l'édition Niedermann, p. viii et suiv.

Calien (xiii, 325) et d'Aetius (*Tetr.* III. Serm. III. cap. xiii). Rhodius avait proposé d'ajouter « *ieiunis* »¹.

Au chapitre clxxx (p. 74, 2), Helmreich se contente de mentionner dans l'apparat la conjecture de Rhodius « *aqua cum oleo in unum admixtis* », qu'il faut adopter, malgré le texte de l'édition princeps : « *aqua cum oleo in vinum admixtis* » (Comp. chap. lvi p. 23, 27 « *commisceri in unum* », cviii p. 47, 24 « *in unum miscentur* », et clxxxiii p. 73, 4 « *in unum mixtis* »). La faute est identique à celle du chapitre ccxxv (p. 90, 18), où Helmreich corrige pourtant « *in vinum* » en « *in unum* », d'après la leçon de Marcellus xxxi 4 (p. 244, 27).

Helmreich ne signale même pas au chapitre ccvi (p. 83, 26) la correction « *superpositum fronti* » que Rhodius proposait d'après le chapitre cclviii (p. 100, 19) « *fronti superpositum* », tandis qu'il accepte de transformer au chapitre lxxxv (p. 41.1 et suiv.) « *dolentibus superpositum* » en « *dolenti superpositum* », d'après Marcellus xvi 9 (p. 124, 10). Du Rueil avait édité au chapitre ccxxx (p. 92, 30 et suiv.) « *item haemorrhoidas productas medicamento* » ; d'après le chapitre ccxxvi (p. 94, 22 et suiv.) « *crustam perductam* », je crois juste de lire avec Rhodius *perductas*, bien qu'Helmreich n'ait pas relevé cette conjecture.

Les corrections que le dernier éditeur des « *Compositiones* » a admises de son chef ne sont pas toujours heureuses. Ainsi, il transforme *aeris flos* en *aeris floris* (chap. lxxi p. 30, 29) bien que les manuscrits de Marcellus xiii 4 (p. 105, 22 et suiv.) confirment l'authenticité de la première leçon ; loin d'admettre ici une correction, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier dans les « *Compositiones* » *aeris floris* en *aeris flos*, lorsque les passages correspondants de Marcellus ont cette dernière forme.

Au chapitre ciii (p. 45, 7), Helmreich change *olfactoriis* en *olfactoriis* malgré l'accord des textes de Scribonius et de Marcellus (xx 9 p. 148, 37). Il propose de lire au chapitre cxxxii (p. 61, 3) « *datur quantum nux iuglans* » où le texte édité par Du Rueil est « *datur quantum nucis iuglandis* » ; les manuscrits de Marcellus (xxvi 1 p. 193, 12 et suiv.) portent *nux iuglandis* qui est très probablement la leçon authentique de Scribonius, et qui seule permet d'expliquer la faute : un copiste, ou Du Rueil,

1. Je lis « *Datur <ieiunis> ex aquae cyathis tribus* ». Omis après « *magnitudinis* » par saut de finale à finale, « *datur ieiunis* » a été incomplètement rétabli dans la marge, puis l'insérend fourvoyé. Comp. Marc. xxvi 10 p. 194, 29 « *Datur ieiuno ex aquae cyathis ternis* ». Les textes de Scribonius et de Marcellus ne concordent pas toujours pour les leçons « *ieiuno* » et « *ieiunis* ». Voy. Scrib. cviii p. 47, 25 « *datur ieiuno* », Marc. xx 16 p. 150, 30 « *datur ieiunis* ».

n'ayant pas compris qu'on pût dire « nux inglandis » au nominatif, aura harmonisé les terminaisons (Comp. LIECHTENHAN, p. 82). Au chapitre CLIII (p. 63, 26), je crois inutile d'ajouter <prodest>, la phrase étant suffisamment claire si l'on se contente de changer la ponctuation : « Dantur autem ex aceti et mellis cyathis tribus, calculosis illecebrae quantum manus capit... ».

Enfin, Helmreich procède parfois à des corrections sans indiquer qu'il ne suit pas le texte de l'édition princeps. Ainsi, au chapitre CXXII (p. 54, 16), bien que Du Rueil ait donné la leçon : « tametsi enim a coli dolore tuti sint », où la forme verbale est sans doute authentique (comp. Marcellus XXVIII 10 p. 229, 16 « fuerint »), Helmreich adopte « tametsi enim a coli dolore tuti sunt », sans faire aucune remarque dans l'apparat critique.

Et pourtant cette édition est la seule dont on puisse, à l'heure actuelle, se servir pour des travaux scientifiques. Il reste donc encore bien des progrès à faire avant d'avoir une édition vraiment critique¹. Puisque je pouvais partir d'un texte bien établi pour Marcellus, grâce à la récente édition de M. Niedermann, je l'ai comparé avec celui de Scribonius tel qu'il a été publié par Du Rueil². Très souvent, il est difficile de savoir si le texte de Scribonius est altéré, lorsqu'il diffère de celui de Marcellus. De plus, tant que nous ne posséderons pas de manuscrit des « Compositiones », il est peu probable qu'on réussisse à élucider certaines questions, par exemple celle de la division du texte.

L'édition princeps, en effet, en offre deux : l'une en « longs chapitres » dont chacun est précédé d'un en-tête qui en résume le contenu, et qui ne sont pas numérotés, ainsi « Ad capitis dolorem » (édition Helmreich, chap. I-XI), « Ad comitalem morbum » (*id.* XII-XVIII), « Collyria composita levia » (*lire lenia*) (*id.* XVIII-XXVII), « Collyria acria » (*id.* XXVIII-XXXVIII); l'autre, en chapitres généralement courts, est le plus souvent conservée par Helmreich. Nous ne pouvons indiquer l'époque à laquelle remontent ces divisions. La première, probablement la plus

1. On pourrait ajouter « et méthodique ». Par exemple, je ne comprends pas, puisqu'il est juste de corriger *Epist.* p. 1, titre « *Caio Julio Callisto* » en « *C. Julio Callisto* », pourquoi, deux lignes plus loin, Helmreich s'obstine à conserver « *Cai Juli Calliste* ». Il est évident que dans les deux passages, Du Rueil avait résolu l'abréviation C (voy. *Manuel*, § 734).

2. Mon travail a été facilité sur ce point par le relevé des passages qui se rencontrent chez les deux médecins latins, tel que l'a établi M. Niedermann (Comp. éd. Marc. p. 350-364). J'ajouterai à cette liste : Marc. xxxvi46 = Scrib. cxxii, Marc. iii 64 = Scrib. ccxxxv. De plus, certains termes employés par Marcellus iii 64 et 67 se retrouvent au chapitre ccxxxiii de Scribonius.

ancienne, a été établie avant que certaines fautes aient pu se glisser dans notre texte. Ainsi nos chapitres cxviii-cxxxii ont été classés sous la rubrique générale « Ad lienosos veteres et novos inpubium puerorum », avant que la corruption « inflatibus » pour « infantibus »¹ se soit introduite dans le passage qui est pour nous le début du chapitre cxxxii (p. 57, 3).

La deuxième division, en chapitres plus courts, est, à quelques exceptions près, attestée également par l'*Index compositionum* ou *Index capitum*, sorte de table des matières qui résume successivement et en quelques mots tous les chapitres, en indiquant le numéro d'ordre de chacun. Cet Index est postérieur à la division indiquée en premier lieu, puisque le chapitre cxxxii déjà cité y est résumé « ad flatus lienosos », leçon qui trahit le désir de corriger l'altération « inflatibus ». Cependant, cette « table des matières » n'a certainement pas été établie par Du Rueil, qui n'aurait pu savoir que son manuscrit présentait une lacune² pour les chapitres clxvii-clxx et la matière qu'y traitait Scribonius, s'il n'avait pas été guidé par l'*Index capitum*³. D'ailleurs, il n'est pas douteux que l'auteur de l'édition princeps a retouché aussi le texte de cet Index.

Dans son édition, Helmreich a supprimé les titres des « longs chapitres », si l'on peut désigner ainsi la première division dont j'ai parlé, et n'a pas cru nécessaire de publier l'*Index capitum*, qui n'est toutefois pas dénué d'importance pour l'établissement du texte de Scribonius. En effet, lorsque ces résumés nous offrent des leçons qui concordent avec celles des manuscrits de Marcellus, nous pourrions admettre qu'elles représentent le texte d'un manuscrit antérieur à celui dont se servit Du Rueil, ou celui même du manuscrit que l'auteur de l'édition princeps eut entre les mains et qu'il aura transformé ; ainsi nous pouvons dans bien des cas rétablir un texte qui a chance d'être authentique.

J'en relèverai ici quelques exemples.

Au chapitre xxxiii, (p. 47, 27), le texte édité par Du Rueil est : « Stacton quod vocant ad eadem. Fere autem mulieribus prodest », tandis que Marcellus viii 71 (p. 60, 31 et suiv.) présente la

1. « Inflatibus » Ru., « infantibus » He., d'après Marcellus xxiii 6 p. 178, 27.

2. Pour combler partiellement la lacune, Du Rueil a traduit quelques passages de Galien, mais sans beaucoup de soin. Ainsi pour la partie manquante du chapitre clxx, il n'a complété que très imparfaitement la liste des drogues qui, indiquées par Galien (XIV, 132), ne sont pas mentionnées dans la partie conservée du chapitre de Scribonius.

3. La lettre que Simon de Collines imprima dans l'édition princeps, pour remercier Du Rueil, atteste que l'*Index Capitum* existait dans le manuscrit de Scribonius Largus (Comp. éd. princeps, f° 20 v).

leçon: « Collyrium quod stacton vocant Graeci, ad eadem fere, quae supra scripta sunt, utile, sed *magis* mulieribus prodest ». L'Index capitum résumant: « Aliud ad idem quod *magis* mulieribus convenit », on rétablira « *magis* » dans le texte du chapitre xxxiii.

Au chapitre lxxxii (p. 34, 21 et suiv.) j'adopte « Malagma ad strumas ¹ et <ad> omnem duritiem mirificum » parce que la table des chapitres dont nous nous occupons s'accorde avec les manuscrits de Marcellus (xv 99 p. 120, 3 et suiv.) sur l'authenticité du second « ad ».

Le même résumé présente, au chapitre lxxxiii, la leçon *ex arteria* qui est celle de Marcellus xvii 21 (p. 135, 23); le pluriel *ex arteriis* qu'on lit dans les « Compositiones » (p. 35, 5) est probablement dû à une retouche de Du Rueil. Au chapitre lxxxviii (p. 42, 14), nous rétablirons <et> *furiosos*, puisque tel est le texte du compilateur (Marc. xx 3 p. 147, 4) et de l'Index capitum.

Selon l'auteur de l'édition princeps, Scribonius aurait écrit au chapitre cii (p. 44, 13 et suiv.) « Quid dicam? duritias in mammis mulierum cum dolore consistentes », tandis que Marcellus (xx 7 p. 148, 16 et suiv.) a « Quid dicam, quemadmodum prosit ad duritias mammarum muliebrum, quae cum dolore magno solent nasci »; à l'origine, nos deux textes ne devaient pas présenter de telles divergences; du moins la leçon *mammarum muliebrum* est attestée pour Scribonius par la table des matières.

Au chapitre cxiiii (p. 49, 16), Du Rueil publiait: « Pastillus *item* qui clysterio immittitur ». L'Index capitum omet *item* que n'a pas Marcellus (xxvii 4 p. 207, 10 et suiv.). La même interpolation peut être signalée au début du chapitre cclxv (p. 102, 6) où nous lisons « Malagma [*item*] ad contusionem lateris » (Comp. Marc. xxxiii 2 p. 186, 16 et suiv. : « Malagma ad contusionem lateris » et Scrib. Index « Malagma ad contusionem lateris »).

La leçon du chapitre cxv (p. 50, 3 et suiv.) « Potio autem id est pastillus cum immissus fuerit medicamentum, sic convenit in noctem » est certainement inauthentique. Rhodius a proposé de lire: « Potio autem cum immissum fuerit medicamentum, sic convenit. In noctem... » L'Index capitum a: « Potio, quae, cum medicamentum *subtus* immissum est, proprie convenit », et les manuscrits de Marcellus (xxvii 5 p. 207, 22 et suiv.) portent: « Potio autem, cum inmissum fuerit *supra dictum*

1. « Strumas » He., « strumam » Ru.

medicamentum, haec convenit. In noctem. . . . » Il n'est pas impossible que le « subtus » de l'Index représente une abréviation de « supra dictum » qu'un copiste, ou Du Rueil, n'aura pas su lire et qu'il aura simplement omise ¹.

Dans la proposition « facit eadem et ad iocineris ² et ad lienis tumorem » (chap. cxxxiii p. 61, 11 et suiv.), la répétition de la préposition est fautive puisque, sans raison, elle met en relief l'un des génitifs ; on supprimera donc *ad* devant *lienis*, en s'appuyant sur la leçon de l'Index capitum « iocineris lienisque tumorem » et sur celle des manuscrits de Marcellus (xxvi 3 p. 193, 19).

Au chapitre cclxxviii, le texte publié par Du Rueil diffère notablement de celui de Marcellus (comp. Scrib. p. 104, 11 et suiv. « Cuius oleaminis vires ad omnem contractionem nervorum tantae sunt, ut sit vix credibile ». Marc. xxxv 7 p. 266, 26 et suiv. « Facit ad omne vitium et dolorem corporis et nervorum universas molestias »). Le témoignage de notre table des matières « facit ad omnem dolorem corporis et nervorum » nous fait supposer que l'auteur de l'édition princeps a retouché le texte des « Compositiones ». Enfin, au chapitre cclxx (p. 104, 14), entre les variantes d'ordre « gravioris odoris » (leçon de Du Rueil) et « odoris gravioris » (leçon de Marcellus xxxv 8 p. 266, 28) on optera pour la seconde qui est également celle de l'Index « Acopum odoris gravioris ad perfrictionem et dolorem nervorum ».

Les passages que je viens d'examiner ne représentent pas tous ceux où la comparaison de la « Table des chapitres », qu'Helmreich a cru pouvoir laisser de côté, et des manuscrits de Marcellus permet de reviser le texte de Scribonius. C'est pourquoi, lorsqu'une édition critique de notre médecin latin sera publiée, elle devra contenir l'Index capitum, non pas que celui-ci soit de Scribonius ³, mais parce qu'il est utile pour contrôler certaines leçons des « Compositiones ».

1. Y-a-il une faute du même genre au chapitre iiii p. 24, 19 et suiv. « Postero die pastillus iste » ? Comp. Marc. x 23 p. 89, 23 et suiv. « postero autem die pastillus infra scriptus ».

2. « iocineris » *He.* « iocineris » *Ru.*

3. Cependant, la dernière phrase de l'Épître dédicatoire (Scrib. p. 6, 17 et suiv.) que Marcellus n'a pas reproduite, annonce une division du texte; je ne crois pas qu'on puisse résoudre la question tant que nous ne posséderons pas de manuscrit de Scribonius.

NOTES DE CRITIQUE VERBALE

Dans l'examen du texte des « Conpositiones » qui est l'objet principal de ce travail, j'étudierai les corrections proposées jusqu'ici lorsqu'il y a lieu de les remplacer par d'autres solutions, et surtout les altérations qui n'ont pas encore été signalées. Comme il n'était pas possible de grouper ces remarques selon les catégories de fautes, j'ai préféré suivre le texte des « Conpositiones », en le comparant à celui de Marcellus toutes les fois que cela est possible. Ainsi l'on trouvera d'abord les corrections que je propose pour l'Épître dédicatoire de Scribonius à Callistus, puis celles qui se rapportent aux « Conpositiones ». Bien que j'indique pour les divers chapitres les pages et les lignes de l'édition d'Helmreich, je prends pour point de départ de la discussion le texte publié par Du Rueil, sans toutefois signaler toujours les variantes orthographiques lorsque celles-ci n'ont pas d'importance pour la critique du passage, ainsi *caetera*, *nephas*, *baccae*, *spacium*, *sylvestris*, *Glyconis*, * p^o (pour p. *) *injicere*, etc.

Scrib. *Epist.* p. 1, 1 et suiv.

Marc. p. 18, 1 et suiv.

« Herophilus... fertur dixisse me-
dicamenta *divinum munus* esse.

Herophilus... fertur dixisse medica-
menta *deorum immortalium ma-*
nus esse.

La confusion de a et de u étant dans les manuscrits une méprise des plus banales, Rhodius déjà corrigeait, d'après Marcellus, *munus* en *manus*, et pour rétablir la syntaxe *divinum* en *divinas*. Or Galien, rapportant l'opinion du même Hérophile, la cite en ces termes (XII, 966) ὁμόπερ θεῶν χειρὸς εἶναι τὰ φάρμακα. En comparant ce texte avec la leçon de Marcellus, je crois préférable de transformer chez l'auteur de l'Épître à Callistus *divinum* en *deorum*. Si le manuscrit de Scribonius avait porté *divinas*, celui qui copiait ce passage n'aurait pas eu la tentation de lire *munus* lorsqu'il fallait *manus* tandis que si l'équivalent latin du grec θεῶν n'était pas écrit en toutes lettres, l'hésitation était naturelle. L'abréviation qui devait représenter *deorum* aura pu être mal interprétée sous l'influence du contexte (Comp. I. 4 : quod tactus *divinus* efficere potest »).

Scrib. p. 1, 4 et suiv.

Marc. p. 18, 4.

id praestant medicamenta *usu exper-*
ientiaque probata.

id praestant medicamenta *usus exper-*
ientia conprobata.

Dans une revue philologique ¹, Helmreich avait proposé d'adopter pour Scribonius la leçon de Marcellus *conprobata* qui correspond aux habitudes stylistiques de l'écrivain, comme on peut le remarquer d'après le chapitre LXXXVII, p. 41, 27 » *usu exactiore conprobatam* » ². Mais dans son édition, il conserve le texte traditionnel sans mentionner sa conjecture dans l'apparat critique. Celle-ci pourtant était heureuse, et, si celui qui l'avait faite y a renoncé sans doute parce qu'il ne s'expliquait pas l'altération de *conprobata* en *probata*, nous l'adopterons en cherchant l'origine de la faute dans *experientiaque*. Le manuscrit dont s'est servi Du Rueil, ou une copie antérieure, devait avoir : *usus experientia 9 probata*. Le signe abrégé *9*, se prêtait quelquefois à être lu *-que* (Manuel, § 760). Dans le passage qui nous occupe, *usus experientia 9 probata* qui devait être lu *usus experientiaque conprobata* aura été transcrit par erreur *usus experientiaque probata*, et Du Rueil, afin d'établir un texte grammaticalement correct, aura remplacé *usus* par l'ablatif *usu* coordonné à *experientia*. Un cas analogue se présente dans l'*Epistula* également (p. 2, 9) où Boettiger modifie la leçon *excludant medicinam et usum* en *excludant medicinam usu* (Marcellus p. 18, 24 *a excludant medicinam de usu*) ; *usu* ayant été altéré en *usum* sous l'influence de la finale du mot précédent *medicinam*, l'auteur de l'édition princeps avait cru rétablir le texte authentique de Scribonius en insérant *et* entre les deux substantifs.

Scrib. p. 1, 14 et suiv.

Quamobrem spernendi sunt qui medicinam spoliare temptant usu medicamentorum..... probandi autem qui...

Marc. p. 18, 11 et suiv.

Quamobrem spernendi sunt *quidem*, qui medicinam spoliare temptant usu medicamentorum..... probandi autem sunt, qui...

De nombreux passages de Scribonius, prouvent combien la tournure conservée par les manuscrits de Marcellus est conforme aux habitudes de l'auteur des « *Compositiones* », p. ex. *Epist.* p. 2, 13 et suiv. « *experti quidem sunt eorum utilitatem, denegant autem usum* » ; *id* p. 5, 15 et suiv. « *quem omnibus quidem hominibus plene, mihi autem etiam peculiariter praestas* » ; chap. CLXXXIII p. 74. 30 et suiv. « *procedente tempore coloris quidem quasi plumbei sunt, praecipue haec deformitas circa faciemprehenditur; suppurant autem plurimae partes eorum* » ; chap.

1. *Bl. f. d. Bayer. Gymnasialschule*, XVIII (1882), p. 461.

2. « *Conprobatam* » *He.*, « *comprobata* » *Ru.*

CLXXXV p. 75, 20 et suiv. « Coriandrum datum apparet *quidem* ab odore spirationis totiusque corporis. . . . Intellegitur autem ex gustu ». Aussi lirons-nous chez Scribonius « Quamobrem spernendi sunt < *quidem* > qui medicinam spoliare temptant usu medicamentorum. . . . probandi autem qui ». Le mot que nous rétablissons a pu être passé facilement par saut de *qui-* à *qui*. Il n'est pas impossible qu'une abréviation *quid* (= *quidem*) ait facilité l'omission

Scrib. p. 2, 1 et suiv.

Marc. p. 18, 17 et suiv.

Est enim haec pars medicinae ut maxime necessaria, ita certe antiquissima.

Est enim haec pars medicinae vel maxime necessaria, certe antiquissima.

La confusion entre *vel* et *ut* est fréquente dans les manuscrits latins par suite de faux déchiffrements de l'abréviation *ut* = *vel*. Aussi la correction de *ut* en *vel* doit-elle être adoptée toutes les fois que le texte en est amélioré, si des difficultés d'un autre ordre, métriques p. ex., ne se présentent pas (Manuel, § 772).

Devant un superlatif, *vel* indique qu'une chose est portée à son comble. Comp. p. ex. CICÉRON, *P. Rosc. Am.* 2, 6 « adulescens *vel* potentissimus hoc tempore nostrae civitatis »; *ibid.*, 8, 21. « tria praedia *vel* nobilissima Capitori propria traduntur »; *Verr. Act. sec. I.* 4, 14 « erunt etiam fortasse iudices, qui illum eius peculatum *vel* acerrime vindicandum putent »; *Or.* 26, 91 « hoc in genere nervorum *vel* minimum, suavitatis autem est *vel* plurimum »; TITE LIVE XXXVI 41, 2 « Hannibal unus, cuius eo tempore *vel* maxima apud regem auctoritas erat ». *Vel* a aussi le sens de « peut-être ». Comp. p. ex. PLAUTE *Trin.* v 746 « ea condicio *vel* primariast »; TÉRENCE *Eun.* 1081 « quod ego *vel* primum puto »; CICÉRON *Verr. Act. sec. II* 14, 35 « Heraclius est Hieronis filius, Syracusanus, homo. . . ante hunc praetorem *vel* pecuniosissimus »; *ibid.* V 10, 26 « itinerum primum laborem qui *vel* maximus est in re militari, iudices, et in Sicilia maxime necessarius »; *De Or.* 18, 32. « hoc enim uno praestamus *vel* maxime feris »; *Ad. Att.* XVI 7, 5 « extremum illud *vel* molestissimum¹ ».

Dans le passage de Scribonius dont nous nous occupons, Du Rueil a mal interprété *ut* (= *vel*) et lisant *ut*, il a été amené à

1. Comparez O. RIEMANN, *Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique*, 5^e éd., Paris, 1908, § 273, et G. LANGRAB, *Kommentar zu Ciceros Rede Pro Roscio Amerino*, 2^e éd., Leipzig, 1914, p. 23.

introduire un parallélisme *ut... ita* qui n'est pas admissible puisque « *ita* certe antiquissima » ne s'oppose pas logiquement à « *ut necessaria* ». Il est dès lors préférable d'adopter pour Scribonius le texte transmis par Marcellus, que je traduirais ainsi : « En effet, cette partie de la médecine est *peut-être* la plus nécessaire, en tout cas elle est la plus ancienne ».

Scrib. p. 2, 28 et suiv.

Marc. p. 19, 3 et suiv.

in quo sanctum est *ne praegnati*¹
quidem medicamentum..... de-
tur

in quo sanctum est, *ut ne praegnati*
quidem medicamentum..... de-
tur

La leçon de Marcellus *ut ne* est évidemment celle qu'il faut adopter pour Scribonius. La suppression de *ut* est due à un correcteur mal avisé qui, ne s'apercevant pas que *ne* porte sur *quidem*, le prit pour la conjonction marquant la défense et voulut éviter le double emploi apparent.

Scrib. p. 2, 31 et suiv.

Marc. p. 19, 6 et suiv.

Qui enim nefas *existimaverit spem*
dubiam hominis laedere, quanto
scelestius *perfecte iam nato nocere*
iudicabit?

Qui enim nefas *existimaverint spe*
dubia homines laedere, quanto
scelestius *perfecto iam nocere iu-*
dicabunt?

En comparant le texte de Scribonius à celui de Marcellus, Helmreich a apporté une première correction à ce passage en adoptant « *perfecto iam nocere* » ; en effet *nato* est une glose de *perfecto*, et son intrusion dans le texte entraîna la modification de la leçon primitive *perfecto* en *perfecte*. Mais il y a d'autres altérations dans le texte édité par Du Rueil.

1° Nous substituerons *existimaverint ... iudicabunt* à *existimaverit ... iudicabit*, puisque, d'après une règle constante de la critique verbale, il convient d'opter pour la « lectio difficilior », qui est ici représentée par le pluriel. Le sens du reste en est amélioré ; la proposition « qui enim... iudicabunt » étant un jugement de portée générale qui sera appliqué au cas spécial d'Hippocrate, il est naturel que le verbe en soit au pluriel ; mais celui-ci étant précédé et suivi de formes au singulier, *qui* a été pris pour un singulier, et, partant, *existimaverint* et *iudicabunt* auront été arrangés en *existimaverit* et *iudicabit*. Nous sommes ici en présence d'un cas de « fausse symétrie de verbes » (Manuel, § 503).

1. « praegnati » *He.* « praegnanti » *Ru.*

2° La leçon de Marcellus, *spe dubia homines laedere*, nous invite à examiner de près celle de Scribonius, *spem dubiam hominis laedere*. Observons d'abord que les écrivains latins font rarement d'un substantif abstrait le complément du verbe « laedere » et qu'on rencontre plutôt des expressions comme « laedere hominem ». Remarquons ensuite que, lorsque Scribonius donne à « spes » un complément, celui-ci est un génitif subjectif (Comp. chap. cxxii p. 52, 31 « supra hominis spem condicionemque est », alors que dans le texte « spem dubiam hominis laedere », *hominis* ne peut être qu'un génitif objectif. Il y a lieu dès lors de présumer que la leçon de l'édition princeps n'est pas authentique. Le point de départ de l'altération a pu être la confusion si fréquente de *e* et de *i*, *homines* étant lu *hominis*. D'autre part, *m* final est souvent représenté dans les manuscrits par un trait horizontal surmontant la dernière voyelle, tilde que les copistes ajoutent ou omettent souvent à tort. Dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu de s'étonner qu'un correcteur ou un éditeur, rencontrant dans l'original qu'il avait sous les yeux le texte *spe dubia hominis laedere* eût conçu l'idée d'un arrangement *spem dubiam hominis laedere* lorsqu'il fallait rétablir dans Scribonius *spe dubia homines laedere*.

Une considération d'un autre ordre peut encore être invoquée en faveur de cette correction : Le style de la lettre-préface est plus soigné que celui des « Compositiones » en général; or il est préférable d'opposer à « perfectio nocere » « homines laedere », plutôt que de vouloir établir un contraste entre « perfectio nocere » et « spem laedere ».

Scrib. p. 3, 6 et suiv.

Marc. p. 19, 10 et suiv.

Quae nisi omni parte sua plene *incumbat* in auxilia laborantium, non praestat.

Quae nisi omni parte sua plene *excubat* in auxilia laborantium, non praestat.

Les expressions *incumbere in* « se porter sur, s'appliquer à, songer seulement à » et *excubare in* « monter la garde, ouvrir un œil vigilant sur », conviennent également à la traduction de ce passage. Mais, puisqu'il y a une relation certaine entre la condition posée et la conséquence qui doit en résulter, le verbe de la proposition subordonnée introduite par *nisi* devra, comme celui de la principale, être à l'indicatif, soit *incumbit* ou *excubat*. Puisque cette dernière forme est la leçon des manuscrits de Marcellus, il est naturel de l'adopter également pour Scribonius.

La faute s'explique par une anticipation de la préposition *in* précédant *auxilia* qui, se substituant au préfixe *ex-*, donna naissance

à la forme *incubat*, qu'un correcteur aura transformée en *incumbat*.

Scrib. p. 4, 1 et suiv.

Marc. p. 19, 33 et suiv.

medicum, qui non ad singula quæque vitia binas ternasque compositiones et expertas protinus paratas habeat.

medicum, qui non ad singula quæque vitia binas ternasque compositiones et expertas et protinus paratas habeat.

Considérant que le texte de l'édition princeps est incorrect, Helmreich adopte « compositiones expertas et protinus paratas » ; mais ce déplacement de *et* est peu plausible, car on ne comprend pas pourquoi la conjonction de coordination, qui pouvait être omise par négligence comme beaucoup de petits mots, aurait été rétablie en place fautive entre *expertas* et *protinus*. Je crois qu'il est préférable d'écrire *et expertas < et > protinus paratas*. C'est peut-être Du Rueil qui a supprimé le second *et* qu'il croyait superflu ; ce qui me fait émettre cette supposition, c'est une note de Rhodius (Commentaire, p. 25). Selon ce philologue, dans le texte de Marcellus que nous adoptons pour Scribonius « posterior copula redundat ».

Scrib. p. 4, 23.

Marc. p. 20, 11 et suiv.

Sic ut quisque volet, faciet medicinam.

Sed ut quisque volet, faciet medicinam.

Dans les phrases qui précèdent ce passage, Scribonius a cherché à démontrer l'importance des études médicales ; mais, désespérant de convaincre ceux qui ne veulent pas renoncer à leurs fausses opinions, il juge inutile de discuter plus longuement avec eux puisqu'on ne peut convaincre ceux qui s'entêtent et que son art ne sera nullement atteint par les critiques de ces obstinés. De même que dans d'autres passages où il combat les adversaires des remèdes, notre auteur s'arrête tout à coup dans son raisonnement. Comp. p. ex. *Epist.* p. 5, 11 « *Sed* quid ultra opus est probare » ; chap. LXXXIII p. 36, 19 « *Sed* ad propositum revertemur ».

L'analogie entre ces textes et celui qui figure en tête de cette remarque nous invite à corriger *sic* en *sed*, leçon transmise par les manuscrits de Marcellus qui seule permet de traduire d'une façon satisfaisante : « Mais, chacun fera de la médecine le cas qu'il voudra ». La leçon fautive *sic* a été visiblement appelée par *ut*.

Scrib. p. 5, 3 et suiv.

Marc. p. 20, 18 et suiv.

non medius fidius tam ducti pecunie aut glorie cupiditate quam ipsius artis scientia.

non medius fidius tam pecunie aut glorie cupiditate quam ipsius artis scientia.

Le participe *ducti* devrait se rapporter à *scientia* autant qu'à *cupiditate*, ce qui n'est pas possible d'après la place qu'il occupe. Il y a, de ce fait, indice de faute, et comme ce terme qui n'est pas nécessaire ne figure pas dans les manuscrits de Marcellus, je le supprime; son intrusion dans le texte de Scribonius provient d'une interpolation, et celui qui l'a ajouté l'empruntait à la phrase suivante : « *Magnum enim et supra hominis naturam duximus* ».

Scrib. p. 5, 30 et suiv.

Marc. p. 21, 3.

Fateor itaque libenter unicas me tibi gratias agere.
Fateor itaque me gratias tibi agere.

Je propose d'adopter pour Scribonius l'ordre des mots *gratias tibi* qui est celui de Marcellus. La transposition qui figure dans l'édition de Du Rueil s'explique par la recherche d'un agencement qui groupait les deux pronoms *me* et *tibi* et rapprochait le complément *gratias* du verbe *agere* dont il dépend.

Scrib. p. 6, 7 et suiv.

Marc. p. 21, 9 et suiv.

ad singula quaeque vitia plures compositiones colligemus.

ad singula quaeque plures compositiones colligemus.

Vitia, omis par Marcellus, est probablement une interpolation introduite d'après la phrase précédente (l. 5) « *ad omnia vitia scriptae* ». Comp. chap. cc p. 80, 27 et suiv. « *postea remedia propria ad singula quaeque¹ et antidotos sumere* ». Si *vitia* était authentique, Marcellus l'aurait copié, comme il l'avait fait précédemment; comp. Scrib. p. 4, 2 et suiv. « *ad singula quaeque vitia binas ternasve compositiones. . . habeat* » et Marc. p. 19, 33 et suiv. « *ad singula quaeque vitia binas ternasque compositiones. . . . habeat* ».

Scrib. p. 6, 15 et suiv.

Marc. p. 21, 16 et suiv.

Erit autem nota denarii [unius]² pro Graeca drachma : aequae enim in libra * denarii octoginta quattuor apud nos, quot drachmae apud Graecos incurrunt.

Erit autem nota denarii pro Graeca dragma : aequae enim in libra denarii LXXXIII apud nos sunt, sicut dragmae apud Graecos incurrunt.

Helmreich propose de lire * *octoginta quattuor* en supprimant *denarii*. On imprimera plutôt « *denarii octoginta quattuor* » en

1. « quaeque », *He.*, quoque », *Ru.*

2. [Unius] *He.*

omettant le signe * qui était une note marginale visant les mots « nota denarii ».

Le texte cité ne présente sans cela qu'une légère incorrection : l'ablatif *in libra*, complément du verbe *incurrunt* qui comporte *in* et l'accusatif répondant à la question de lieu « quo »; aussi Helmreich donne-t-il un texte correct au moyen d'une très légère retonche *in libram*. Mais la faute n'est pas celle que le dernier éditeur de Scribonius a cru remarquer. En réalité nous nous trouvons en présence d'une modification arbitraire que Du Rueil apporta au manuscrit qu'il publiait. La leçon authentique de Scribonius est celle de Marcellus : « *in libra . . . apud nos sunt sicut . . .* », comme en témoigne une note insérée au folio xxiii, v^o de l'édition princeps. Nous y lisons : « *In fine epistolae : aequè enim in libra * denarii octoginta quatuor apud nos, quot drachmae apud Graecos incurrunt, aliter sic : aequè enim in libra * denarii octoginta quatuor apud nos sunt, sicut drachmae apud Graecos incurrunt* ». Or *sunt sicut* est la leçon attestée par Marcellus, et on doit la considérer comme authentique pour Scribonius. Du Rueil l'avait d'abord modifiée, puis trouvant que le latin de Scribonius était aussi satisfaisant que le sien, il avait plus ou moins renoncé à sa correction. Notre éditeur connaissait-il est vrai le manuscrit P ou le manuscrit A de Marcellus¹ qui nous transmettent la lettre de Scribonius à Callistus, mais ce n'est pas en les collationnant qu'il a trouvé la variante qu'il signale; ce qui nous autorise à l'affirmer, c'est que dans la même note qui renferme ce « corrigendum », il propose pour un autre passage de P « Epistula » une variante qu'on ne rencontre dans aucun manuscrit de Marcellus, mais que notre médecin philologue du xvi^e siècle avait imaginée lui-même : « *Ad initium epistolae Largi . . . pro, ac ne ad fines quidem eius professionis, legi potest, ac ne ad fors quidem eius profectos* ». Nous avons dans cette note de Du Rueil lui-même un témoignage irréfutable des procédés arbitraires qu'il appliquait à sa publication des *Compositiones*. La conclusion que nous pouvons en tirer est la suivante : les différences qu'on peut relever entre le texte de l'édition princeps de Scribonius et celui des manuscrits de Marcellus proviennent souvent des remaniements que Du Rueil a fait subir à sa source manuscrite, et la critique verbale, pour l'œuvre de Scribonius Largus, a été jusqu'à ce jour beaucoup trop timide et trop conservatrice.

1. Comp. Marcellus, éd. Niedermann, préface p. xvi et suiv.

Scrib. III p. 7, 16 et suiv.

Marc. I 3 p. 26, 13 et suiv.

admiscere lauri bacarum, castorei,
nucum amararum, pulei, *samp-*
suci foliorum, singulorum uncias.

admisceri lauri bacarum, castorei,
nucum amararum, pulei, *sabuci fo-*
liorum, uncias singulas.

Ce texte des « Compositiones » est le seul où Scribonius recommande l'emploi des feuilles de la marjolaine, tandis que l'utilité des feuilles du sureau est relevée par Marcellus non seulement au chapitre I § 3, mais encore au chapitre xxvi § 21 (p.^a 274, 2 et suiv.) : « *Sabuci folia, cum primum procedunt, ad libram colliges et teres* ». De plus, en comparant les passages où Scribonius et Marcellus parlent du sureau ou de la marjolaine, nous constatons que, à l'exception du chapitre qui nous occupe, l'accord entre les deux écrivains est parfait : Comp. 1^o Scrib. clx p. 66, 20 et suiv. « *sabucum cum axungia vetere tritum et inpositum* » = Marc. xxxvi 45 p. 276, 6 « *sabucum quoque cum axungia* ». 2^o Scrib. cclvii, p. 99, 21 et suiv. « *Samsuci¹ contusi sextarius unus* » = Marc. xxiii 1 p. 186, 10 « *Samsuci contusi semunciam* » ; Scrib. cclxviii p. 103, 13 et suiv. « *Samsuci floris sextarium unum* » = Marc. xxxv 6 p. 266, 6 « *Samsuci floris § 1* ».

Il est dès lors peu probable que, dans un seul cas (chap. I § 3), Marcellus ait modifié les données de l'auteur qu'il compilait. Je présume donc que le texte du chapitre III de Scribonius est altéré, et qu'il faut y lire « *sabuci foliorum* ». L'erreur s'explique aisément : on rencontre les deux graphies *sabucum* et *sambucum*. Si cette dernière figurait dans un manuscrit des « Compositiones », elle pouvait être déchiffrée *samsucum* (la confusion de *b* et de *s* se rencontre dans l'écriture capitale, Manuel, § 601), puis orthographiée *sampsucum* par un copiste ou Du Rueil².

« *Singulorum uncias* » est une locution incorrecte, puisque Scribonius recommande de prendre une once seulement de chacun des ingrédients qu'il indique. Helmreich obtient une construction grammaticalement correcte en éditant *singulorum unciam*. Mais cette conjecture pêche contre la méthode, car on ne s'explique pas pourquoi cette leçon aurait été corrompue. Je crois que la forme à corriger est *singulorum*, et je propose de lire *singulas uncias*³. L'altération du texte provient d'une suggestion

1. « *Samsuci* » He., « *sansuci* » Hu.

2. Comp. la graphie *hiemps* pour *hiems* (voir Omerick, *Studien zur lat. Orthographie*. Programm des Kgl. kathol. St. Matthias Gymnasiums zu Breslau, 1891, p. IV).

3. A la ligne 15 du même chapitre, nous avons *uncias singulas*, leçon appuyée par les manuscrits de Marcellus. Est-ce également la leçon à adopter ici ?

de la finale de *foliorum* sur le mot qui suit immédiatement, *singulas*. Le copiste est porté à harmoniser les désinences de deux mots qui ne sont pas séparés par un troisième, et qui pourraient former un groupe linguistique. Les fautes de ce genre sont très nombreuses (Manuel, § 494 et suiv.); nous en relèverons quelques exemples dans Scribonius : *Epist.*, p. 1, 41 et suiv. « ne adfines quidem eius *professionis* » où la construction correcte qu'Helmreich a rétablie d'après Marcellus (p. 18, 9), est « ne adfines quidem eius *professioni* » ; chap. xxxviii p. 20, § *gliris pinguis*, ce qu'Helmreich a remplacé par *gliris pingue*, d'après Marcellus VIII 34 (p. 80, 8) ; chap. ciii p. 45, 21 et suiv. « ad *consuetudinem progredientem* », ce que le même éditeur corrige en « ad *consuetudinem progredientes* », d'après Marcellus xx 9 (p. 149, 41) ; chap. cxxx i p. 56, 25 et suiv. « maceratum, deinde *tritum*, *contusum* ceteris » où l'on adopte la leçon « maceratum, deinde *tritum*, *contusis* ceteris », d'après Marcellus xxiii 5 (p. 178, 22) ; dans l'Index capitum du chapitre xxv « aspritudinem *palpebrarum recentium* », il faut lire *recentem*, comme le prouve le texte des « Compositiones », chap. xxvi p. 45, 17 et suiv. « ad *palpebrarum recentem* ... aspritudinem ». Dans Marcellus je signalerai seulement deux passages : au chapitre xxv 2 p. 488, 2, tandis que le manuscrit P a la leçon correcte « per linteum aut *colum* *transmisso* oleo adicitur », le copiste de L a écrit *transmissum* ; par contre, les deux manuscrits ont la faute *denariorum* pour *denarios*, provoquée par la finale de *singulorum* qui précède, au chapitre xxvii 4 et 3 (p. 206, 8. 9. 29) et au chapitre xxviii 4 (p. 220, 27).

Scrib. iii p. 7, 21 et suiv.

Marc. 14 p. 26, 48.

aluminis *fissi* vel gallae pondo un- aluminis *scissi* vel gallae — 1.
cia.

Les médecins anciens connaissent l'« alumen fissum » et l'« alumen scissum » ou « alumen scissile »¹. Les philologues de la Renaissance prenaient souvent ces termes l'un pour l'autre : ainsi, au chapitre xxxi de Scribonius par exemple (p. 47, 9), Henri Estienne proposait *aluminis scissi*, bien que le passage parallèle de Marcellus (VIII 10 p. 54, 12) confirme l'authenticité de la leçon *aluminis fissi*. Comme Marcellus note exactement *alumen*

1. Les Grecs se servent également de deux locutions différentes $\sigma\tau\alpha\tau\tau\epsilon\rho\iota\zeta$ $\sigma\gamma\sigma\tau\epsilon\zeta$ (p. ex. Galien, X 199) et $\tau\epsilon\tau\epsilon\lambda\iota\tau\epsilon\zeta$ $\sigma\tau\alpha\tau\tau\epsilon\rho\iota\alpha$ (Dioscoride, V 124). Plin. croyait les deux appellatifs synonymes : *Hist. nat.*, XXXV 15 (52), 186 : « Concreti aluminis unum genus schistoni appellant Graeci, in enpillageamento quaedam canescencia dehiscens ; unde quidam trichitum appellaverunt ».

fissum, toutes les fois qu'il rencontrait cette forme dans l'ouvrage qu'il compilait (p. ex. VIII 35 p. 80, 14 = Scrib. XXXI p. 20, 24 ; XV 6 p. 112, 32 = Scrib. LXX p. 30, 13 et suiv. ; XXVI 7 p. 194, 16 = Scrib. CXXXVIII p. 62, 19, etc.), il me semble légitime de corriger au chapitre III de Scribonius *aluminis fissi* en *aluminis scissi*. Cette correction a l'avantage d'introduire dans la collection des remèdes de Scribonius la drogue « alumen scissum »¹, qu'il est naturel de rencontrer chez lui aussi bien que chez d'autres écrivains latins, auteurs de traités de médecine, puisque le recueil des « Compositiones » contenait plus d'ingrédients pharmaceutiques que le *De medicina* de Celse².

Scrib. VI p. 8, 11 et suiv.

Quae res etiam *auriculae* vel *dentibus* dolentibus prodest. Nec minus quibus subitae vertigines observantur, quos... dicunt, item comitiali morbo correptos et caligine impeditos ex magna parte levat.

Marc. I 6 p. 27, 4 et suiv.

Quae res etiam *auriculam* vel *dentem* dolentibus prodest, nec minus iis quibus subitae vertigines observantur, quos... dicunt, item comitiali morbo correptis prodest, sed et caligine impeditos ex magna parte levat.

Bien qu'on ait souvent considéré Scribonius comme un écrivain d'un style fort peu classique, il serait cependant par trop choquant d'admettre un texte dont l'auteur coordonnerait « des dents malades » avec « des personnes atteintes d'étourdissements ou de crises épileptiques ». Même celui qui se soucie peu de parler correctement ne va pas jusqu'à affirmer « qu'une oreille ou de mauvaises dents doivent, aussi bien que les hommes sujets à des éblouissements, éviter de boire de l'eau ». C'est pourtant ce qu'ont laissé dire à Scribonius tous les éditeurs des « Compositiones » en tolérant la leçon *auriculae vel dentibus dolentibus*. Pour ma part, je ne puis admettre ce texte, et je propose de lire avec Marcellus *auriculam vel dentem dolentibus* (« les gens qui souffrent des oreilles ou des dents ») ; en acceptant cette construction, nous avons un exemple très correct de l'« accusativus limitationis vel graecus », tournure qui se rencontre encore au

1. S'il peut paraître étonnant que Scribonius eût employé 25 fois *alumen fissum* et une fois *alumen scissum*, nous croyons qu'il serait tout aussi surprenant que Marcellus, qui se servait des deux locutions, eût copié fidèlement 14 fois *alumen fissum*, en changeant dans un seul cas le texte qu'il avait sous les yeux.

2. Comp. E. H. F. MEYER, *Geschichte der Botanik*, Königsberg, 1855, I. II, p. 26-39.

chapitre CLXX des « Compositiones » (p. 69, 23 et suiv.), *latus dolentibus*. L'explication de la faute doit être cherchée dans une suggestion exercée par la terminaison de *dolentibus* sur le mot précédent, *dentem*, qui devint *dentibus*. Cette première altération devait fatalement entraîner la substitution de *auriculae* à *auriculam*, cette dernière forme ne cadrant plus avec *dentibus dolentibus*.

La ponctuation adoptée par Du Rueil est inacceptable, et je crois qu'il faut lire tout le passage de la façon suivante : « Quae res etiam auriculam vel dentem dolentibus prodest, nec minus quibus subitae vertigines obversantur, quos... dicunt, item comitiali morbo *correptis*; et caligine impeditos ex magna parte levat. » La correction *correptis* pour *correptos* n'est pas absolument certaine, car, si, au chapitre CCVI (p. 83, 28 et suiv.), nous avons : « ulceribus factis eiusdem partis rosa dilutum prodest nec minus angina *correptis* faucibus extra superpositum¹ », le texte publié par Du Rueil portait au chapitre LXXXVIII : « Nec minus diulino *correptos* capitis dolore.... prodest », où Helmreich (p. 42, 17) adopte *correptis* qui est la leçon transmise par les manuscrits de Marcellus (xx 3 p. 147, 3 et suiv.). Mais qu'on garde le texte de l'édition princeps ou qu'on le corrige d'après Marcellus, il faudra procéder de même au chapitre VI et au chapitre LXXXVIII; dans le premier de ces deux passages, on comprendrait fort bien que *correptis* soit devenu *correptos* sous l'influence de *impeditos*.

Scrib. VIII p. 9, 1 et suiv.

Sed si per os magis detrahere materiam visum fuerit, quia non sine tormento per nares ea *deduceretur*, suadebimus...

Marc. I 9 p. 27, 18 et suiv.

Sed si per os magis detrahere umoris materiam visum fuerit, quia non sine tormento quodam per nares ea *deducitur*, suadebimus...

L'imparfait du subjonctif après *quia* est condamné par l'usage de l'écrivain. De fait, dans tous les cas où Scribonius emploie cette conjonction, le verbe de la proposition subordonnée ainsi introduite est à l'indicatif, soit du présent, p. ex. chap. xxvi p. 15, 15 « quia boni odoris est »; chap. xxxviii p. 19, 30 et suiv. « quia efficaces sunt », soit de l'imparfait, p. ex. *Epist.*, p. 5, 2 et suiv. « quia ex hac omnia commoda nos consecuturos existimabamus », soit du parfait, p. ex. *Epist.*, p. 3, 29 et suiv. « quia cibo vinoque apte

1. Comparez encore chap. cv p. 36, 2 et suiv. « Lienosis vero.... satis convenit nec minus *hydropicis* ».

interdum dato remediari tutius eos existimavit », et, dans un cas, du futur, chap. cvi p. 46, 17 et suiv. : « quia facilius adiuta antidotos adiuuabit et effectus exhibebit » (Marcellus, xx 12 p. 149. 30 et suiv., a un texte différent, mais où le verbe est également au futur). La correction de *deduceretur* en *deducitur* ou *deducetur* est donc nécessaire. Malgré le témoignage de Marcellus, on donnera la préférence à la seconde de ces formes qui cadre mieux avec le contexte, tout en se rapprochant davantage de la leçon éditée par Du Rueil.

Scrib. viii p. 9, 6 et suiv.

Marc. i 9 p. 27, 23 et suiv.

Bene facit et sinapi ex aceto tritum
et non excastratum.

Bene facit et senapi ex aceto tritum,
sed non excastratum.

La qualification *non excastratum* constituant une restriction à l'emploi ordinaire du sénevé, et doit être corrigé en *sed*. La faute est-elle due à un arrangement fautif de *set* (Manuel, § 923), sous l'influence du *et* placé devant *sinapi*, ou est-ce un insérende marginal fourvoyé? (Voy. la remarque suivante)

Scrib. x p. 9, 10 et suiv.

Marc. i 10 p. 27, 26 et suiv.

Prodest enim diu caput *dolet*, adton-
dere ad cutem et radere et diutius
siccum ad relaxationem cutis fri-
care et aqua calida fovere pura...

Cum vero diu caput *dolet*, et adton-
deri pressius et adradi prodest, ut
possit diutius fricari, et aqua ca-
lida foveri pura...

Je présume qu'après le verbe *dolet* il faut rétablir < *et* >, sauté par redoublement bilittère *dol* < *et* > *et*¹. Scribonius a coutume, avec le verbe *prodesse*, de répéter la conjonction *et* devant chaque terme de l'énumération. Voy. p. ex. chap. clxv p. 68, 4 et suiv. « eadem prodest *et* ad contusiones *et* ad convulsiones... *et* pectoris dolores » ; chap. clxxx p. 74, 4 et suiv. « Prodest *et* vini cyathus *et* passii *et* olei cyathus » et p. 74, 9 et suiv. « Prodest *et* sinapi ex aceto tritum circumdatum pedibus eruribusque *et* a somni tempore prohibere » ; chap. ccxxxviii p. 96, 22 et suiv. « eodem modo *et* menta prodest *et* cinis de filice facta ».

Scrib. xi p. 9, 28.

Marc. i 41 p. 28, 2 et suiv.

Plures autem parandae sunt *eius*
generis torpedines.

Plures autem parandae sunt torpe-
dines *eiusdem* generis.

1. Comparez la même omission au chapitre cxxvii après *solet*. HELMICH p. 59. 8^o y propose d'après Marcellus, xxx 5 p. 236. 8 « deinde cocta, ut solet holus coqui, et ita... », « cocta ut solet, < *et* > ita ».

J'adopte, d'après le texte de Marcellus, la leçon *eiusdem* que confirment d'autres exemples; chap. XXI p. 13, 3 et suiv. « quae ex cadmia aut aere usto *eiusdemque* generis pigmentis componuntur »; chap. XXXI p. 20, 28 et suiv. « ad ulcus autem frigidum per *eiusdem* generis lanam et auriscalpium inicitur »; chap. CCXXIII p. 90, 5 et suiv. « eadem ad ¹ *eiusdem* partis exulcerationes ». La même faute peut être signalée au chapitre II p. 7, 9 et suiv. « menta multis profuit *ea* ratione decocta », où Helmreich corrige d'après Marcellus (12 p. 26, 8) *ea* en *eadem*; il en est de même au chapitre CLXXX p. 74, 6 « ex aqua mulsa cum rosa *eiusdem* mensurae », où le texte de l'édition princeps est *eius*. L'erreur inverse se rencontre au chapitre LXXXIII p. 35, 11 « Oportet autem *eodem* die acetum non gustare », où l'on remplacera, d'après Marcellus (XVII 21 p. 135, 28), *eodem* par *eo*, et au chapitre CXXXXVIII p. 62, 16 « ex *eo* dare nucis iuglandis magnitudinem », où *eo* est la leçon adoptée par Helmreich, d'après Marcellus (XXVI 6 p. 194, 14), tandis que Du Rueil éditait *codem*.

La raison de ces confusions doit être cherchée dans l'emploi de l'abréviation *d* (Manuel, § 770). Le copiste qui rencontrait ce signe hésitait parfois, ne sachant pas si le *d* barré devait représenter l'abréviation *-dem*, ou si le scribe qui l'avait précédé avait voulu biffer une lettre fautive.

Scrib. XVI p. 10, 30 et suiv.

Postea adicitur, si puer fuerit qui laborat. testudinibus masculae, palumbi masculi... sanguis.

Dans son commentaire (p. 50), Rhodius fait la remarque que les auteurs de traités de médecine² parlent de la *testudo marina*, et il se montre d'abord disposé à corriger le texte de Scribonius; s'il renonce à le faire, c'est que, dit-il, « utrorumque sanguinem, et puellae feminei generis animalia diserte postulat Scribonius ». Cependant, un autre passage où l'auteur des « Compositiones » mentionne la tortue tend à prouver que la première idée de Rhodius était bonne. Nous lisons au chapitre CLXXVII (p. 73, 5 et suiv.) « anatis feminae < sanguinis > recentis, p. * II, anatis masculi sanguinis aridi, p. * III, haedi masculi sanguinis aridi, p. * III, testudinis marinae sanguinis aridi, p. * VI S, anseris masculi sanguinis aridi, p. * III ». Ici, Scribonius note avec soin

1. « ad » *He.*, « et » *Ru.*

2. P. ex. Vĭgĭcsĕ, *Mulomedicina*. IV, 3, § 9 : « Praeterea sanguinem marinae testudinis colliges ».

le sexe de chacun des animaux qu'il mentionne ; seule la tortue marine fait exception. Peut-être en était-il de même au chapitre xvi, et *testudinis marinae* aurait été lu *testudinis masculi* par suggestion du contexte (voy. Manuel, § 555 et suiv.). Malheureusement, ce texte ne figure pas dans la collection des remèdes de Marcellus.

Scrib. xviii p. 11, 30 et suiv.

Marc. viii 1 p. 31, 18 et suiv.

si quis ut collyrio inungatur ¹ *protinus*, *id est eodem die*, et dolore praesenti et futuro tumore liberabitur.

si quis ut collyrio inungeatur. *protinus* et dolore praesenti et futuro tumore liberabitur.

Considérant que les mots *id est eodem die* sont omis par Marcellus, Rhodius (*Commentaire*, p. 59) propose de les supprimer comme glose de *protinus*. Helmreich ne s'occupe pas de cette remarque dont il faut pourtant tenir compte. En effet, la périphrase *id est eodem die* ne peut qu'affaiblir la locution énergique *protinus* « sur-le-champ, immédiatement », ce qui est peu naturel de la part d'un médecin très convaincu de l'utilité de ses ordonnances. Pareille atténuation ne se rencontre nulle part ailleurs dans les « Compositiones » ; comp. p. ex. *Epist.* p. 1, 12 et suiv. « medicamento efficaci dato *protinus* velut praesenti numine omni dolore periculoque liberasse aegrum » ; *ibid.*, p. 4, 2 et suiv. « compositiones et expertas < et > *protinus* paratas habeat » ; chap. lxxxxiii p. 40, 22 et suiv. « *protinus* enim excreant ea, quae obstant transitui spiritus et tussire desinunt » ; chap. clxxxviii p. 76, 29 et suiv. « Proprium est autem huius mali medicamento *protinus* lividos articulos et artus facere » ; chap. clxxxiiii p. 78, 14 et suiv. « Ephemeron potum *protinus* quidem totum os prurire facit ». L'annotateur du chapitre xviii s'est sans doute inspiré du chapitre xx (p. 12, 12) « uno die ».

Scrib. xxi p. 13, 4 et suiv.

Marc. viii 2 p. 52, 15 et suiv.

quamvis curiose terantur, naturam suam tamen amittere non possunt.

quamvis curiose terantur, naturam tamen suam amittere non possunt.

D'après la variante d'ordre fournie par les manuscrits de Marcellus, je lis dans le passage correspondant de Scribonius *naturam tamen suam*. L'interversion est due à l'attraction du substantif sur le possessif (Manuel, § 1032).

1. « Si quis hoc collyrio inungatur » *Ru.*

Scrib. xxi p. 13, 5 et suiv.

Marc. viii 2 p. 52, 16 et suiv.

Numquam enim ut succus diluantur,
sed cum in summam subtilitatem
deduci non possint perseverantia
tamen terentium corpora quasi
pulverulenta necesse est maneant.

Numquam enim ut succus diluantur,
sed cum ad summam subtilita-
tem *perducta sunt*, tamen quasi
pulverulenta necesse est maneant.

Le texte de Scribonius édité par Du Rueil est ici certainement altéré. Helmreich remplace *deduci non possint* par *deducta sint* et transporte *tamen* après *terentium*. La seconde de ces corrections n'est pas satisfaisante. La place fautive qu'occupe un mot est souvent l'indice d'une altération plus grave : pour établir une leçon acceptable et qui ait chance d'être authentique, il ne suffit pas de modifier l'ordre des mots, si une autre difficulté se présente même après la première correction.

Dans le passage cité de Scribonius, un second indice de faute est fourni par le terme *perseverantia*. Ce substantif a, chez Scribonius, le sens de « continuité, persistance », et les mots appartenant à cette même racine marquent simplement la prolongation ininterrompue d'un fait. Comparez *Epist.* p. 5, 49 et suiv. « tuae in me tam *perseveranti* benevolentiae respondere » ; chap. xxii p. 14, 5 et suiv. « Cum vero pluribus quis diebus vexatus fuerit epiphora cum *perseverantia* tumoris » ; chap. xxxviii p. 19, 14 et suiv. « si *perseveranter* aquam potaverint » ; chap. cxxiii p. 87, 49 « discent, si id quis *perseveranter* inponat ». Or, *perseverantia* ne pouvant au chapitre xxi signifier que « persévérance », je vois une interpolation dans les mots *perseverantia terentium* qui ne figurent pas dans le texte de Marcellus. Comme le texte qui précède et celui qui suit immédiatement étaient altérés dans l'édition princeps, certaines fautes avaient peut-être rendu peu claire la leçon du manuscrit que Du Rueil aura arrangée de son mieux.

Scrib. xxii p. 13, 45 et suiv.

Marc. viii 3 p. 52, 23 et suiv.

croci p. * v, sarcocollae p. * x,
glaucci suci p. * xx, tragacanthi
p. * v, opii p. * v. *Et hoc enim*
adicio, et ita melius respondet.

croci * v, sarcocollae * x, glaucci
suci * xx, tragacanthi * v *et opi*
* v. *Hoc enim ego adicio et ita*
melius respondet.

Helmreich note que le texte de Marcellus ne présente pas *et* devant *hoc*, et pour cette raison il le supprime dans les « Compositiones ». Au lieu de procéder ainsi, il est préférable de transporter *et* devant *opii*¹. En général, les noms des drogues

1. Du Rueil édite toujours *opii*, tandis qu'Helmreich adopte tantôt *opii*, tantôt

indiquées dans une recette sont simplement juxtaposés, l'auteur n'ayant aucune raison d'attirer l'attention sur l'un ou l'autre des ingrédients; comp. p. ex. chap. v p. 8, 4 et suiv. « murræ p. * i, croci p. * ii, amygdalorum amarorum p. * ii, rutæ viridis p. * iii, sphondylii p. * i, panacis p. * i, laurus bacarum p. * iii, serpulli p. * ii, castorei p. * i »; chap. xxi p. 12, 24 et suiv. « Aloes Indicæ p. * iii, croci p. * ii, opii p. * i, commis p. * iii, plantaginis suci cyathos tres. », etc. Mais le contexte prouve que, dans le passage qui nous occupe, l'opium devait être indiqué tout spécialement, d'où la mise en relief de ce terme par *et*. Scribonius relève qu'il donne une formule plus exacte pour la composition d'un remède sans doute fréquemment employé à cette époque.

Un copiste, ou le premier éditeur, habitué à voir les constituants d'une recette notés sans particule de coordination, aura cru à une erreur, et transporté la conjonction en tête de la phrase suivante.

Je propose d'adopter la même correction au chap. ccvii p. 84, 22 et suiv., et d'y lire : « quibus depositis ab igne et desinentibus nimis fervere adicitur spumæ argenteæ p. * x, cerussæ p. * x et aeruginis p. * v. *Haec autem* cum acetî hemina terere oportet et minutatim aspergere... ». Du Rueil avait édité «... aeruginis p. * v. *Et haec autem* » tandis qu'Helmsreich, procédant comme au chapitre xxii, a supprimé la conjonction *et*.

Scrib. xxii p. 13, 19.

Marc. viii 3 p. 52, 26 et suiv.

quod ex lacte ipso *silvatici papaveris* capitum fit.

quod ex lacte ipso *papaveris silvatici* capitum fit.

Je rétablis dans les « Compositiones » l'ordre des mots *papaveris silvatici* attesté par les autres passages où Scribonius mentionne le pavot sauvage : Comp. chap. lxxiii p. 31, 14 et suiv. « *papaveris silvatici iam maturi* »; chap. ccxx p. 89, 9 « *papaveris silvatici capitum corticis* »¹. La transposition étant en apparence inconditionnée, faut-il y voir une erreur de transcription de Du Rueil?

opi, d'après les leçons du manuscrit I. de Marcellus. Or, les leçons du Parisinus ne concordent pas toujours sur ce point avec celles du Lauduensis, et rien ne prouve que le compilateur ait toujours suivi son modèle pour la forme du génitif en -i ou en -ii.

1. Comparez encore : chap. cxxxiii p. 61, 1 « *papaveris nigri seminis* »; chap. cxxxviii p. 62, 13 « *papaveris nigri*, p. * iii »; chap. clxxx p. 73, 29 et suiv. « *papaveris enim viridis, cuius sucus est, qualitatem repræsentat* ».

Scrib. xxii p. 13, 20 et suiv.

Marc. viii 3 p. 52, 27 et suiv.

ut pigmentarii institores eius rei ut institores huiusce rei compendii
compendii causa faciunt. et lucri causa faciunt.

Dans l'apparat critique de son édition, Helmreich note : « pigmentarii om. M; an vocabula institores eius rei delenda sunt ? » Cette remarque étonne chez un philologue qui s'est efforcé de comparer avec soin le texte de Scribonius et celui de Marcellus afin d'améliorer le premier par les leçons du second. Semblable collation, faite avec soin, ne peut amener à proposer la suppression de mots dont le témoignage concordant des deux écrivains prouve l'authenticité. S'il faut choisir entre *pigmentarii* et *institores eius rei*, c'est *pigmentarii* qu'on supprimera en tant que note explicative d'un usager, suggérée peut-être par *pigmentis* (p. 13, 3 et suiv.).

Scrib. xxii p. 13, 21 et suiv.

Marc. viii 3 p. 52, 28 et suiv.

Illud enim cum magno labore exiguum conficitur, hoc sine molestia et abundanter. Illud enim cum magno labore et exiguum conficitur, hoc sine molestia et abundanter.

Pour obtenir une antithèse juste, la conjonction *et*, que les manuscrits de Marcellus portent devant *exiguum* doit également être introduite dans le texte de Scribonius. La même omission de *et* devant *ex* se retrouve au chapitre xxxvii (p. 23, 11 et suiv.) « < *et* > explere circuitum eius » (comp. Marc. x 8 p. 88, 23 et suiv.), et s'explique par la confusion de contigus semblables, *et* et *ex* pouvant être pris l'un pour l'autre, comme en témoignent de nombreuses altérations. Comp. p. ex. chap. cxxxv p. 58, 19 et suiv. « *et is qui vinum non austerum praebiberit* », où l'on doit lire *ex his* comme l'a fait remarquer Rhodius; chap. cxxxiii p. 94, 9 et suiv. « *ex faba quasi concha multo cum cumino cocta* », où Helmreich a raison de remplacer *ex* par *et*, d'après Marcellus, xxxiii 4 p. 233, 1 et suiv.; chap. cclxii p. 101, 3 et suiv. « *Malagma ad omnem dolorem veterem et qualibet causa factum* », où le texte de Marcellus, chap. xxv 4 p. 188, 16 et suiv., prouve que *et* est une mélecture de *ex*. Comparez encore les corrections proposées pour les chapitres ccxxv et ccxxxviii.

Scrib. xxii p. 14, 1 et suiv.

Marc. viii 3 p. 52, 34 et suiv.

His uti primis diebus collyriis, non ceteris auxiliis prout res postulat, abstinendo dico sanguinis detractioe meliusque eam ceteris proficere adfirmo. His fere utor primis diebus collyriis, non siue ceteris auxiliis, prout res postulat, abstinencia dico et sanguinis detractioe meliusque ea ceteris proficere adfirmo.

Le sens que Du Rueil attribuait à ce passage serait, si l'on traduit littéralement : « Pendant les premiers jours, se servir de ces collyres et non des autres remèdes, selon ce qu'exigent les circonstances, en s'abstenant, dis-je, de la saignée, et j'affirme que celle-ci est plus efficace que les autres traitements ». Ce texte est fort peu satisfaisant, et même si l'on peut rendre chez d'autres écrivains *abstinendo sanguinis detractio* par « en s'abstenant de la saignée », cette interprétation n'est pas possible chez Scribonius qui construit le verbe *abstinere* avec *ab*. Comp. chap. cv p. 146, 1 et suiv. « ita prodest, ut facile *abstinere ab aqua proximis diebus possint* » ; chap. cxxii p. 33, 22 et suiv. « debet *abstinere ab omni re* » ; (et chap. liii p. 24, 8 et suiv. : « Prodest igitur quies unius diei et ab omni re *abstinentia* »).

Après avoir corrigé, d'après Marcellus, *uti en utor* et introduit *sine* devant *ceteris auxiliis*, Helmreich place une virgule après *dico*, ce qui empêche l'interprétation fautive que je signalais tout à l'heure. On traduit alors correctement « je veux dire en mettant le malade à la diète, en pratiquant la saignée ». Mais comme les Latins ne connaissaient pas la ponctuation et que leurs textes devaient cependant être intelligibles, je lirais *abstinendo dico < et > sanguinis detractio*. C'est peut-être la simple omission de ce *et* qui aura poussé un éditeur à retoucher de son mieux le passage dont le sens lui paraissait obscur.

Je crois nécessaire de corriger aussi *eam* en *ea*. D'après Scribonius, les collyres sont les remèdes les plus efficaces ; ce sont donc les collyres (*ea*), et non la saignée (*eam*), que le pronom doit représenter. La faute qui a fait du neutre pluriel un féminin singulier est due à une suggestion de *detractio*.

Scrib. xam p. 14, 21 et suiv.

Marc. viii 3 p. 33, 14 et suiv.

cretæ Samiæ, quam vocant *astera*,
p. * lxxx. stibii cocti p. * xx,
opii p. * x, commis *Alexandrini*
p. * xx. Teruntur hæc omnia aqua
pluviali, commi *ultimum* adici-
tur.

cretæ Samiæ, quam *astera Samias*
vocant, * lxxx. stibii cocti * xx,
opii * v, gummis *Alexandrinæ* *
xx. Teruntur hæc omnia pluviali
aqua, *ultimum gummi* adicitur.

Je propose trois retouches légères au texte de Scribonius.

1° D'après le texte de Marcellus, je lirai *astera < Samias >*. Le

1. TITRE LIVRE, XXXVIII, 42, 4 : « ut bello abstinerent : HORACE, *Ars Poet.*, v. 414 « abstinuit venere et vino » ; COLUMELLE, R. R. VI, 7 : « prohibendus erit bos potione per triduum, primoque die cibo abstinendus » ; TACITE, *Ann.*, III, 3 : « Tiberius atque Augusta publico abstinere » ; SUÉTONE, *Tib.*, LXXII « nec abstinuit consuetudine ».

qualificatif aura été laissé de côté par un copiste, ou Du Rueil, qui croyait cette épithète inutile après « cretae Sauriae » (Comp. pour la suppression des doubles emplois apparents Manuel, § 549-553). Cornarius, l'auteur de l'édition princeps de Marcellus (parue à Bâle chez Froben en 1536), omettait également ce terme qui est attesté par les manuscrits de Paris et de Laon ; Helmreich encore le supprimait malgré le témoignage du codex Laudunensis, le seul manuscrit de Scribonius qu'il connût.

2° A propos de « commis Alexandrini », Rhodius (Commentaire, p. 64) fait la remarque suivante : « Nonius Marcellus tradit *cummi generis neutri, ut est usus monoptoton : tamen femininum cuius genitivus cummis. Qua ratione hic legendum foret *Commis Alexandrinae.* » Cette leçon est à adopter, d'après les chapitres LXXIII p. 31, 13 « *commis Alexandrina vel traga-canthum...* » et LXXIII p. 31, 26 *commis Alexandrinae*. La faute provient-elle d'une mécorrection de e (= ae) en i ?*

3° *Ultimum* précédant le substantif toutes les fois que Scribonius se sert de ce terme, je transpose *ultimum commi*. Comp. p. ex. chap. XXXII p. 21, 5 « *ultimum commi adicitur* » ; chap. CXXXII p. 60, 11 et suiv. « *Tenesmos est irritatio ultimae partis directi intestini* » ; chap. CCVIII p. 86, 6 « *ultimum alumen adicitur* » ; chap. CCLXVII p. 103, 8 et suiv. « *deinde murra trita per se aspergitur, ultimum nitrum et Assius lapis* ».

Scrib. xxiii p. 15, 5.

Marc. viii 5 p. 53, 17 et suiv.

cum prima *tunica* oculi excisa, est ne prima *tunicula* oculi excisa aliavere exulcerata sit.

D'après le chapitre XXI (p. 13, 9 et suiv.) « certe exterius pungunt foramina primae *tuniculae* oculi », je remplace dans le passage cité *tunica* par *tunicula*. Par saut de -cul- à -cul-, *tunicula oculi* aura été réduit à *tuniculi*, et le bourdon ainsi formé n'aura été qu'imparfaitement complété³.

1. On objectera peut-être que cette correction n'est pas nécessaire parce que Marcellus a *gummi Alexandrinum* XIII 5 p. 105, 27 et suiv. ; et *gummi Aethiopicum* XXXVI 20 p. 273, 40). Mais il faudrait expliquer alors comment Marcellus, qui préférerait la forme du neutre, eût adopté une terminaison féminine, si l'auteur qu'il compilait avait vraiment fait de *commis* un génitif neutre.

2. « *Primae tuniculae* » Sperling : « *prima et tuniculam* » Hu.

3. La leçon des manuscrits de Marcellus ne serait pas à elle seule un argument en faveur de cette correction, ce compilateur usant volontiers des diminutifs même lorsqu'il ne les rencontrait pas dans ses sources ; comp. Liechtenhan, p. 17 et suiv., et la note critique que je présente pour le chapitre CVI.

Scrib. xxiii p. 15, 6 et suiv.	Marc. viii 5 p. 53, 18 et suiv
Cum purum ulcus est, diluitur <i>ferē</i> ovi <i>albore</i> , quod est tenuissimum.	Ut purum ulcus sit, diluitur ovi <i>albo</i> . quod est <i>ferē</i> tenuissimum.

Comme le prouvent plusieurs passages (p. ex. chap. xxvi p. 15, 19 « cum ovi *albo* »; chap. xxvii p. 16, 7 « cum ovi *albo*. quod est tenue »), Helmreich a raison de corriger d'après Marcellus *albore* en *albo*. Mais il faut expliquer la présence de la finale fautive *-re*; je crois qu'elle représente les deux dernières lettres de *ferē*, omis devant *tenuissimum* par saut de *fe-* à *te-* dans un manuscrit en capitales, puis rétabli quelque part hors de sa vraie place (Manuel, § 1439 A : cumul du fourvoisement et d'une autre correction fausse). Je lis en effet « quod est *ferē* tenuissimum », en déplaçant l'adverbe que Scribonius emploie volontiers dans la relative. Comp. p. ex. chap. xxi p. 13, 1 et suiv. « sed praecipue quod nullam in se aspritudinem habet ut pleaque, quibus *ferē* inunguntur homines »; chap. xxiii p. 14, 6 et suiv. « pituita ipso calore oculorum glutinosior visa fuerit, quod *ferē* sexto septimove die accidere solet »; chap. cclxxi p. 104, 23 et suiv. « Acopum, quo *ferē* Augusta et Antonia usae sunt, facit... ».

Scrib. xxv p. 15, 10 et suiv.	Marc. viii 116 p. 63, 14.
facit bene et per se mel Atticum pyxide cyprii aeris conditum.	facit bene et per se mel Atticum <i>purum</i> pyxide cyprea conditum.

Dans le texte de Scribonius je lis « mel Atticum < *purum* > pyxide »; le qualificatif *purum* a été omis par chevauchement dans le saut du même au même (Manuel, § 698 et suiv.) *Attic* < un *pur*> un *pyxide*, provoqué par le retour de trois lettres, ou même de quatre, s'il faut écrire ici *pyxide* comme dans d'autres passages où ce mot est attesté (Chap. xxxvii, lxxiii, lxxx, ccxxviii, ccxxx).

Scrib. xxvi p. 15, 13 et suiv.	Marc. viii 117 p. 65, 16 et suiv
<i>Sed praecipue hoc collyrium, quod quidam Athenippium</i> ¹ , quidam diasmyrnes, quidam εἰσίδες vocant, quia boni odoris est. <i>Sed praecipue hoc</i> quod etiam ad pustulas... facit.	<i>Sed praecipue hoc, quod quidam diazmyrnes, nonnulli euodes, quia boni odoris est, nominant, quod etiam ad pustulas... facit.</i>

Après *odoris est*, Helmreich supprime *sed praecipue hoc*, considérant ces mots qu'omet Marcellus comme une répétition fautive, introduite d'après le début du chapitre. Je crois qu'on peut

1. « Athenippium » He., « Athenippum » Ru.

approuver cette conjecture et qu'il est nécessaire de biffer encore *collyrium* au commencement de ce passage.

Scrib. xxviii p. 16, 17 et suiv.

Marc. viii 118, p. 65, 31 et suiv.

Acrioribus autem iis ad cicatrices
extenuandas et palpebras asperas
quod. . . . *ἴσα* dicitur.

Acriore autem collyrio ad cicatrices
extenuandas et ad palpebras aspe-
ras utimur, quod. . . . *harma* dicitur.

La construction du pluriel *acrioribus* avec le singulier *quod... dicitur* est évidemment fautive. Helmreich établit un texte grammaticalement correct en rattachant au chap. xxvii *acrioribus autem his* (*his* étant substitué à *iis* de l'édition princeps). Cette manière de résoudre la difficulté n'est cependant pas acceptable, car Marcellus trouvait dans le texte qu'il avait sous les yeux la même séparation que celle transmise par Du Ruil. (Comp. Scrib. xxvii = Marc. viii 6, Scrib. xxviii = Marc. viii 118.)

Quod... dicitur ne se rapportant qu'à un seul collyre, j'en conclus qu'il faut transformer en *acriore autem hoc* le texte traditionnel *acrioribus autem iis*. La leçon vraie a été altérée par suggestion de *his fere collyriis lenibus* qui précède immédiatement (p. 16, 16), et de la rubrique *collyria acria* sous laquelle sont classés dans l'édition princeps les chapitres xxviii à xxxviii.

Scrib. xxxi p. 17, 13 et suiv.

Marc. viii 10 p. 54, 16.

adicitur passî sextarius aut hemina
aut rursus commiscetur.

adicitur his passî sextarius vel quod
sufficial.

Rhodium (Commentaire, p. 70) corrige *aut rursus* en *et rursus*, leçon qu'Helmreich adopte. Mais si *aut* n'est pas acceptable, *rursus* n'est pas moins suspect. En effet, il a été question de broyer (*terere*) les substances indiquées, et non de les mélanger (*commiscere*); par conséquent *rursus* est impropre. Or *aut rursus commiscetur* ne figurant pas dans le texte de Marcellus, je les supprime comme interpolation, plutôt que de chercher à corriger deux mots sur trois.

Scrib. xxxvii p. 18, 16 et suiv.

Marc. viii 120 p. 66, 4 et suiv.

Medicamentum liquidum ad palpebrarum velerrimam aspritudinem et excrescentem carnem, *ἀβυσσὴν* quam vocant. Item callum durissimum, Hygram appellant, quia est *liquidum medicamentum.*

Ad palpebrarum velerrimam aspritudinem et excrescentem carnem, quam sycosim Graeci vocant, in qua est callus durissimus; est autem *liquidum medicamentum*, quod ideo hygra appellatur.

1. Le manuscrit P. qui seul a conservé ce passage, a la leçon *opta*.

La répétition des termes *medicamentum liquidum* rend la phrase informe et nécessite une correction. Les deux mots au début du chapitre proviennent sans doute d'un lemme et doivent être supprimés; Helmreich avait opéré de même pour le début du chapitre xxxii (p. 17, 16) où les mots *collyrium psoricum* du texte de l'édition princeps ne pouvaient coexister avec « *facit hoc collyrium bene quod psoricon dicitur* » de la même phrase.

Je ne sais s'il y a lieu de lire avec Helmreich *item* < *ad* > *cal-lum*. D'après la leçon de l'Index capitum : « *Liquidum medicamentum ad veterrimam aspritudinem palpebrarum et callos durissimos* », on pourrait remplacer *item* par *et*, et procéder de même au chapitre lxxxxiii (p. 39, 25 et suiv.) « *bene facit ad omnem dolorem, proprie autem ad tussim, item pectoris destillationem* »; Helmreich y adopte *item* < *ad* > alors que les manuscrits de Marcellus (xvi 7 p. 123, 17) ont *et*. Comparez encore au chapitre cxxxxiiii p. 61, 13 « *item* < *ad* > *aque mutationes* », où le texte correspondant de Marcellus (xxvi 3 p. 193, 19) est « *et ad hydropicos* ». Mais je ne saurais dire quelle était la leçon authentique; l'étude des particules de liaison dans les « *Compositiones* » ne m'a guère fourni de données positives, car le texte de Scribonius est mal établi en ce qui touche à ces questions.

-Scrib. xxx p. 20, 12

Marc. viii 31 p. 79, 33.

Nam et dolores sedat.

Nam et dolorem sedat.

J'adopte pour Scribonius la leçon de Marcellus *dolorem*. Comp. p. ex. chap. xxxviii p. 20, 1 « *ad auriculæ tumorem¹ et dolorem* »; chap. cxi p. 84, 4 et suiv. « *lateris, stomachi, ventris, iecinoris, lienis dolorem sedat* ». La fausse lecture a été provoquée par l'initiale de *sedat*.

Scrib. xxxiii p. 21, 13 et suiv.

Marc. xv 93 p. 119, 10 et suiv.

Oportet autem aqua marina ferventi... vaporare *parotidem*.

Oportet autem aqua marina ferventi... vaporare *eas*.

L'emploi du singulier *parotidem* après les formes au pluriel *parotidas* (l. 11) et *eas* (l. 12) est un indice de faute. Je propose donc de supprimer *parotidem* qui provient de l'intrusion d'une glose d'usager. *Eas* que fournissent les manuscrits de Marcellus a été ajouté par ce compilateur qui désirait donner à son texte la plus grande clarté possible.

1. « *Auriculæ tumorem* » *He.*, « *auriculæ et tumorem* » *Ru.*

Scrib. lxxxviii p. 21, 17 et suiv.	Marc. xv 94 p. 119, 13 et suiv.
Item bene discutit parotidas iris Illyrica contusa... calda bis terve inposita.	Bene discutit parotidas iris Illyrica contusa... calida bis vel ter in die inposita.

D'après le texte de Marcellus, je propose d'adopter pour Scribonius la leçon *terve* < *in die* > *inposita*; le groupe *in die* aura été omis par saut de *-ein* à *-ein-*. La recommandation faite par l'auteur des « Compositiones » sera ainsi plus exacte, ce qui est bien dans les habitudes de ce médecin; comp. p. ex. chap. lxxvi p. 32, 28 et suiv. « Ad suspirium facit¹ bene inter simplicia quidem acetum scillites quod vocant cocleario terquaterve sumptum *in die* » et p. 33, 2 et suiv. « cocleario semel *in die* bisve sumptum »; chap. ccxxvii p. 91, 21 « oportet autem bis *die* panem inponere ».

Scrib. xxxv p. 21, 29 et suiv.	Marc. xv 95 p. 119, 22 et suiv.
cum <i>fervere</i> desierit, paulatim aspergere aeris florem.	cum <i>vero</i> desierit <i>fervere</i> , paulatim spargere aeris flos.

D'après les chapitres lxxxvi p. 34, 16 « cum *desinet* *fervere* », cci p. 81, 26 « dum *desinit* *fervere* », ccvii p. 84, 22 et suiv. « quibus depositis ab igne et *desinentibus* nimis *fervere* », ccxii p. 87, 1 « et cum *desierit* *fervere* », je transpose au chapitre xxxv *fervere desierit* en *desierit* *fervere*. La variante d'ordre s'explique seulement si l'on admet que le texte de Marcellus était également celui de Scribonius; cum < *vero* > *desierit* *fervere* aura été réduit à *cum vere* par saut de *ver-* à *-ver-*, puis l'omission n'aura été qu'imparfaitement réparée.

Scrib. xxxvii p. 22, 24 et suiv.	Marc. x 7 p. 88, 42 et suiv.
<i>Hoc tritum</i> per succidam lanam <i>aspersum medicamentum</i> inicere oportebit.	Diligenter <i>trita haec</i> et in unum perimixta per succidam lanam inicere oportebit.

Helmreich supprime *aspersum medicamentum* qui ne figure pas dans les manuscrits de Marcellus. Cette interpolation aura entraîné la leçon fautive *hoc tritum* que je corrige en *haec trita*; il s'agit en effet de broyer non pas le remède, mais les ingrédients dont il est composé. Comp. chap. cxiii p. 49, 24 « *Haec trita* vino consperguntur »; chap. cciii p. 82, 21 et suiv. « Aeris usti p. * xii, salis ammoniaci p. * viii. *Haec terere* aceto per aliquot dies oportet » etc.

1. « Facit » *He.*, « faciunt » *Rn.*

Scrib. xxxvii p. 22, 26 et suiv.

Marc. x 7 p. 88, 14.

Facit autem etiam ad omnem ex qualibet corporis parte...sanguinis eruptionem.

Facit autem etiam ad omnem ex qualibet parte corporis...sanguinis eruptionem.

La variante d'ordre *parte corporis*, attestée par les manuscrits de Marcellus, doit être regardée comme la leçon vraie du texte de Scribonius ; cette manière de grouper ces mots correspond en effet aux habitudes de l'écrivain. Comp. p. ex. chap. LXIII p. 28, 9 et suiv. « Medicamentum Andronis prodest in omni parte corporis facto cancro » ; chap. LXXX p. 38, 17 et suiv. « praeterea facit ad omnis partis corporis dolorem » ; chap. CCXXVII p. 91, 26 « omnem carnem ex ¹ omni parte corporis exulceratam » ; chap. CCXXXIII p. 96, 14 et suiv. « Ad papulas in capite effervescentes vel qualibet parte corporis totius porriginem ». Aucune particularité du texte n'explique comment a pris naissance cette intervention qui, contrairement aux variantes d'ordre généralement attestées, dissocie un groupe grammatical.

Remarquons toutefois que le passage qui suit immédiatement est altéré dans l'édition princeps.

Scrib. xxxvii p. 23, 4 et suiv.

Marc. x 8 p. 88, 17 et suiv.

non alienum est scire, qua ratione utrumque praestari possit, ut neque spiratio interpelletur neque remedium efficacissimum, quod per oppilationem narium efficitur, excludatur.

non alienum est scire, qua ratione utrumque praestari possit, ut neque spiratio impediatur, nec remedium efficacissimum, per quod opitulatio narium efficitur, excludatur.

Malgré la leçon de Marcellus, je ne crois pas qu'il y ait lieu de modifier le texte de Scribonius qui est suffisamment clair, comme on peut s'en rendre compte par une traduction : « Il est bon de savoir par quel moyen on peut arriver à ce double résultat, à savoir qu'on n'arrête pas la respiration et qu'on ne se prive pas du remède le plus efficace, qui est obtenu par l'obstruction des narines. » L'explication que donne Georges : *quod per = per quod* (qui entraîne la correction de *oppilationem* en *oppilatio*), doit être rejetée, parce que contraire à l'usage de Scribonius qui ne place jamais la préposition après le mot sur lequel elle porte. Comp. p. ex. *Epist.* p. 3, 9 et suiv. : « negando aegris auxilia, quae per vim medicamentorum frequenter exhibentur » ; *ibid.* p. 3, 7 et suiv. « huic quoque, quae per medicamenta virtutem

1. « ex » He., « et » Rp.

suam exhibet » ; chap. VI p. 8, 10 et suiv. « materiam quoque detrahare ex eo per nares vel os », etc.

H. Lackenbacher (*Wiener Studien*, XXXVI, p. 176) a donné une autre interprétation de ce passage. Selon ce critique, la relative « quod per oppilationem narium efficitur » serait une explication de l'adjectif « efficacissimum ». Cette manière de voir ne résiste pas à l'examen, car les deux passages de Scribonius sur lesquels elle s'appuie attestent nettement et explicitement que l'auteur avait voulu fournir des explications linguistiques, ce qui n'est pas le cas dans le chapitre qui nous occupe ; comp. *Epist.* p. 1, 14 et suiv. « medicinam spoliare temptant usu medicamentorum, non a medendo, sed a potentia effectuque medicamentorum ita appellatam » et chap. CLXXXI p. 74, 12 et suiv. « Altereum, quod Graeci ὀσπύλαρον vocant, qui hiberunt, caput grave venisque distentum habent; mente abalienantur¹ cum quadam verborum altereatione : *inde, enim hoc nomen herba trahit altercum* ». A priori, il serait d'ailleurs peu probable que Scribonius cherchât à expliquer un mot très courant, et qu'il recourût pour cela à une périphrase contenant un substantif aussi recherché que *oppilatio*. C'est même, sans doute, parce qu'il ne comprenait plus ce terme que Marcellus a modifié le texte qu'il compilait.

Citons enfin un passage analogue à celui qui m'a suggéré ces observations : chap. LII p. 24, 6 et suiv. : « Sed quia plerumque vexantur nares gravedine, quae tumore earum efficitur, non alienum est [te] eius quoque remedia² scire. »

Scrib. xxxvii p. 23, 9 et suiv.

Marc. x 8 p. 88, 22 et suiv.

ita praecidere, utraque parte ut perforata sit, involvereque ex fasciola tenui lintea quasi *insita* explere circuitum eius *donec cum* videatur palor narium *cunctatione* quadam recipere posse fistulam.

ita praecidere, *ut ex* utraque parte perforata sit, atque involvere *eam* fasciola tenui lintea quasi *instita et* explere circuitum eius, *donec* videatur in *narem cum cunctatione* quadam recipi posse.

Les fautes se sont accumulées dans ce passage qui est certainement l'un des plus maltraités des « Compositiones ».

Par saut de *ut* à *ut-*, le groupe *ut ex utraque* que je rétablis d'après Marcellus a été réduit à *utrage*, puis *ut ex*, rétablis en marge ou dans l'interligne, ont été fourvoyés, *ut* étant inséré devant le verbe tandis que *ex* était substitué à *eam*. Helmreich a,

1. « abalienantur » *Alde*, « abalienabuntur » *Ru*.

2. Lire « eius quoque < rei > remedia, d'après Marcellus x 23 p. 89, 21.

d'après le texte de Marcellus, réintroduit *eam* et remplacé la leçon corrompue *insita explere* par *instita <et> explere*¹.

Rhodium (Commentaire, p. 90) consacre à *donec cum* la remarque suivante : « Scribe *donicum* auctoritate Planti Mostell. Act. I Sc. II et Aulul. Act. I Sc. I, Catonis de re rust. cap. cxlvi, cxlix et clxi, Livii, M. Vitruvii Archit. lib. III cap. III, lib. IX cap. IV aliorumque veterum, notante Charisio lib. II quod antiquum monet Priseianus lib. XV : aut omitte *cum*, exemplo Marcelli ». Helmreich tient compte seulement de la première partie de cette note et édite *donicum*, ce que désapprouve Neue². Lottritz se déclare partisan de Neue ; mais il formule ses observations d'une manière si peu claire qu'il n'est pas possible de comprendre s'il approuve la leçon de Du Rueil ou la correction d'Helmreich. L'embarras des critiques est bien naturel ; d'après quel critère en effet déciderait-on si c'est *donec cum* ou *donicum* qu'il faut adopter quand partout ailleurs Scribonius emploie *donec* ? Je crois qu'ici encore on doit lire *donec* et que le *cum* donné par l'édition princeps est un mot fourvoyé.

Le substantif *cuneatione* doit être examiné avec soin puisque c'est un ἀπαξ εἰρημένον. Pourtant le fait qu'on ne connaît pas d'autre exemple de ce terme n'est pas une raison suffisante pour le supprimer (Manuel, § 835), s'il ne soulève aucune difficulté d'interprétation³. Ici cette condition n'est pas réalisée. Ni les ouvertures du nez ni un roseau à écrire ne sauraient avoir une « configuration en forme de coin ». Je suppose donc que *cuneatione* est une leçon corrompue, et, d'après le texte de Marcellus, je lis *cum cunctatione*, rétablissant ici le *cum* que la critique a supprimé plus haut ; *narium—cum—cunctatione* aura été réduit à *nariumcunctatione* par omission de *cum* devant *cunc-*, ou par saut de *-umc-* à *-umc-*⁴. Une correction marginale aura rétabli la préposition qu'un copiste ultérieur aura introduite devant le verbe (surtout si *donec* terminait une ligne et si *videatur* était au début de la ligne suivante), comme il l'avait fait plus

1. La leçon *insita* pour *instila* est un curieux exemple de la dissimilation qui s'observe aussi dans la graphie *obsetrix*, C.I.L. VI 9722, 9724, 9725 et dans certains textes manuscrits, pour *obstetrix* ; voir *Berliner philol. Wochenschr.*, année 1915, col. 1093. Sur l'omission de *et* devant *ex*, comp. la remarque présentée à propos de <et> *exiguum* (chap. xxii).

2. Voir NEUE-WAGENER, *Formenlehre der lateinischen Sprache* (Leipzig, 1892-1905), t. II, p. 969 et suiv.

3. C'est parce qu'il donne au passage un sens satisfaisant et que son étymologie est claire que nous avons gardé plus haut *oppitatio*, bien que ce mot ne se rencontre dans aucun autre ouvrage latin.

4. On pourrait même parler d'un détriplement — *umc* — *umc* — *umc*.

haut pour *ut* ¹. Par confusion de *c* et *e* dans la minuscule caroline (Manuel, § 639), *cunctatione* a été lu *cunetatione*, monstre linguistique que Du Rueil (ou un copiste avant lui) aura cherché à corriger. La disparition de *cum* obscurcissant le sens du passage et *quadam* faisant penser à un terme spécial, l'éditeur aura forgé le mot *cuneatione*, qui, malgré son impropriété, donnait un sens que les critiques admettaient jusqu'ici ; en effet, ce terme est noté dans le *Thesaurus linguae latinae*.

Scrib. xxxvii p. 23, 16 et suiv.

Marc. x 8 p. 88, 27 et suiv.

Hoc autem remedio magis *uti* cum per utrasque nares sanguis abundavit.

Hoc autem remedio magis *uti oportebit*, cum per utrasque nares fluxerit sanguinis abundantia.

D'après le texte de Marcellus, Helmreich lit *uti <oportebit>* ; à cette restitution je préfère *uti <oportet>*. En effet, un peu plus haut (l. 7), Scribonius emploie le présent *oportet*, tandis que Marcellus a le futur (p. 88, 20 *oportebit*). De plus, la différence des temps dans la proposition subordonnée (*abundavit* Scrib., *fluxerit* Marc.) permet de supposer que chez les deux écrivains le verbe principal n'avait pas la même forme. Il en est de même p. ex. au chapitre xxxvii p. 18, 29 et suiv. « rursus invertere *oportet* palpebram » = Marc. viii 120 p. 66, 15 et suiv. « rursus inverti *oportebit* palpebram » ; chap. clviii p. 65, 18 et suiv. « postea herbae salis pusillum admiscere *oportet* » = Marc. xxxvi 39, p. 275, 17 et suiv. « postea herba, cui salis pusillum admisceri *oportebit* » ; chap. ccxxxii p. 94, 3 « vel cinere lixiva lavare ² *oportet* » = Marc. xxxi 53 p. 249, 4 et suiv. « admixto tenui lixivo lavari *oportebit* » etc.

Scrib. li p. 24, 1 et suiv.

Marc. x 22 p. 89, 17 et suiv.

Ad polypos, misy ustum, chalcitis usta, aeris flos, *ustum sori*, aeris squama tusa,....

Ad polypos sanandos : Misui ustum, chalcitidisustae, aeris [usti] squama.

L'ordre des mots *misy ustum*, *chalcitis usta* rend suspecte la leçon *ustum sori*. D'autres passages, p. ex. chap. ccxxvii p. 91, 13 et suiv. « chalcitidis ustae p. * iii, *aeris floris usti* p. * iii, *misyis usti* p. * iii, *aeris squamae* p. * ii, *diphrygis* p. * ii, *soreos usti* p. * ii, *auripigmenti* p. * ii » et chap. ccxxx p. 95, 23 et suiv. « *aeris floris usti* p. * vi, *chalcitis ustae* p. * iii,

1. Nous aurions peut-être ici une indication pour la colométrie d'un manuscrit, le texte « perforata,.... douce » représentant une ou deux lignes d'un codex.

2. « lavare » Rhod., « lavari » Ru.

misys usti p. * iii, aeris usti p. * iii » prouvent qu'il faut rapporter l'adjectif *ustum* non à *sori*, mais à *aeris flos*, et lire par conséquent : *aeris flos ustus, sori*.

Cette correction est confirmée par le texte de Galien XII, 683 ; Σκριβωνίου Λόγγου, ποιεί πρὸς πᾶσαν ἐξέγγιν : μίσηος κεκαυμένης, χαλκίτιως κεκαυμένης, χαλκάνθης κεκαυμένης, σώρωος, λεπίδος χαλκοῦ ἀνά <η', ξηρῶ παράπτου.

Je crois qu'il y aurait lieu, d'après Scribonius, de compléter pour Marcellus les données des manuscrits ; des omissions ont, en effet, pu facilement se produire, puis être suivies d'insérendes et de surcharges mal déchiffrées, comme le prouvent la variante *chalcitidis ustum* du codex Parisinus et la leçon *aerisi[usti]*.

Le texte qui fait suite à l'énumération des drogues est certainement fautif dans l'édition princeps de Scribonius. Un argument en faveur de la correction de *cerebro* en *cribro* est fourni par l'« Epistula Hippocratis ad Maecenatem » (Marc. p. 15, 35), où au lieu de *crebri* (man. A *crebrius*) on lit chez Du Rueil *cerebri*. Les modifications qu'Heilmreich préconise sont, du reste, ingénieuses.

Scrib. l.iii p. 25, 9 et suiv.

et solani sucus tepens bene facit *gargarizatus*.

Il n'est pas nécessaire de considérer *gargarizatus* comme un substantif (ἀπαξ εἰρημένον) ayant le sens de « gargarisme ». (Cf. QUICHERAT, *Dictionnaire latin-français*⁴², p. 583 col. 2.) Cette forme est le participe passé passif du verbe *gargarizare* et signifie « pris comme gargarisme ». Comp. chap. viii p. 9, 6 et suiv. « Bene facit et sinapi ex aceto tritum et (*l. sed*) non excastatum *gargarizatum* ».

Scrib. lv p. 25, 21 et suiv.

Marc. xii 3 p. 97, 16 et suiv.

nec minus alumen fissum linteolo
spisso circumdatum et ita dolenti
pressum diutius continere prodest.

nec minus alumen fissum linteolo
spisso circumdatum et ita diutius
dolentibus *inpressum dentibus*
medetur.

Si l'on doit accepter la correction de *pressum* en *inpressum* que préconise Heilmreich, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'introduire *denti* devant *diutius*, comme le dernier éditeur de Scribonius est porté à le faire (d'après Marcellus ?). Le compilateur a ajouté *dentibus* pour donner plus de clarté à son texte, comme il l'a fait plus d'une fois. Comp. p. ex. Marc. xii 2 p. 97, 12 et suiv. « Levat *dolorem dentium* et bitumen suffitum » = Scrib. l.iii p. 25, 13 et suiv. « Levat *dolorem* et bitumen suffitum » ;

Marc. xu 3 p. 97, 22 et suiv. « Ubi fuerit gravior *dolor dentis*, auriscalpium lana molli involvitur » = Scrib. lvi p. 25, 27 et suiv. « Ubi fuerit *dolor*, auriscalpium lana molli involvitur ».

Scrib lvi p. 26, 42 et suiv.

atque ita recondere quolibet vase aereo, *donec* hoc medicamentum primo austere et nimis perstringere dentes, postea remissius videbitur.

Marc. xu 4 p. 97, 31 et suiv.

atque ita recondi in quolibet vaso, dum neaeneo. Hoc medicamentum primum auster est et nimis constringit dentes, postea remissius videtur.

Ce passage inintelligible a été arrangé par Helmreich d'après Marcellus comme suit : « atque ita recondere quolibet vase *dum ne* aereo. Hoc medicamentum primo *austere* <est> et nimis *perstringit* dentes, postea remissius videbitur ». A propos de ce texte, j'ai à faire les trois remarques suivantes :

1° Selon l'usage constant de Scribonius, on lira *primum* et non *primo* ; comp. p. ex. chap. lvi p. 25, 29 et suiv. « denti *primum*, deinde proximis gingivis superponitur » ; chap. cxxiii p. 54, 24 et suiv. « facit bene lupi iecur *primum* in aqua ferventi demissum ¹ » ; chap. ccviii p. 85, 6 et suiv. « fistulas iungit interius iniectum *primum* et postea extra positum » etc. ²

2° J'hésite à corriger *austere* en *austere* <est> ne voyant pas comment la faute aurait pu se produire ; par contre, si le texte de Scribonius était *auster est*, il serait facile d'expliquer comment la leçon corrompue a pris naissance, l'abréviation *ē* = *est* (Manuel, § 744) ayant été prise pour la finale de *auster*. Reste à savoir si Scribonius, qui emploie *auster* pour le masculin (chap. clxxxviii p. 76, 22 « aeoniti gustus est *auster* »), se servait de la même forme pour le neutre. Dans le *Thesaurus linguae latinae*, II, 1358, il n'y a pas de doute de l'existence réelle de *auster*. Sans rejeter définitivement cette forme, j'hésite cependant à l'introduire pour le neutre, tant que d'autres textes ne nous auront pas fourni quelque éclaircissement.

3° Je transforme *videbitur*, en *videtur* ; le futur (introduit par Du Rueil sous l'influence malencontreuse du prétendu *donec* ?) n'est pas légitime même après *postea* ; comp. chap. xxiii p. 14, 18 « postea cetera alio mortario singula trita admiscuntur » ; chap. lxxxviii p. 40, 18 « et postea utraque in unum miscuntur » ;

1. « demissum » He., « dimissum » Ru.

2. L'édition princeps offre encore un exemple de *primo*, mais cette forme est sans doute altérée : comp. *Epist.* p. 6, 13 « ut simplicia *primo* ponamus ». D'après Marcellus, p. 21, 14 « ut simplicia remedia *prima* quaeque ponamus », Helmreich corrige *primo* en *prima*.

ohap. CLVII p. 65, 41 « et postea adicitur ei resina » ; chap. CCLXVII p. 103, 5 et suiv. « postea oleum cyprinum, rosa et cedria in unum miscentur » etc.

Scrib. LVIII p. 26, 19 et suiv.

Marc. XII 5 p. 97, 35 et suiv.¹

una omnia vase aereo coquantur
taeda pingui mota, donec in mellis
spissitudinem temperati medica-
mentum redigatur.

una omnia vaso aeneo coquantur tae-
da pingui mota, donec in mellis
spissitudinem temperatam redi-
gantur.

D'après Marcellus, Helmreich omet *medicamentum* et corrige *redigatur* en *redigantur*, le singulier n'ayant plus sa raison d'être après que l'interpolation a été supprimée. Nous obtenons ainsi le texte « in mellis spissitudinem temperati redigantur ». Mais la leçon *mellis temperati* n'est sans doute pas authentique: nous n'en trouvons du moins aucun autre exemple dans les « Compositiones ». D'après le chapitre CLXXV p. 71, 28 et suiv. « Quae liquesceri possunt, oleo ad ignem liquefacta¹ miscentur mortario tritis et temperatis in mellis spissitudinem », je propose de lire au chapitre LVIII « in mellis spissitudinem temperata redigantur », *temperata* étant un neutre pluriel de même que *mota*; j'adopte la même leçon pour Marcellus; les manuscrits en ont conservé la trace dans *spissitudine temperata* (voy. l'éd. Niedermann, apparat critique à la ligne 36).

Scrib. LXI p. 27, 17 et suiv.

Marc. XI 26 p. 94, 25 et suiv.

Solent gingivae quorundam fluore
infestari, quas praegnates² vocant.

Solent gingivae quorundam fluore
infestari, quas praegnates *quidam*
vocant.

L'Index capitum de Scribonius résume comme suit le chapitre LXI: « Ad fluorem gingivarum quas praegnantes (*lire praegnates*) *quidam* vocant et fluorem sanguinis », où la leçon *quidam* concorde avec le texte de Marcellus; il est donc tout indiqué de lire également dans les « Compositiones » *quas praegnates < quidam > vocant*. Peut-être le pronom avait-il été supprimé par Du Rueil, qui désirait éviter la répétition *quorundam... quidam*.

Scrib. LXII p. 28, 3 et suiv.

Marc. XI 28 p. 94, 35 et suiv.

Est et molestum interdum, cum can-
cer os corripit, quod *in initis* ne-
glectum *brevi spatio temporis*
mortis causa est.

Moleste interdum gingivis cancer os
serpit, qui *inter initia* neglectus
brevi temporis spatio mortis causa
est.

1. « liquefacta » He., « liquefacto » Ru.

2. « praegnates » He., « praegnantem » Ru.

La leçon *ininitis* cache sans doute < *in* > *ininitis*, de même qu'au chapitre XXI (p. 13, 10) où Helmreich, guidé par un texte fautif de Marcellus (VIII 2 p. 52, 19 *in ininitis*¹ éd. Niedermann, mais *ab ininitis* éd. Cornarius), corrige *ininitis* en < *ab* > *ininitis*, expression qui n'est attestée dans aucun passage des « Compositiones ».

Les manuscrits de Marcellus portant *inter ininitia*, alors que ce compilateur note exactement *in ininitis* ou *inter ininitia* selon les données de l'auteur qu'il copie², le dédoublement de *in* serait-il antérieur au V^e siècle?

D'après Marcellus, on rétablira l'ordre des mots *brevi temporis spatio*; la transposition a rapproché le substantif de l'adjectif.

Scrib. LXX p. 30, 2 et suiv.	Marc. xv 4 p. 112, 23 et suiv.
Solvit enim ventrem, et ita vehementissime prodest.	Solvit enim ventrem, et ita vehementissime prodest.
Item hoc medicamentum vehementissime prodest, multos enim a summo discrimine mortis liberavit. Bene facit...	Item bene facit et hoc medicamentum...
. 10 et suiv. Multis et hoc profuit medicamentum, quod est sine dubio efficacius et vehementius.	l. 29 et suiv. Multis et hoc profuit medicamentum.

Selon le texte édité par Du Rueil, Scribonius mentionne trois remèdes, le premier excellent (il faudrait presque traduire « très excellent »), le second aussi excellent puisqu'il guérit les malades en danger de mort, le troisième plus excellent encore. Bien que notre auteur n'évite pas les répétitions, il est cependant difficile d'admettre intégralement cette leçon. Aussi Rhodius, suivi par Helmreich, laisse-t-il de côté *vehementissime prodest* après *medicamentum*. Par contre, il maintient comme authentique *multos enim a summo discrimine mortis liberavit*, phrase qui ressemble fort à une explication des termes supprimés parce qu'on les supposait interpolés.

La leçon *quod est sine dubio efficacius et vehementius* est également suspecte, puisque Marcellus ne la reproduit pas non plus. En outre, l'affirmation exprimée par cette proposition relative

1. Comp. M. NIEDERMANN, dans *Rheinisches Museum*, LXXI, p. 144.

2. Comp. Marc. VIII 3 p. 52, 21 « *probo in ininitis* » = Scrib. XXI p. 13, 13; Marc. VIII 4 p. 53, 10 « *Hoc quidam etiam in ininitis utuntur* » = Scrib. XXIII p. 14, 19 et suiv.; Marc. p. 18, 20 et suiv. : « *quia timidum genus mortalium inter ininitia non facile se ferro ignique committebat* » = Scrib. *Epist.* p. 2, 4 et suiv.; Marc. VIII 17 p. 55, 21 « *vitio enim molestissimo facilius inter ininitia carebunt* » = Scrib. XXXVIII p. 19, 15 et suiv. etc.

étonne fort quand on a lu plus haut *et ita vehementissime prodest*, le comparatif ne pouvant renchérir sur le superlatif que nous ne devons pas soupçonner, puisqu'il est confirmé par le texte de Marcellus. Enfin, à supposer que précédemment il fallût regarder comme authentique « multos enim a summo discrimine mortis liberavit », *vehementius* serait impossible à conserver; en effet, on ne saurait laisser dire à un médecin qu'un remède est supérieur à un autre qui guérit les malades à deux doigts de la mort.

Scrib. LXX p. 30, 14 et suiv.

Marc. xv 6 p. 112, 32 et suiv.

gallae mediae magnitudinis, numero
v, croci p. * duum.

gallae, quod est medium, magni-
tudine cicercis pilulas numero v,
croci * ii.

Le texte de l'édition princeps est inintelligible; Scribonius doit, semble-t-il, mentionner deux substances, comme au chapitre cxxxv p. 58, 16 et suiv. « nitri victoriati pondus cum resina terebinthina avellanae nucis magnitudine devoratum ¹ ». L'une fera partie de la composition du remède, l'autre servira seulement de mesure, marquant le dosage de la première (comp. p. ex. chap. LXXV p. 32, 24 et suiv. « pilulas faciant magnitudinis fabae »; chap. cxxxviii p. 62, 16 « ex eo ² dare nucis iuglandis magnitudinem »).

La première de ces substances est la noix de galle dont Scribonius recommande souvent l'emploi (p. ex. chap. LXIII p. 28, 12 « gallae p. * viii, aluminis fissi p. * iii »; chap. cxxxviii p. 97, 12 et suiv. « gallae, aluminis rotundi, chalcitidis »; chap. cclvi p. 99, 13 « rhus Syriaci p. * vi, gallae p. * vi » etc.; mais notre texte n'indique pas la seconde. Nous en sommes donc réduits à supposer que la leçon de Marcellus était celle de Scribonius et nous lirons: *gallae mediae, magnitudinis < cicercis pilulas > numero V*. Cette restitution est légitime, car les « Conpositiones » nous offrent d'autres exemples où la grandeur du pois chiche servait d'unité de mesure; comp. p. ex. chap. LXXVII p. 33, 9 et suiv. « fiunt globuli cicercis amplitudinis ³ »; chap. CLXX p. 69, 24 « ceterum magnitudine cicercis coeliacis ».

1. « resina terebinthina... devoratum » He., « resinae terebinthinae... devoratur » Ru.

2. « co » He., « eodem » Ru.

3. Faut-il lire ici *magnitudinis* d'après Marcellus xvii 3 p. 134, 4 *magnitudine*; « amplitudo » n'est employé par Scribonius que dans un autre cas où Marcellus se sert du même terme. Comp. Scrib. xxxvi p. 22, 17 et suiv. : « particulam... ad amplitudinem et palorem narium figuratam ». = Marc x 5 p. 88, 6 et suiv. « particulam... ad amplitudinem narium figuratam ». Quant à la leçon *amplitudines* qui figure au chapitre cxxi de l'édition princeps, Helmreich (p. 54, 2) a raison de la corriger (d'après Marcellus xxviii 9 p. 229, 2) en *aspritudines*.

Scrib. LXXI p. 31, 1 et suiv.

Marc. XIII 4 p. 105, 23 et suiv.

Haec comburuntur et ita *ceteris*
admiscentur *cineribus*.Haec comburuntur et ita *ceteris*
bene tritis trita admiscentur.

Par *ceteris*, Scribonius entend désigner les matières appelées « galla tusa » et « aeris flos », *haec* représentant seulement les « têtes d'anchois salés ». Or, *cineribus* est impropre, puisque les deux premières substances n'ont pas été brûlées ; étant donné que ce mot est omis par Marcellus, ce qui le rend suspect à Helmreich, je le supprime comme une interpolation qu'a suggérée *comburuntur*.

Scrib. LXXIII p. 31, 17 et suiv.

Marc. XIII 5 p. 105, 32 et suiv.

Haec ubi triduo macerata fuerint,
eodem vase coquantur, donec
demadescant.Haec ubi triduo macerata fuerint,
eodem vaso incoquantur, donec
madescant.

Dans l'article que j'ai déjà cité (à propos de *oppilatio*. Scrib. XXXVII p. 23, 4 et suiv.), Lackenbacher traduit *demadescere* par « den Feuchtigkeitsgehalt verlieren », en critiquant le sens indiqué dans le dictionnaire de Georges et les interprétations de Rinne et de Schonack. Il eût pu ajouter que, dans sa thèse, Lottritz fait de ce verbe un synonyme de « umescere » et l'en blâmer également. En réalité, Lackenbacher seul est dans l'erreur. En effet, lorsqu'on fait bouillir une plante, déjà amollie dans l'eau, avec cette eau même, ce n'est pas pour qu'elle se dessèche, mais pour qu'elle s'imprègne encore davantage d'humidité. De plus, si l'on acceptait l'interprétation de Lackenbacher, on ne comprendrait pas comment Scribonius pourrait recommander ensuite de retirer de la plante toute l'eau que celle-ci a absorbée.

Tandis que Marcellus a seulement le verbe simple, Scribonius s'est servi du composé à préfixe *de-* marquant l'intensité, de même qu'au chapitre CXI p. 48, 8 et suiv. « Haec utraque coniciuntur in sapa factam ex musti adhuc in dolio ferventis sextariis triginta sex ad duodecim sextarios *decocta*¹ ».

Scrib. LXXIII p. 32, 6 et suiv.

Marc. XIII 6 p. 106, 10 et suiv.

Inde dare fabae *magnitudinem*, *globulum*
sub lingua tenere.Inde dari debet fabae *magnitudinis*
globulus et sub lingua teneri.Helmreich accepte la leçon que proposait Rhodius *magnitu-*

1. Le texte traditionnel est *decoctam*. Je corrige d'après Marcellus XXVII 2 p. 206, 19 et suiv. « Haec utraque coquantur in sapa facta ex musti adhuc in dolio ferventis sextariis triginta sex, quousque ad sextarios duodecim *decoquantur*. »

dine ; mais pour rendre intelligible le texte ainsi corrigé, sans rétablir *et* après *globulum*, Rhodius doit recourir à des ponctuations fortes. Toutefois, puisque les textes des anciens qui ne pouvaient recourir à ce procédé devaient être clairs, je crois nécessaire d'accepter *et*, attesté par les manuscrits de Marcellus, et de lire : « Inde dare fabae *magnitudine* globulum < *et* > sub lingua tenere. » L'altération de *magnitudine* en *magnitudinem* devait presque fatalement entraîner la suppression de *et* après *globulum*.

Scrib. LXXXIII p. 35, 21 et suiv.

Marc xvii 23 p. 135, 37 et suiv.

Oportet autem *extra* sentienti vulnus eo loco spongiam ex aqua recenti inponere vel ex aceto acri ac frequenter mutare ne concaefacta noceat...

Oportet autem sentienti vulnus *interius* loco ipso, sed *aforis* spongeam cum aqua frigida recenti inponere vel ex aceto acri, *sed* frequenter mutare, ne concaefacta noceat...

Comment se fait-il, si nos textes sont authentiques, que les deux auteurs se contredisent ? Marcellus est un compilateur fidèle, et pourtant il note *sentienti vulnus interius*, alors que Scribonius aurait écrit *extra sentienti vulnus*. L'une de ces leçons ne serait-elle pas fautive ?

En étudiant dans les « Compositiones » l'emploi de l'adverbe *extra*, je constate qu'à l'exception du chapitre xxxv (p. 21, 26 et p. 22, 1 et suiv.) « ne *extra* fundatur », eet adverbe porte sur le verbe *ponere* ou ses composés ; comp. p. ex. chap. cxxx p. 56, 15 et suiv. « Lienosos sanat *extra* inpositus sinapis sextarius unus » ; chap. clxxxiii p. 71, 14 et suiv. « *Extra* itaque ea sunt inponeuda, quae etiam sana corpora exulcerant » ; chap. clxxviii p. 73, 26 « et *extra* super ventrem inponere » ; chap. ccvi p. 83, 29 et suiv. « nec minus angina correptis faucibus *extra* superpositum » ; chap. ccviii p. 85, 6 et suiv. « sinus veteres et fistulas iungit *interius* iniectum primum et postea *extra* positum ». Aussi, du moment qu'au chapitre lxxxiii, *extra* et *inponere* sont dans la même phrase, je crois qu'il faut rattacher l'adverbe à la forme verbale *inponere*.

Mais quel ordre des mots faut-il adopter ? M'inspirant du principe qu'on doit chercher une correction qui explique la faute, je propose, sans prétendre restituer la leçon authentique de Scribonius, « oportet autem sentienti vulnus, eo loco *extra* spongeam ex aqua recenti inponere ». *extra spongeam*, ayant d'abord été omis par saut de *ex-* à *ex*, ont été rétablis dans la marge, mais par suite de la disposition colométrique du manuscrit, *extra* n'a pas été réintroduit à la place où il aurait dû l'être.

D'après la leçon que je propose, Scribonius recommande d'appliquer une éponge à l'endroit où l'on sent une blessure. S'il ne dit pas de placer l'éponge sur la blessure même, c'est évidemment qu'il s'agit d'une lésion interne. Ainsi l'avait compris Marcellus, qui, désirent donner à ses recommandations, ou à celles qu'il empruntait à autrui, la plus grande clarté possible, a ajouté *interius*. Ce n'est donc pas *interius* qui, dans le texte du compilateur, correspond à *extra* de Scribonius, comme l'avait cru Helmreich (comp. apparat critique p. 35, 21), mais *aforis*.

Nous pouvons encore citer deux textes qui confirment la transposition de *extra* que nous croyons nécessaire : un passage de Galien (XIII, 685) : εἰτ' ἔξωθεν σπύγγος μιλκκός, et l'Index Capitum de Scribonius qui résume le chapitre LXXXIII « Imponenda *extra* quae sunt et quae evitanda ».

« *ac* frequenter mutare » n'offrant pas un sens satisfaisant, je corrige, d'après la leçon *sed* de Marcellus, *ac* en *at*. Si cette particule n'est pas fréquente dans les « Compositiones », elle y est cependant bien attestée. Comp. *Epist.* p. 3, 18 « *At* Asclepiades » et chap. CXXII p. 54, 6 et suiv. « super¹ carbones inponitur, movente aliquo cocleario liquorem, ne quid subsidat et peruratur. *At* ubi bene incaluerit, iniciuntur ». De plus, un passage analogue présente la leçon *autem*. Comp. chap. CXXX p. 56, 15 et suiv. « Lianosos sanat *extra* inpositus sinapis... Oportet *autem* inpositum esse medicamentum... ».

Scrib. LXXXV p. 36, 29 et suiv.

Marc. xvii 24 p. 136, 14 et suiv.

Atque ille quidem pastillus bene facit ad dysintericos *id est* torminosos.

Hic pastillus bene facit *et* ad dysintericos *et* ad torminosos.

dysintericus et *torminosus* n'étant pas synonymes, *id est* est incorrect. D'après le texte de Marcellus, nous pourrions lire « facit < et > ad dysintericos² < et ad > torminosos ». Peut-être la leçon du manuscrit dont se servit Du Rueil était-elle : *ad dysintericos torminosos*³, que l'éditeur aura cherché à corriger.

1. « super » *He.*, « supra » *Bu.*

2. < et > *ad dysintericos* est la leçon déjà adoptée par Helmreich.

3. On peut signaler une faute analogue au chapitre LXXXVIII p. 33, 21 où le texte de l'édition princeps est *hydropicos lienosos* a été corrigé par Helmreich (d'après Marcellus xvii 5 p. 134, 13) en *et* < ad > *hydropicos* < et ad > *lienosos* où il suffirait d'écrire *et hydropicos* < et > *lienosos*. Comp. W. A. BÄNNERS, *Beiträge zur lateinischen Syntax* (*Philologus*, Suppl. xii [1912] p. 233 et suiv.).

Scrib. LXXXVIII p. 37, 27 et suiv.

Marc. xvi 4 p. 122, 31 et suiv.

Aliud catapotium ad tussim veterem, *suspirium* et *phthisi* tentatos, *lienem* et iecur durum habentes.Aliud catapotium ad tussim veterem, quod et *suspirio* et *phthisi* tentatos et *lienosos* et iecur durum habentes sanat.

La coordination de *suspirium* avec *phthisi* (lire *phthisi*¹) *tentatos* est fautive ; mais je ne puis accepter le texte adopté par Helmreich qui supprime *et*, bien que cette conjonction figure dans les manuscrits de Marcellus. Je préfère modifier *suspirium* en *suspirio* ; la confusion entre les finales *-um* et *-o* est très fréquente et la leçon fautive a pu naître ici d'autant plus facilement qu'un accusatif précédait.

D'après Marcellus, je corrige *lienem* en *lienosos*. Partout où la comparaison est possible, abstraction faite de ce passage, Marcellus reproduit exactement le texte de Scribonius, qu'il s'agisse du substantif *lien* ou de l'adjectif *lienosus* ; comp. p. ex. Scrib. cxxv p. 55, 1 « *dolorem eum duritia iocineris et lienis* » ; *id.* Marc. xxii 16 p. 173, 17 ; Scrib. cclx p. 100, 21 et suiv. « *idem ad iecur et lienem prodest* » ; = Marc. xxi 14 p. 171, 4 « *quod et iecori et lienem prodest* » ; Scrib. cxxviii p. 56, 5 « *potio ad lienosos* » ; *id.* Marc. xxiii 3 p. 178, 5 ; Scrib. cxxx p. 56, 15 « *lienosos sanat extra inpositus sinapis* » = Marc. xxiii 4 p. 178, 13 ; « *lienosos sanat extra cutem impositum senapi* ». On pourrait admettre que, *lienosos* étant devenu *lienos* par haplographie, Du Reuil ait pris ce monstre linguistique pour une altération de *lienem*. Je crois plutôt que *lienosos* figurait bien dans le manuscrit dont se servit le premier éditeur des « *Compositiones* » ; mais celui-ci aura corrigé cette leçon, parce qu'il trouvait plus naturel de coordonner ensemble deux substantifs. Ce qui autorise cette supposition, c'est qu'au chapitre cv Du Reuil coordonnait de même deux adjectifs « *Lienosis vero ex posca et iocinerosis duritiam habentibus diutinam* », alors qu'il faut (d'après Marcellus xx 11 p. 149, 18 et suiv.) adopter comme l'a fait Helmreich (p. 46, 2 et suiv.) « *Lienosis vero ex posca et iocineris duritiam habentibus diutinam* ».

Scrib. LXXX p. 38, 20 et suiv.

Marc. xvi 1 p. 122, 6 et suiv.

Cum autem ad omnia, quae supra dixi, manifeste prosit, tum praecipue ad initia *phthisim* habentes bene facit.Cum autem ad omnia, quae supra dixi, manifeste prosit, tum praecipue ad initia *phthisicos* bene facit.

1. Comp. W SCHULZE, *Orthographica* (Indices lect. Univ. Marburg. 1894/95, spécialement les pages vii et suiv.).

La leçon des manuscrits de Marcellus où *pthisicos* correspond à *phthisim* (lire *phthisin*) *habentes* m'empêche d'accepter les corrections proposées par Rhodius (Commentaire, p. 154) *ad initia phthisis habentes* et *ad initio phthisin habentes*¹, de même que celle d'Helmreich *ad phthisim initia habentem*. Dans le texte édité par Du Rueil, *phthisim habentes* est une locution équivalant à *pthisicos*. Je crois d'ailleurs qu'il faut remplacer par ce mot l'expression *phthisim habentes*, car l'Index capitum, concordant avec les manuscrits de Marcellus, donne pour le chapitre LXXXX la leçon *praecipue ad pthisicos*. La faute proviendrait d'une substitution de la glose au mot glosé (Manuel, § 1111 et suiv.).

Scrib. LXXXX p. 38, 23 et suiv.

Marc. XVI 1 p. 122, 9 et suiv.

myrrhae *troglydytis* p. * VI, croci p. * V, opii p. * III, *turis* p. * V, alterci albi seminis p. * III.

myrrae *troglydytidos* * VI, croci * V, *turis* * V, opii * III, alterci albi seminis * III.

On peut hésiter à accepter la correction proposée par H. Estienne, *troglydytidos*, car le génitif *troglydytis* se rencontre dans les écrits des médecins latins (Marc. I 106 p. 35, 32. VII 214, p. 7, 4 et suiv., etc.), mais le fait même que Marcellus, qui emploie le génitif *troglydytis* là où il ne copie pas la leçon d'un autre auteur, ait écrit *troglydytidos* quand il compilait les « Compositiones », me semble un argument en faveur de l'authenticité de *troglydytidos* dans le chapitre LXXXX de Scribonius. De plus, le chapitre LXXXIII (p. 40, 16), où la même drogue est encore mentionnée, confirme cette correction. La faute s'expliquerait comme suit: *troglydytidos* étant devenu *troglydytidis*, par latinisation de la flexion grecque, aura été réduit à *troglydytis*, par saut du premier *i* au second.

D'après le texte de Marcellus je propose de placer *turis* p. * V avant *opii*. Le groupe *turis* p. * V, omis par suite de la répétition des signes p. * V et rétabli dans l'interligne, aura été mal inséré.

Scrib. LXXXIII p. 40, 3 et suiv.

Marc. XVI 7 p. 123, 24.

fiunt pastilli victoriati p^o *Et aliis* parte tertia detracta.

fiunt pastilli ad pondus * semmissis aut tertia parte detracta.

Helmreich a raison de corriger *aliis* en *alii* (cette faute se trouve encore ailleurs dans les « Compositiones », ainsi au cha-

1. Rhodius s'inspirait de la leçon interpolée de l'édition de Cornarius *ad initia phthisicos bene facit*.

pitre lli p. 24, 16 et au chapitre cviii p. 47, 24), mais je ne crois pas nécessaire de supprimer *et* ; comp. Marc. x 23 p. 89, 27 et suiv. « *fiunt autem pastilli ponderis victoriati et alii tertia parte detracta* ».

Scrib. lxxxxvii p. 41, 18 et suiv.

Marc. xx 1 p. 146, 7 et suiv.

Sed ne hic quidem *ulli, se vivo*,
compositionem dedit.

Sed ne hic quidem *umquam ulli vivus*
vivis compositionem istam ostendit.

En comparant les textes des deux écrivains avec un passage analogue : Scrib. lxxxxiiii p. 40, 12 et suiv. « *et numquam ulli se vivo compositionem eius dedit* » = Marc. xvi 8 p. 123, 31 « *nee umquam ulli vivus compositionem eius dedit* », nous constatons que Marcellus rend par *vivus* l'expression *se vivo* qui appartient à la langue familière. D'après cette remarque, la correction qu'Heraeus propose pour le passage de Marcellus, *ulli vivus* [*vivis*], me semble s'imposer (Comp. Marc. p. 146, apparat critique, note relative à la ligne 8).

D'après Marcellus, je rétablis au chapitre lxxxxvii de Scribonius *quidem* < *umquam* > *ulli*. Le groupe a été réduit à *quidem ulli* par saut de *-m u-* à *-m u-*. Outre le texte déjà cité du chapitre lxxxxiiii qui légitime cette restitution, nous pouvons encore citer un passage de l'épître dédicatoire p. 2, 25 et suiv. « *nulique umquam nocituram profitetur* ».

Scrib. lxxxxvii p. 41, 23 et suiv.

Marc. xx 1 p. 146, 12 et suiv.

Ipsae enim clusus componebat nec
ulli suorum committebat: plura
enim quam recipit ipsemet con-
tundi iubebat pigmenta...

Ipsae enim clausus componebat eam
nec ullis suorum committebat,
pluraque quam recipit pigmenta
emi et contundi iubebat...

Le second *enim* ne convenant pas au sens de ce passage, Rhodius le remplace par *etiam*, correction qu'Helmreich adopte. Mais l'explication de la faute serait difficile ; au point de vue de la méthode avec laquelle il faut procéder en critique verbale, je préfère lire *-que*. Par saut du même au même, *pluraque quam* aura été réduit à *pluraquam*, et le besoin d'une particule de liaison se faisant sentir, un correcteur aura introduit d'après le contexte la cheville *enim*.

La leçon *ipsemet* est très suspecte. L'ouvrage de Scribonius, en effet, ne présente aucun autre exemple de cette forme, et ce pronom est ici inutile. Je suppose qu'il faut rétablir *emi et*, d'après le texte de Marcellus, et je m'explique la leçon fautive de la façon suivante : *emi et* aura été écrit *emet* par

un copiste distrait, et Du Rueil, ou un correcteur avant lui, en aura tiré l'arrangement *ipsemet*.

Scrib. LXXXVII p. 41,25 et suiv.

Marc. xx 1 p. 146,14 et suiv.

Hanc postea nos scivimus, quae ut sane et libello ipse fatetur non a se inventa, sed usu exactiore comprobata.

Et sane in libello ipse fatetur non a se inventam, sed usu exactiore comprobata.

Le texte de l'édition princeps est certainement dénaturé par des interpolations ; aussi Helmreich a-t-il essayé de le corriger. On peut accepter sans réserve la leçon *inventam,.... comprobata* qu'il propose en se basant sur le texte de Marcellus, mais je trouve bien aventureux de supprimer *et* dont l'authenticité est garantie par le codex Parisinus (le codex Laudunensis présente une lacune pour ce passage). Je préférerais quant à moi « Hanc postea nos scivimus [quae], *ut et* sane <*in*> libello ipse fatetur, non a se inventam, sed usu exactiore comprobata ». La leçon *ut et* est confirmée, me semble-t-il, par le chapitre LXXXVIII (p. 42,14) « *ut etiam* in libello eius scriptum est » (= Marc. xx 2, p. 146,25 « *ut et* in libello eius scriptum est »). Comparez encore chap. CVI p. 46,15 et suiv. « *ut et* in aliis omnibus superius dictis faciendum est ». Sauté après *ut, et* aura été rétabli dans l'interligne, mais trop à droite, et au lieu de l'insérer devant *sane*, un copiste l'aura substitué à *in*.

Quant au *quae* fautif (Helmreich le transforme en *quam*), c'était sans doute une note marginale, peut-être le *que* dont nous avons constaté l'omission quelques lignes plus haut.

Scrib. LXXXVIII p. 43,4 et suiv.

Marc. xx 3 p. 147,18 et suiv.

holera lenia ex urtica et lapatho malva facta.

ant enim holere levi ex urtica et lapatho, et malva facta.

Au lieu de supprimer *et* entre *urtica* et *lapatho*, comme le fait Helmreich, je propose de lire « ex urtica et lapatho <*et*> malva facta ». Une faute semblable a été signalée à propos du passage *Epist.* p. 4,1 et suiv.

Scrib. CI p. 43,21 et suiv.

Marc. xx 3 p. 147,34 et suiv.

Præcipue vero ad pectoris et lateris dolores prodest ex qualibet causa factos, sive latente et occulta, sive manifesta : ut ex ictu, casu, conatu aliquo supra vires, vel ponderis supra modum portatione vel contusione, quae frequenter gladiatorii-

Præcipue vero ad pectoris laterisque dolores prodest ex qualibet causa factos sive latenti sive manifesta, ut ex casu aliquo aut supra vires et supra modum ponderis portatione vel ex contusione, quae frequenter gladiatoribus accidere in

bus accidere solet in luctationibus et eorum maxime sauciatis. Nec minus arbore alta delapsis vel scalis devolutis, excussis a rhaeda vel curriculo atque ita tractis.

praelusionibus solet. Nec minus eorum maxime sanitati convenit qui arbore alta delapsi sunt vel scalis devoluti aut excussi rhaeda vel curriculo tracti.

Ces textes des deux écrivains offrent de notables divergences ; en général, Marcellus emploie plus de mots que l'auteur des « Compositiones », mais comme nous ne pouvons discerner si, dans Scribonius, *ictu* et *conatu* sont authentiques ou ne sont qu'un développement apocryphe de *casu*, nous devons laisser de côté cette question. Du reste, la principale difficulté porte sur *et eorum maxime sauciatis*.

Après avoir hasardé timidement une correction *in luctationibus eorum et maxime sauciatis*, Rhodius (Commentaire, p. 167) propose de supprimer *et eorum maxime sauciatis*, interpolation probable puisque ces mots, dit-il, ont été laissés de côté par Marcellus. Helmreich fait la même remarque (p. 43, apparat critique à la ligne 25 « *verba et eorum maxime sauciatis in suspicionem vocavit Rhod., om. M.* »). Cette observation ne serait pas sans valeur, si elle répondait à la réalité ; mais il n'en est rien. Le manuscrit P. de Marcellus¹ présente tout au moins deux mots qui se rencontrent aussi dans le texte de Scribonius, à savoir *eorum maxime*. Donc la correction proposée par Rhodius et approuvée par Helmreich est améthodique ; ce n'est pas dans une suppression que nous trouverons le moyen d'améliorer le texte de ce chapitre.

sauciatis est à mon avis une mélecture de *sanitati* conditionnée par la ressemblance dans l'écriture minuscule de *n* et *u* d'une part, de *c*, *t* et *i* d'autre part, et *s* final n'a été ajouté qu'après coup sous l'influence du contexte. De plus, en partant du texte de Marcellus, je lis : « solet in luctationibus ; *nec minus eorum maxime sanitati* » ; *nec minus* aura été omis par saut de *-ibus* à *-inus*, puis rétabli en marge et inséré en place fautive. Si l'on adopte ces corrections, il ne semble impossible de maintenir ensuite le texte traditionnel « arbore... tractis ».

eorum appelant après lui le pronom relatif, la lecture à adopter pourrait être la suivante : « <qui> arbore alta delapsi sunt vel scalis devoluti aut excussi rhaeda vel curriculo atque ita tracti ». Cette leçon, qui s'inspire du texte de Marcellus, ne

1. Le manuscrit L mutilé n'a pas ce passage ; la lacune y va du milieu du § 2 du chapitre xviii jusqu'au chapitre xx, § 26.

s'écarte pas du texte traditionnel de Scribonius autant qu'il semble au premier abord.

delapsis peut être une altération de *delapsi s̄* (= *delapsi sunt*) (Manuel, § 747); cette première faute devait entraîner l'altération de *devoluti* en *devolutis* (la leçon *scalis* pouvait contribuer à cette in correction), et ainsi de suite pour les autres participes passés; a serait un reste du *aut* restitué. De plus, nous devons toujours nous souvenir que Du Rueil a retouché plusieurs passages qu'il croyait améliorer par des corrections de son cru.

Scrib. cum p. 44,25 et suiv.

expertus enim unusquisque *intellegit*
stomacho quoque hoc medicamen-
tum eximie prodesse.

Marc. xx 8 p. 148,27 et suiv.

expertus enim quisque *intellegit* sto-
macho quoque hoc medicamentum
eximie prodesse.

Je corrige *intellegit* en *intellegit*, la confusion entre *e* et *i* étant extraordinairement fréquente dans les manuscrits latins. La forme du futur, attestée par les manuscrits de Marcellus, est confirmée par d'autres passages des « Compositiones »; comp. chap. XVIII p. 12,1 et suiv. « in aliis enim expertus *intelleges* simplicis rei vix credendos effectus »; chap. LXXXIII p. 35,27 et suiv. « utrem si quis medium laqueo constrinxerit, *animadvertet* in utramque partem excludere subiectum liquorem » et p. 36,3 et suiv. « si quis super laqueum percusserit venam in brachio, quae est animalis, *animadvertet* aequè incitari sanguinem ex ea parte... ».

Scrib. cum p. 44,27 et suiv.

Remediat enim eos, quibus frequen-
ter inacescit cibus, et eos, qui *assi-
due* inflationibus urgentur vel
dolore eius vexantur aut *assidue*
nauseant aut saliva abundant vel
inedia consumuntur.

Marc. xx 8 p. 148,28 et suiv.

Remediat enim eos, quibus frequen-
ter inacescit cibus, et eos, qui *sto-
machi* inflationibus urgentur vel
doloribus vexantur *adsidue et vel*
nauseant vel nimia saliva abun-
dant vel inedia consumuntur.

La répétition de *assidue* (lire *adsidue*) n'est pas choquante en soi dans les « Compositiones », et nous la conserverions malgré le texte de Marcellus, celui-ci évitant avec plus de soin que Scribonius d'employer plusieurs fois le même mot à des intervalles rapprochés, s'il n'y avait pas un autre indice de faute. Or, *adsidue* ne figure pas dans le texte de l'Index capitum, au chapitre cum, là même où il manque dans Marcellus: « Ad eos quibus frequenter inacescit (lire *inacescit*) cibus et inflationibus urgentur et melancholicos ». Je propose donc de supprimer le premier *adsidue* et de déplacer le second, en adoptant l'ordre des mots *vexantur*

adsidue aut nauseant. Omis devant *aut* par suite du retour de l'initiale, *adsidue* aura été rétabli en marge par un correcteur, puis inséré deux fois; *stomachi*, dont le manuscrit P de Marcellus atteste la présence devant *inflationibus*, a été probablement ajouté par le compilateur; ce mot serait cependant nécessaire dans le texte de Scribonius si l'on n'y corrige pas *dolore eius en doloribus*.

Scrib. cum p. 45,11 et suiv.

Marc. xx 9 p. 148,40 et suiv.

atque *ita* varietate apta ciborum stomachum proritare, *ut halica ex mulso, malorum Cydoniorum* ¹ *sucoco facto, vel ex granatorum per se malorum* vel si quos magis delectat, ex frigida posca.

atque *ita* varietate ciborum et perunctionis stomachum proritare, *ita ut reficiantur, aut halica ex mulso aut malorum Cydoneorum suco vel ex granis Punicis* facto aut, si quos magis delectabit, frigida posca.

La leçon *ex granatorum per se malorum* est manifestement corrompue, la préposition *ex* devant régir un ablatif. D'après le chapitre CLXXXVI p. 76,9 et suiv. : « Item prosunt *malorum Punicorum grana* adsidue data » et m'inspirant du texte de Marcellus, je suppose que *granatorum* représente *granis Punicorum* qui, réduit au bourdon *granitorum* par saut de *-ni-* à *-ni-*, aura été arrangé tant bien que mal par un correcteur. Cependant, je ne crois pas que la leçon *ex granis Punicorum per se malorum* soit définitive. Le texte de Marcellus n'a ni *per se* ni *malorum*. Le groupe *per se* ne représenterait-il pas un arrangement d'un insérendé *puni* destiné à corriger la faute précédemment relevée? Les confusions provenant de surcharge présentent parfois un caractère étrange (Manuel, § 1352). D'autres passages, p. ex. chap. cx1 p. 48,8 « *mala* Cydonea decem »; chap. CLXXXIII p. 78,22 et suiv. « *praemacerantur autem mala* Cydonea », etc. condamnent l'ordre des mots *Punicorum malorum*; je crois que *malorum*, omis par Marcellus, est une interpolation qui complétait *Punicorum* avant que ce mot fût altéré. Le texte que j'adopte *ex granis Punicorum* confirme la conjecture de M. Niedermann « *Punici (sc. mali)* »².

Au lieu de lire avec Helmreich « *ut halica ex mulso <et> malorum* », je propose « *vel halica ex mulso <vel> malorum* ».

1. Helmreich lit <et> *malorum Cydoneorum*. Du Recueil édité partout *Cydonia et Cydoniorum*.

2. Comp. son édition de Marcellus, à la page 367, l'addendum pour la page 149,2 et ajouter la référence Marc. xx 26 p. 152, 24 *granis mali Punici*.

L'abréviation *ut* (= *vel*) a été déchiffrée *ut* par suggestion de *ita*¹.

Scrib. cv p. 45,24 et suiv.

Marc. xx 10 p. 149,12 et suiv.

Est stomachi vitium, quod cum siccitate et ardore eius et inrequiebili, ut ita dicam, et inextinguibili sili consistit.

Est et illud stomachi vitium, quod cum siccitate et ardore eius et sili inrequiebili *et*, ut ita dicam, inextinguibili nascitur.

D'après le chapitre xxxviii p. 19,29 et suiv.² : « quasdam divulgatas *et*, ut ita dicam, publicatas » et le texte de Marcellus, je transpose *et*, et j'elis : « inrequiebili *et*, ut ita dicam, inextinguibili³. » Omis devant *ut*, *et* a été rétabli en place fautive.

Scrib. cvi p. 46,20 et suiv.

Marc. xx 13 p. 149,32 et suiv.

cucurbitulae silvestris, quam *κολοκυνθίδας* appellant.

cucurbitae silvestris, quam *colocynthidam* appellant.

Je lis *cucurbitae* qui est la forme constamment employée dans les « Compositiones » ; comp. p. ex. chap. cvii p. 47,3 « *cucurbitae* silvestris adicimus » ; chap. clviii p. 64,8 et suiv. « *cucurbitae* silvestris floccorum aut seminis » ; chap. clv p. 64,13 et suiv. : « *cucurbitae* silvestris, p. * iii ». Bien que je ne m'explique pas clairement l'altération de *cucurbita* en *cucurbitula*, je crois cette correction nécessaire, car, si la seconde de ces formes était authentique, Marcellus l'aurait certainement reproduite puisqu'il a une prédilection marquée pour les diminutifs ; comp. Scrib. cli p. 63,5 et suiv. : « bestiolas adhaerentes saxis quasi *verrucas* » = Marc. xxvi 9 p. 194,23 et suiv. : « bestiolas adhaerentes saxis quasi *verruculas* », et la liste donnée par M. Liechtenhan dans sa thèse, p. 47 et suiv.

Scrib. cx p. 47,28 et suiv.

Marc. xx 17 p. 150,32 et suiv.

movel urinam ideoque facit et ad hydropicos.

movel et urinam, ideo facit et ad hydropicos.

D'après le texte de Marcellus, je lis *movel* <*et*>; croyant que

1. Comp. la correction que j'ai proposée pour l'*Epist.*, p. 21. Je ne crois pas qu'il faille songer à restituer « *ut* <*reficiantur vel*> *halica* ».

2. C'est la seule référence qu'on puisse donner de Scribonius qui emploie deux fois seulement *ut ita dicam*.

3. Les passages cités de Scribonius et de Marcellus sont les seuls où *inrequiebilis* soit attesté ; cela peut n'être qu'un hasard. L'exemple de Scribonius (chap. xxxviii) prouve que cet écrivain employait *ut ita dicam* pour indiquer, non qu'il formait un mot nouveau, mais qu'il se servait d'un terme rare. Or, *inextinguibilis* est loin d'être fréquent chez les auteurs latins.

et a été omis par dédoublement bilittère ; comp. chap. cxvi p. 50,13 et suiv. : « *movet et ructum et interdum deicit ventum deorsum* ».

La même faute a été commise au chapitre cxxxvi p. 59,8 : « *cocta¹ ut solet, ita cum panis² quadrante consumpta* », où Helmreich lit *solet* <*et*> d'après le texte de Marcellus, xxx 5 p. 236,8 : « *deinde cocta, ut solet holus coqui, et ita cum panis uncia consumpta* », et au chapitre x p. 9,10 et suiv. *dolet* <*et*>³.

Scrib. cxu p. 48,23 et suiv.

Marc. xxvii 1 p. 206,41 et suiv.

Dantur ieiuno sine febre *ex vino myr-
tite aut Signino cyatho uno cum
duobus aquae mixto.*

Dantur autem ieiunis sine febre
*ex vini myrtei aut Signini cyatho
uno cum duobus aquae mixto.*

En comparant ce passage à d'autres analogues, p. ex. chap. lxxxxviii p. 42,18 et suiv. « *prodest, data pondere¹ * duum ex aquae mulsae cyathis quattuor* » ; chap. ciii, p. 45,5 et suiv. « *dare medicamentum pondere * i ex aquae cyathis tribus* » ; chap. cviii p. 47,25 « *Dantur ieiuno ex aquae cyathis quattuor* », nous constatons que la préposition *ex* doit porter sur la mesure *cyatho* et non sur le liquide *vino*. Donc, Marcellus nous offre ici la leçon authentique, et nous corrigerons *ex vino myrtite aut Signino cyatho* en *ex vini myrtitis aut Signini cyatho*. Par fausse rection, un copiste a fait porter la préposition sur le substantif qui en était le plus rapproché. Cette erreur se retrouve souvent dans les « *Compositiones* » ; comp. p. ex. chap. lxxxii, p. 39,23 et suiv. « *ex aqua frigida cyathis duobus, ceteris ex calida totidem cyathis* », où Helmreich a raison d'éditer *aquae frigidae... calidae*, d'après le texte de Marcellus, xvi 6 p. 123,14 et suiv. ; de même après la préposition *cum*, Scrib. lxxviii p. 33,27 « *datur p. *. i cum aqua mulsae cyathis tribus* », où Helmreich a restitué *aquae mulsae*, d'après Marcellus, xvii 5 p. 134,18 et suiv. Je relève la même faute dans le texte de Marcellus, xvi 1 p. 122,15 « *Dantur in noctem ex aquae cyathis tribus* », ce que l'on modifiera en « *Dantur in noctem ex aquae cyathis tribus* », qui est la leçon correcte donnée par l'édition princeps de Scribonius (chap. lxxx p. 39,4).

1. « *cocta* » *He.*, « *condito* » *Ru.*

2. « *panis* » *He.*, « *pondo* » *Ru.* Lire « *p<anis p>ondo* » selon la conjecture que formule Helmreich dans l'apparat critique.

3. Comp. la remarque relative à ce passage.

4. Du Recueil édité en général *p*^o, ce qu'Helmreich transcrit *pondere*, *pondus* ou *p*. selon le contexte.

Scrib. cxii p. 48,25 et suiv.

Marc. xxvii 1 p. 206,13 et suiv.

Hoc etiam incitata libidine ipsius morbi pastillus sive plures diluti aqua calida, vino, oleo, per clysterem inmittitur. *Hoc etiam per clysterium inmittitur.*

pastillus sive plures est sans doute une glose qu'Helmreich a raison de supprimer, mais l'on ne peut accepter de corriger avec eet éditeur *hoc* en *hic*. Même si nous néglignons l'autorité des manuscrits de Marcellus, nous conserverions *hoc* en vertu du principe qu'il faut accorder la préférence à la « leetio difficilior » ; ce *hoc* représente *medicamentum* bien que ce terme ne soit pas explicitement noté. Aussi corrigerai-je *diluti* non en *dilutus*, comme le fait Helmreich, mais en *dilutum*. La leçon *diluti* provient d'un accord fautif avec l'interpolation dont il vient d'être parlé. De même au chapitre cxv p. 50,3, Du Rueil avait édité « Potio autem, id est *pastillus*, cum *immissus* fuerit, medicamentum sic convenit in noctem ¹ » ; d'après Marcellus xxvii 5 (p. 207,22 et suiv.), Helmreich restitue « Potio autem, cum *immissum* fuerit medicamentum, sic convenit in noctem ».

Scrib. cxiii p. 49,8 et suiv.

Marc. xxvii 3 p. 207,1 et suiv.

Tunduntur, teruntur, cribrantur ex succo cauliculorum rubi, vel ex vino Signino collyrii tritura. *Teruntur haec diligenter et ex succo rubi cauliculorum vel ex vino Signino collyria formantur ritu eorum, quae ad oculos fiunt.*

tritura n'a pas de sens ; aussi Rhodius (Commentaire, p. 184) propose-t-il de lire *figura* qu'il explique par « species » ou « ritus » d'après Marcellus. Je présume qu'il faut adopter *collyrii ritu*. Un saut de *-ri-* à *ri-* aura donné naissance au bourdon *collyritu*. Le groupe omis *iri*, rétabli en surcharge (ce qui facilite les confusions), aura été pris pour *tri*, et la leçon qui en résultait, *collyrii tritu*, arrangée en *collyrii tritura*.

Scrib. cxiii p. 49,24 et suiv.

Marc. xxvii 4 p. 207,16 et suiv.

Haec trita vino consperguntur, in quo rosa et lentes prius incoquantur. *Haec trita vino consparguntur, in quo rosa et lenticula prius coquantur.*

D'après le texte de Marcellus, je corrige *lentes* en *lens*. Il n'y a aucune raison pour que Scribonius emploie ici le pluriel, alors

1. Sur ce *in noctem*, comp. la remarque faite plus loin à propos de Scrib. cxli p. 66,28 et suiv.

que dans tous les autres passages où il recommande l'usage de la lentille, il se sert du singulier; comp. chap. cxxx p. 56,16 et suiv. : *adiecto sextario uno lentis aceto coctae* »; chap. ccxxx, p. 93,4 et suiv. « *Oportebit autem postea aqua mulsea gargarizare et lentis atque rosae aridae aqua decoctae* »; chap. ccxxxiiii p. 94,14 et suiv. « *Ad veretri tumorem lens ex aqua cocta et trita rosaceo oleo mixta prodest* ». La leçon fautive est due sans doute à l'attraction du pluriel *incoquantur*, car peu après (p. 49,27) le texte est correctement « *per aquam decoctam rosam et lentem habentem* ».

Scrib. cxviii p. 50,24 et suiv.

Marc. xxviii 3 p. 227,12 et suiv.

hinc caldam heminam adicere priori aquae, quibus utrisque admiscere aphronitri triti¹ sescunciam et ita per clysteria caldam inmittere. Hoc ego... sanavi.

hinc heminam calidam adicere priori aquae. Quibus utrisque admisceri convenit afronitri semunciam et ita per clystere calidum medicamen inmitti. Hac ego iniectione... sanavi.

Je propose de lire *caldum* (sc. medicamentum). Par méprise, *u* a été pris pour *a* ouvert, les mots *caldam heminam* facilitant la confusion. *Hoc* indique nettement que Scribonius parlait du médicament, comme Marcellus l'a noté de façon explicite.

Scrib. cxx p. 51, 20 et suiv.

Marc. xxviii 5 p. 227, 29 et suiv.

Item medicamentum cerati ex malobathro facit ex duabus partibus et cerac unius mixtum et extra inpositum in ventrem totum.

Idem medicamentum cerato ex malobathro facto duabus partibus mixtum et totum extra inpositum in ventrem plurimum iuvat.

Si l'on doit accepter la correction [*ex*] *duabus partibus* qu'Helreich propose d'après le texte de Marcellus, le déplacement de *facit*, transporté par cet éditeur après *item*, est inadmissible, la forme verbale étant attestée à la même place dans le texte de Marcellus. Je corrige *facit* en *facti*², participe passé déterminant *cerati* ;

1. Je ne sais si l'on doit garder la leçon *aphronitri triti*; en effet, *triti* est suspect non seulement parce que Marcellus omet cet adjectif, mais parce que dans aucun autre passage de Scribonius, *aphronitrum* n'est suivi de ce qualificatif; comp. p. ex. chap. lxxxii p. 34,32 « *aphronitri pondo quadrantem* »; chap. cxvii p. 65, 9 et suiv. « *aphronitri pondo trientem* » et p. 65,14 « *aphronitrum aspergilar sensim* »; chap. cxxi p. 66,32 « *aphronitri usti pondo sextantem* ». On peut supposer qu'un copiste distrahit aurait écrit *aphronitritri*, et que Du Rueil aurait cherché à corriger ce monstre.

2. Les fautes par anasyllabisme sont relativement rares dans les manuscrits; ici elle s'explique aisément, le copiste étant fort habitué à rencontrer *facit* dans les « Compositiones ».

comp. p. ex. chap. CCXXXII p. 96, 8 et suiv. « Postea fit ceratum ex cerae pondo quattuor, resinae frietae pondo quattuor, olei murtei pondo quattuor » ; chap. CCLVIII p. 100, 7 et suiv. « hoc enim aceto diluere oportet et quasi ceratum facere ». En modifiant *unus*, non en *uni* comme le fait Helmreich, mais en *una* d'après M. Niedermann (édition de Marcellus, p. 227, apparat critique à la ligne 29), on obtient un texte tout à fait satisfaisant. Le cérat dont Scribonius indique la composition sera formé du mélange d'une partie de cire pour deux de malobathrum¹.

Scrib. cxxii p. 53, 5 et suiv.

Interdum et tertio in dolore eodem genere potiones dabuntur; *quod accidit post hanc, utique...*

Marc. xxviii 6 p. 228, 13 et suiv.

Interdum et in tertio dolore eodem genere potiones dabuntur, *quod raro quidem accidit, ut post primam potionem dolor redeat.*

D'après le texte de Marcellus, Helmreich lit *quod <raro> accidit*. L'omission cessera d'être inconditionnée si l'on admet « *quod <raro quidem> accidit* ». Par saut de *quod* à *quidem*, c'est à dire probablement de *qd* à *qd̄*, *quod raro* aura été oublié et le signe *qd̄* (= *quidem*) lu *quod*. Pour répondre à *utique*, il est utile de rétablir *quidem*.

Comme le prouve le texte de Marcellus, *hanc* ne saurait être corrigé en *hoc* ce qu'a fait Helmreich². Rhodius (Commentaire, p. 193) s'inspirait sans doute de Marcellus quand il expliquait « post hanc, scilicet primam potionem ». Or, le compilateur du v^e siècle s'est probablement trompé, et le sens exige « post hanc (scilicet tertiam potionem) ». L'idée est la suivante : il est très rare que le remède en question doive être pris trois fois de suite ; mais si le cas se présente, après la troisième, le malade sera guéri à tout jamais.

1. En adoptant cette conjecture, la proposition n'a pas de verbe à mode fini correspondant à *uvat* de Marcellus. Cette objection ne saurait nous embarrasser, car de semblables constructions sont très fréquentes chez Scribonius ; comp. p. ex. Scrib. cxviii p. 50, 23 et suiv. « *item in oleo domestico incoquere rutam quam plurimam* » = Marc. xxviii 3 p. 227, 11 et suiv. « *Item in oleo secundario incoquere rutam debes quam plurimam* » ; Scrib. cxviii p. 65, 30 et suiv. « *Item opium lacte muliebri dilutum* » = Marc. xxxvi 42 p. 275, 29 et suiv. « *Opium quoque lacte muliebri dilutum et similiter inlilum uvat* » ; Scrib. cxxviii p. 90, 16 « *item propolis per se subacta et more emplastri inposita* » = Marc. xxxi 3 p. 244, 24 et suiv. « *Item propolis per se subacta et more emplastri inposita plurimum prodest* », etc.

2. Comparez la remarque que j'ai faite à propos du chapitre cxii p. 48; 25 et suiv. de Scribonius.

Scrib. cxxii p. 53, 44 et suiv.

Marc. xxviii 7 p. 228, 21 et suiv.

Hoc medicamento muliercula quaedam *Romae* ex Africa multos remediavit

Hoc medicamento primum muliercula quaedam ex Africa veniens multos *Romae* remediavit.

Je ne puis accepter la transposition adoptée par Helmreich ex *Africa Romae*, car la faute est ainsi inexplicable. Je lis « ex Africa multos *Romae* remediavit ». Sauté devant *reme-* par confusion d'analogues contigus, *Rome* (= *Romae*) a été indiqué dans la marge, puis inséré avec fourvoiement.

D'après Wellmann (*Zur Geschichte der Medicin in' Altertum* dans l'*Hermes*, XLVII [1912], p. 4 et suiv.), la femme dont il s'agit ici, de même, peut-être, qu'au chapitre xvi, serait la Libyenne Favilla qui pratiqua à Rome sous Tibère, lors d'une épidémie de dysenterie.

Scrib. cxxxiii p. 57, 44 et suiv.

bene faciunt chameleae, quae herba est *similima* olivae, folia quinque vel sex.

Comme il n'est pas probable que Scribonius ait comparé une herbe à un arbre, je crois le texte altéré. Un autre passage où la même plante est mentionnée prouve que la ressemblance, notée par l'auteur des « Compositiones », entre la lauréole et l'olivier porte seulement sur leurs feuilles : ehap. cxxxvi p. 59, 4 et suiv. : « Purgat ergo belle chamelea (*lire* chamelaea), quae herba olivae folia *similia* habet ». Il est donc nécessaire de rétablir au chapitre cxxxiii le terme *folia* dans la proposition relative.

En comparant des passages analogues, ainsi les ehapitres LV p. 25, 18 et suiv. « radicem *κοτινιδίου*, quae herba *similia folia* cymbalis habet » et CVI p. 46, 19 et suiv. « *χαμαίερως*, quae herba *similia quercus folia* habet », nous constatons que la place du mot que nous restituons à Scribonius peut varier.

Je m'arrête, pour le chapitre cxxxiii, à la leçon suivante : « Quae herba *simillima* ¹ olivae < *folia habet* >, *folia* quinque ». Par saut du premier *folia* au second, *folia habet* aura été omis, après quoi un copiste, ou Du Rueil, aura arrangé la phrase en y introduisant une forme verbale *est*.

Scrib. cxxxiii p. 57, 28.

myrrhae p. * VIII, *cymini* cyathis tribus.

1. *simillima* est suspecte, Scribonius employant dans les autres passages *similia*. Je ne sais si la graphie *similima* adoptée par Du Rueil est la trace d'un arrangement de *similia*.

Rhodium propose < *additis* > *cymini* ou < *cnm* > *cymini* (Commentaire, p. 206) ; Helmreich adopte < *adiectis* > *cumini*. La conjecture à accepter est sans doute < *cum* > *cumini* puisque « lorsque le mètre ou le sens fait conjecturer une omission, la méthode veut qu'on commence par chercher une omission due à un retour de lettres » (Manuel, § 441), et que Scribonius n'évite pas la répétition du groupe *cum* ; comp. chap. cccxxxiii p. 94, 10 « item uva passa cum cumino contusa ».

Scrib. cxxxxiiii p. 61, 14 et suiv.

Marc. xxvi 3 p. 193, 20 et suiv.

croci p. * x, nardi Indici p. * duum,
casiae p. * duum, costi p. * i, cu-
mani p. * unius. . .

croci * x, nardi Indici * ii, < cassiae
* ii >, costi * ii. schoeni * i, cin-
nami * i. . .

En comparant le remède que Scribonius prescrit ici avec la même recette indiquée au chapitre cxxv (p. 55, 5 et suiv.), nous constatons qu'il faut rétablir également au chapitre cxxxxiiii l'usage de la plante appelée *schoenus* que Marcellus mentionne. Nous lisons donc *costi* < p. * *I. schoeni* > p. * *I.* L'omission provient d'un saut de p. * *I* à p. * *I*. Quant à *cumani*, c'est une mélecture de *cinnami* comme l'a déjà remarqué Rhodium.

Scrib. cli p. 63, 4 et suiv.

Marc. xxvi 9 p. 194, 22 et suiv.

audivi narrantes, *Cai Juli*, nasci in
lapidicinis bestiolas adherentes
saxis quasi verrucas.

audivimus narrantes *Casilini* nasci in
lapidicinis bestiolas adherentes
saxis quasi verrucas.

Abstraction faite de ce chapitre, Scribonius s'adresse à son protecteur en l'appelant par son nom seulement au début de son épître dédicatoire (p. 1, 1 et suiv.) « Inter maximos quondam habitus medicos Herophilus, *Cai* (*lire C.*) *Juli Calliste*, fertur dixisse. . . » et à la fin de son ouvrage (chap. cclxxi p. 106, 3 et suiv. « Illud autem te meminissee oportet, mi Calliste, quod initio dixi. . . ». En dehors de ces deux passages, il ne le nomme pas, lors même que c'est pour lui spécialement qu'il écrit ; comp. p. ex. chap. ccxiii p. 87, 23 « Hoc ipsum est quod tu desiderasti ». Aussi je ne erois pas authentique la leçon *Cai Juli* du chapitre cli, et, d'après Marcellus, je propose d'adopter plutôt *Casilini*. L'auteur des « Compositiones » mentionne volontiers les lieux où il a pu faire telle ou telle observation ; comp. p. ex. chap. cxxxxvi p. 61, 27 et suiv. « Hoc ego traxi ab aquis ealdis, quae sunt in *Tuscia* ferratae » ; chap. clxii p. 67, 20 et suiv. « Nam in Italiae regionibus nusquam eam vidi herbam nisi in *Lunae portu* », et l'écrivain doit ici spécifier quelles sont les carrières dont il parle ;

en effet, seul un renseignement précis pourra convaincre les lecteurs d'un fait qui semble peu ordinaire même à celui qui le rapporte.

Casilini nasci avait peut-être été réduit à *Casili nasci* par saut de *in* à *in*, et la leçon évidemment fautive *Casili* aura été arrangée en *Cai Juli* par un copiste ou Du Rueil ; les noms propres sont particulièrement sujets à être défigurés dans les manuscrits (Manuel, § 866 et suiv.).

Scrib. clv p. 64, 13.

Marc. xxv 1 p. 187, 21.

Ad lumborum dolorem et paraly-
ticos.

Ad lumborum dolorem curatio opti-
ma haec.

Les chapitres CLIII et CLV sont résumés de même dans l'Index capitum : « CLIII Ad lumborum dolorem » « CLV Aliud ad lumborum dolorem ». D'autre part, Marcellus condense en une seule les recettes que Scribonius indique dans ces deux chapitres. Ces faits prouvent que les deux médicaments doivent être employés dans la même maladie ; je crois donc que *et paralyticos* est une interpolation. Les yeux du copiste avaient passé du début du chapitre CLV à celui du chapitre CLVI qui commence par les mêmes mots suivis de *et paralyticos*. S'apercevant de son erreur, il a peut-être exponctué la leçon fautive qui n'en a pas moins été reproduite par un autre scribe ou par Du Rueil.

Scrib. clv p. 64, 16 et suiv.

Marc. xxv 1 p. 187, 25 et suiv.

Sed et his alvus acri clysmo mane
trahenda est.

Sed his, quibus hoc remedium dan-
dum est, alvus acri clysmo mane
detrahenda est.

Dans le texte de Scribonius, je remplace *trahenda* par *detrahenda*, selon l'usage constant de l'écrivain ; comp. chap. CXXXV p. 58, 8 et suiv. « et per alvum *detrahi* materiam » ; chap. CXXXVIII p. 61, 5 et suiv. « Alia ad renium dolorem potio, quae etiam quasi harenam sabulosam *detrahit* » ; chap. CLII p. 63 16 et suiv. : « *Detrahere* autem dixit post diem septimum fragmina quaedam lapidum quasi harenam » ; chap. CLII p. 63, 19 et suiv. « urinam *detrahit*, lapidem extenuat ». Le groupe *mane detrahenda* a été réduit à *mane trahenda* par saut de *e* à *e*.

Scrib. CLVIII p. 65, 24 et suiv.

Marc. xxxvi 40 p. 278, 23 et suiv.

Prodest et omentum caprinum, item
faba molita cum suis valvulis ex
aceto cum melle *diluto* conspersa
et inposita.

Prodest et lomentum fabae molitae
cum suis valgulis factum aceto ac
melle *dilutum* atque ita inposi-
tum.

diluto ne pouvant se rapporter à *aceto*, et les « Compositiones » n'offrant aucun exemple de la locution « mel dilutum », je lis *diluta* qui détermine *fabā*, de même que les autres participes *consersa* et *inposita* ; comp. peu après (l. 29 et suiv.) « Bene facit et *aloe aceto diluta* ». La faute s'explique par la suggestion des ablatifs *aceto* et *melle*.

Scrib. cLVIII p. 65, 26 et suiv.

Marc. xxxvi 41 p. 275, 25 et suiv.

Bene faciunt et mala citria quam
maxime cocta... donc madida
fiunt.

Belle faciunt et mala citrea quam
maxima quinque cocta... donec
madida fiunt.

Si Scribonius emploie la locution *bene coquere* (comp. p. ex. chap. cxviii p. 50, 22 « id aqua bene coquere oportet »), il n'use jamais de l'expression *maxime coquere* sauf dans le passage qui nous occupe. Le degré de cuisson étant indiqué d'une façon suffisamment claire par les mots *donec madida fiunt*, tout adverbe qualifiant *cocta* est inutile ; la correction de *maxime* en *maxima* est donc logiquement nécessaire. Peut-être rendrait-on plus facilement compte de l'altération en adoptant d'après le texte de Marcellus « quam *maxim* <a *quinqu*>e cocta », car *e* de *maxime* serait le reste du *quinque* si ce mot a existé dans l'original.

Scrib. clxi p. 66, 28 et suiv.

Scio quendam hoc quasi acopo medicum usum *in noctem*.

D'après un autre passage du même chapitre (p. 67, 1) « utebatur ut superius dixi, *in nocte* », je corrige *in noctem* en *in nocte* ; la confusion était facile, car ces deux leçons ne diffèrent dans les manuscrits que par un trait horizontal surmontant le *-e*, et les copistes ne font pas toujours attention à un si petit détail. Scribonius n'emploie la première de ces expressions qu'avec le verbe *dare*¹ ; comp. p. ex. chap. lxxxviii p. 37, 25 et suiv. « dantur ternae vel quaternae *in noctem* » ; chap. lxxxiii p. 40, 4 « Dantur *in noctem*, prout vires sunt » ; mais, chap. clviii p. 66, 7 et suiv. « Hoc constat, si quis ter in mense inter denos dies usus fuerit, *in nocte* non laboraturum » ; chap. ccxxvii p. 91, 21 et suiv. « Oportet autem bis die panem inponere, nonnumquam *in*

1. Le texte édité par Du Rueil est au chapitre cxv (p. 50, 3 et suiv.) « Potio autem id est pastillus cum inmissus fuerit, medicamentum sic convenit *in noctem* », mais cette leçon est certainement altérée ; comp. Marc. xxvii 5 p. 207, 22 et suiv. « Potio autem, cum inmissus fuerit supra dictum medicamentum, haec convenit. *In noctem* in aqua catapotia dantur, quae fiunt sic » et la leçon de l'Index Capitum (Voy. ci-dessus à la fin de l'Introduction).

nocte » ; chap. CCLXXI p. 105, 18 « Deinde semel mane et *in nocte* semel intervefacere oportet ».

Scrib. CLXVI p. 68, 18.

Alter *pastillus* ad eadem facit.

Le remède que Scribonius indique ici rentrant dans la catégorie des spécifiques contre les morsures venimeuses, je lis d'après l'Index capitum et le début du chapitre précédent « *Altera theriace* ad eadem facit ». Le copiste a remplacé le mot relativement rare *theriace* par le terme plus courant *pastillus* qu'il venait de lire (l. 17).

Scrib. CLXXXVI p. 76, 12 et suiv.

Item henc faciunt iuniperi tritae quam *plurimo* cum passo aut per se datae.

D'après d'autres passages, p. ex. chap. CLXXXVI p. 76, 6 et suiv. « lacte muliebri vel equino vel vaccino aut asinino quam *plurimo* cotidie per se aut cum melle sumpto » ; chap. CLXXXVIII p. 76, 31 et suiv. « Sed adiuvantur facile qui id sumpserunt ruta quam *plurima* pota cum vino », *plurimo* doit, dans le texte cité au début de cette remarque, se rapporter à *iuniperi* ; je le corrige donc en *plurimae*.

Les fautes concernant ce mot sont fréquentes dans l'édition princeps de Scribonius ; comp. p. ex. chap. XII p. 10, 2 et suiv. « herbam... oportet ieiunum quam *plurimum* viridem comesse », où Helmreich lit *plurimam* ; chap. CLXXX p. 77, 25 et suiv. « Adiuvantur aqua ficus aridae decoctae et ipsa ficu *plurima* sumpta, item passo *plurimo* », où Du Rucil éditait par deux fois *plurimum* ; chap. CLXXXVIII p. 80, 8 et suiv. « Idem faciunt et nivis glebulae quam *plurimae* devoratae », où *plurimae* est une correction adoptée par Helmreich pour *plurimum*.

Scrib. CLXXXIII p. 78, 20 et suiv.

Adiuwabuntur autem laesi ab eo polygonii succo.

De même qu'au chapitre CLXXXI (p. 74, 14) Alde a corrigé *abalienabuntur* en *abalienantur*, je modifierai ici *adiuwabuntur* en *adiuuantur*. Rien ne justifie dans le contexte la forme du futur que condamnent les nombreux passages où ce verbe est employé ; comp. p. ex. chap. CLXXXVIII p. 77, 13 et suiv. « *Adiuuantur* autem, cum sapius reiecerunt, passo cum oleo poto » ; chap. CLXXXI p. 78, 2 et suiv. « *Adiuuari* autem *debent* laesi <ab>

eo lacte asinino » ; chap. CLXXXII p. 78, 8 et suiv. « *Adiuvantur* autem laesi ab ea absinthio potio cum vino » ; chap. CLXXXV p. 79, 3 et suiv. « *Adiuvantur* vero laesi ab eo salivunca » ; chap. CLXXXVIII p. 79, 27 et suiv. « *Adiuvantur* autem radice ea ».

Scrib. cc p. 80, 23 et suiv.

primum adsumere oportet, quae nauseam faciunt vel oleum per se vel cum aqua.

L'huile étant seule mentionnée, le texte de Scribonius devrait être « oleum vel per se vel cum aqua ». J'inclinerais plutôt à lire « ut oleum per se vel cum aqua », en donnant à *ut* le sens de « par exemple » qu'il a au chapitre CLXXIII p. 74, 14 et suiv. « Extra itaque ea sunt inponenda, quae etiam sana corpora exulcerant, ut alium, lepidium, chelidonium, batrachium, sinapis, scilla, cepa cum aceto ». De même, nous avons au chapitre cc p. 80, 24 et suiv. « deinde ea, quae ventrem molliunt, tamquam lac, album ius pingue et salsum ». Influencé par le *vel* qui suit, un copiste aura confondu *ut* avec *ut* (= *vel*).

Scrib. cci p. 81, 10.

Emplastrum chirurgi Tryphonis subviride.

D'après l'Index capitum « cci Emplastrum viride Triphonis (lire Tryphonis) chirurgi, quod facit cum ossa in capite fracta sunt », j'adopte dans le texte du chapitre cci « Emplastrum Tryphonis chirurgi subviride », conformément aux habitudes de l'écrivain ; comp. p. ex. chap. cci p. 81, 29 « Emplastrum Megetis chirurgi subviride » ; chap. ccviii p. 85, 1. « Emplastrum nigrum Thraseae chirurgi » ; chap. ccviii p. 85, 19. « Emplastrum nigrum Aristi chirurgi », etc.

Scrib. cci p. 81, 27 et suiv.

redactum in rotundas² ampliores, quas magdalidas dicunt, reponetur.

Partant de l'hypothèse de Georges qui corrige *magdalidas* en *magdalias*, j'adopte *magdalia*, terme dont Marcellus se sert plusieurs fois ; comp. p. ex. xx 149 p. 169, 25 et suiv. « Ex quibus trochisci vel *magdalia* fient » ; xxvii 140 p. 219.31 et suiv. « De

1. D'après les autres exemples je lis *laesi* < *ab* > *eo*. Peut-être le *ab* que nous restituons est-il celui qui figure à tort deux lignes plus haut (p. 78, 1) devant *stomacho*.

2. *rotundas* me parait très suspect ; ne faut-il pas le corriger en *rotulas* (traduction de τροχίσκους), comme me l'a proposé M. Niedermann ?

his omnibus tunsis cribratis atque permixtis *magdalia facies* ».

Dans le texte de Scribonius, *magdalia* sera devenu *magdalias*, par suggestion de *quas* qui précède, puis un correcteur croyant arranger cette forme l'aura altérée encore davantage.

Scrib. ccvi p. 84, 13 et suiv.

Punctus nervorum *musculorum* qui periculosissimi sunt.

La correction « *nervorum <et> musculorum* » que propose Rhodius (Commentaire, p. 273) est juste en principe. Toutefois au point de vue de la méthode à appliquer en critique verbale, je préfère la restitution « *nervorum musculorum <que>* », qui explique la faute ; *que* sera tombé par haplographie devant *qui*.

Je lis également « *ad nervorum musculorum <que> punctus* » au chapitre ccviii p. 85, 2 et suiv., leçon confirmée pour ce passage par le texte de l'Index capitum « *Emplastrum nigrum Traseae (lire Thraseae) facit ad omne recens vulnus nervorum musculorumque punctus. Idem articulos praecisos iungit* ».

Scrib. ccx p. 86, 11.

Idem rosa dilutum explet concava *vulnera*.

vulnera est une mélecture de *ulcera* ; comp. chap. ccxxxviii p. 95, 8 et suiv. « *Omne purum ulcus et concavum replet basilice* » et l'Index capitum pour ce chapitre ccx « *Idem rosa dilutum explet ulcera concava* ».

Scrib. ccxi p. 86, 18 et suiv.

Emplastrum nigrum quod τετραπόρουλον dicitur, facit ad eadem.

Au chapitre ccvi (p. 83, 8), Helmreich a adopté la leçon de l'Index capitum « *Emplastrum viride Glyconis chirurgi* », complétant ainsi le texte publié par Du Rueil « *Emplastrum viride* ». Malgré la réserve que le dernier éditeur des « *Compositiones* » observe à l'égard du chapitre ccxi, j'y restituerai de même « *Emplastrum nigrum Aristi chirurgi* ». J'en ferai autant au chapitre ccxiii (p. 87, 4 et suiv.) et, puisque l'Index capitum transmet la leçon « *Alterum rubrum emplastrum quo venatores utuntur; facit enim ad canis, et ad omnium quadrupedum morsus, Megetis chirurgi* », je rétablirai ces deux derniers mots dans le texte des « *Compositiones* ».

Scrib. ccxii p. 86, 22 et suiv.

Emplastrum Dionysi chirurgi facit ad mediocria vulnera et in teneris corporibus puerorum.

Le chapitre CCXIII (p. 87, 4) commence par les mots *alterum rubrum medicamentum* ¹; ce texte indique nettement que le remède cité au chapitre CCXII était lui aussi de couleur rouge ². Je crois donc légitime d'accepter la leçon de l'Index capitulum « CCXII Emplastrum rubrum Dionysi chirurgi ». Dans le texte des « Compositiones », le groupe *emplastrum rubrum* a été réduit à *emplastrum* par saut de *-rum* à *-rum*.

Scrib. CCXII p. 86, 29 et suiv.

Ubi emplastri omnia habuerint spissitudinem, deponitur caccabus et tepente medicamento et cum desierit fervere, adicitur galbanum minutatim dilatatum.

Le pléonasme est, dans ce texte, trop choquant pour qu'on songe à garder la leçon de l'édition princeps; Rhodius cherche à améliorer ce passage en remarquant (Commentaire, p. 297) que « et cum desierit fervere glossema sapiunt ». Je ne partage pas cette opinion et je supprime plutôt *et tepente medicamento*, ces mots ayant été employés peu auparavant (chap. CCX p. 86, 15 et suiv.).

Scrib. CCXV p. 88, 3 et suiv.

Emplastrum luteum Euelpisti chirurgi facit ad tenera corpora mediocriter laesa et abrasa quae ἀποσφύματα Graeci dicunt.

D'après l'Index capitulum, je substitue *ulcera*, terme plus rare, à *corpora*, terme plus commun ³. *tenera ulcera* ayant été réduit à *tenera* par saut de *-era* à *-era*, un correcteur aura cru rétablir le texte en insérant un mot qu'il avait souvent rencontré lié à *tenera*; comp. p. ex. chap. XX p. 12, 18 et suiv. « maxime in teneris corporibus, ut mulierum et puerorum »; chap. CCXII p. 86, 22 et suiv. « facit ad mediocria vulnera et in teneris corporibus puerorum ».

Scrib. CCXXIII p. 90, 6 et suiv.

Marc. XXXI 2 p. 244, 17 et suiv.

Spumae argenteae p. * xxxvi, cerussae p. * vi, chalcitidis ustae p. * vi, misyos p. * vi, resinae terebinthinae p. * xii, cerae * p. vi.

Spumae argenteae * xvi, misui usti * vi, resinae terebinthinae * xii, cerae * vi, cerussae * xvi, chalcitidis ustae * vi.

1. D'après l'Index capitulum je substituerai ici *emplastrum* à *medicamentum*; omis après *rubrum* par saut de finale à finale, *emplastrum* a été remplacé par le mot que le copiste connaissait le mieux.

2. Scribonius a probablement indiqué la couleur de tous les emplâtres dont il recommandait l'emploi (chap. cci à ccxxi). Au chapitre CCXXI p. 89, 18 et suiv., l'adjectif qualificatif manque dans le texte, mais il figure dans l'Index capitulum « Emplastrum ad combustum mirifice facit. Item nigrum et cito persanal. »

3. On peut citer à l'appui de cette correction le texte de Galien XIII 432: « Ποιῖ δὲ καὶ πρὸς ἀνθρωποδὲκτα, κυνόδεκτα, ἀποσφύματα, δυσκατοῦλωτα ».

Si nous en exceptons ce passage, Marcellus emploie *misui* ou *misui ustum* selon que Scribonius se sert de l'une ou de l'autre de ces expressions ; comp. p. ex. Scrib. xxxvii p. 18, 21 «... *misyois* p. * III » = Marc. viii 120 p. 66, 8 et suiv. «... *misui*, singularum specierum denarios ternos » ; Scrib. lxii p. 28, 6 et suiv. « *misyo isto* quam plurimo » = Marc. xi 28 p. 94, 38 « *misui isto* quam plurimo ». Il est donc peu probable que, dans un seul cas, il y ait eu désaccord entre les deux écrivains. Galien, citant ce remède (XIII 737), indique, parmi les ingrédients dont il se compose, *μισυος κεχυμένης, γαλιτίτωρ κεχυμένης* ; *misyois isti* doit donc représenter la leçon authentique de Scribonius.

La faute provient-elle d'une omission dans le groupe « *chalchitidis ustae* p. * vi, *misyois isti* p. * vi » conditionnée par le retour des mêmes signes, suivie d'une restitution incomplète, ou le passage tel qu'il a été édité par Du Rueil est-il encore plus gravement altéré ? Remarquons en effet que, si les matières dont l'emploi est recommandé sont groupées selon un ordre différent dans les textes de Scribonius, de Galien et de Marcellus, ces deux derniers auteurs s'accordent pour placer *chalchitis* après *misyo*.

Scrib. ccxxv p. 90, 19 et suiv.

Marc. xxxi 4 p. 244, 28 et suiv.

Multi et iris contusa et ex vino mixta, cocta et posita velut farina hordeacea profuit.

Multi et iridis contusae ac vino mixtae et subactae manibus velut farina aliquid addiderunt.

La correction *mixto* que propose Helmreich n'est pas à adopter, car le texte de Marcellus permet d'affirmer l'authenticité de la leçon *mixta*. Il est cependant nécessaire de modifier ce passage, Scribonius n'employant jamais la construction « *miscere ex aliqua re* ». Je propose de lire *et. [ex] vino mixta* ; comp. p. ex. chap. clxxxviii p. 77, 1 « *item acetum melle mixtum* » ; chap. ccl p. 97, 28 et suiv. « *Scabiem tollit sulphur nigrum oleo mixtum communi* ». *et* et *ex* étant fréquemment confondus dans les « *Compositiones* » (comp. p. ex. chap. ccxxvii p. 91, 25 et suiv. « *Hoc medicamentum omnem carnem et omni parte corporis exulceratam* », où *et* doit être corrigé en *ex*, d'après Marcellus xxxi 6 p. 245, 24, comme l'a remarqué Helmreich), *et vino* aura été déchiffré *ex vino*, puis *et*, substituende interlinéaire, aura été inséré (voy. Mannel, § 1380 et la remarque que j'ai faite à propos du chapitre xxii [p. 13, 21] de Scribonius.).

Scrib. ccxxvii p. 91, 6.

Marc. xxxi 6 p. 245, 7.

Hoc peruncto *interius* ano aut lana
tincta et *interius* trusa...His peruncto ano aut lana tincta
interius trusa...

La répétition de *interius* dans les « Compositiones » est suspecte ; il me semble que la suppression du premier *interius* s'impose, puisque Galien, qui emprunte à Scribonius le traitement dont il est ici question, s'accorde avec le texte de Marcellus ; comp. Gal. XIII 314 « περιχρησ τὸν δακτύλιον ἢ ἕριον καταβρέξας εἰς τὴν ἔδραν ἐπιτίθει ». Le texte avait-il été d'abord altéré plus profondément par un saut de *peruncto* à *tincta* ? La correction [et] *interius* a déjà été proposée par Rhodius (Commentaire, p. 302).

Scrib. ccxxviii p. 92, 23 et suiv.

Marc. xxxiii 77 p. 263, 20 et suiv.

Hoc *eodem* medicamento saepe do-
lores *diutinos* pectoris, lateris,
lumborum sustuli.Hoc *ego* medicamento saepe *diuti-*
nos dolores etiam pectoris et late-
ris et lumborum sustuli.

Si *hoc eodem* était la leçon authentique de Scribonius, on ne verrait pas pour quelle raison Marcellus aurait modifié le texte qu'il avait sous les yeux, puisqu'il copie fidèlement au chapitre VIII 1 p. 51, 33 et suiv. « *Idem hoc* medicamentum etiam supra oculos inlitum tardius quidem, sed eosdem effectus praestat » (= Scrib. xx p. 12, 16 et suiv. « *Idem hoc* medicamentum etiam supra perunctum tardius quidem, sed eosdem effectus praestat »), au chapitre XX 5 p. 147, 33 et suiv. « cynicon spasmon *hoc idem* appellant genus morbi » (= Scrib. ci p. 43, 20 et suiv. *σπασμὸν hoc idem* (sc. Graeci) appellant genus morbi »), et au chapitre XXII 16 p. 173, 20 « Prodest *hoc idem* medicamentum etiam ad aquae mutationes » (= Scrib. cxxv p. 55, 4 et suiv. « Prodest *hoc idem* medicamentum etiam ad aquae mutationes »)². Je propose donc de corriger dans les « Compositiones » *eodem* en *ego*, et je m'explique la faute par une réduction de *ego* à *eo*³, cette dernière forme ayant plus tard été arrangée en *eodem*.

La tournure *hoc ego* se rencontre plusieurs fois dans l'œuvre de Scribonius, ainsi aux chapitres cxviii p. 50, 26 et suiv. « *Hoc ego* iam steruus per os eicientem⁴. quod signum⁵

1. « item » Ru., « idem » He.

2. Au chapitre XII p. 10, 4 et suiv. Scribonius a encore « *Haec eadem* herba ebrio data copiosa in crapula vinum discutit mentemque restituit », mais Marcellus n'a pas copié ce passage.3. Était-ce en suite de la ressemblance entre *g* et *o* dans l'écriture capitale (Manuel, § 808) ou parce que le copiste prononçait déjà *ego* à l'italienne *io* ?

4. « eicientem » He., « deicientem » Ru.

5. « signum » Rhod., « si non » Ru.

mortiferum est, sanavi unguentarii cuiusdam servum », CXXXXVI p. 61, 27 et suiv. « *Hoc ego traxi ab aquis caldis, quae sunt in Tuscia ferratae* », et CLXXII p. 70, 16 « *Hoc ego cum quaererem ab hospite meo...* » ; notre médecin en effet étalait volontiers ses talents ; comp. p. ex. chap. CCLXXI p. 103, 26 et suiv. « *Harum compositionum, si qua fides est, ipse composui plurimas* ».

L'ordre des mots *dolores diutinos* est suspect, car Scribonius place partout ailleurs dans cette expression l'adjectif devant le substantif ; comp. p. ex. chap. LXXVIII p. 33, 20 « *facit autem et ad lumborum diutinum dolorem* » ; chap. CCVI p. 83, 23 et suiv. « *Item facit ad capitis diutinum dolorem* » ; chap. CCXVII p. 88, 17 et suiv. « *facit ad omnem duritiem et diutinum dolorem* ». De plus, l'Index capitum atteste pour le chapitre CCXXVIII la leçon *diutinos dolores* ; il est donc légitime d'adopter la variante d'ordre indiquée par les manuscrits de Marcellus. *diutinos* a pu être omis par saut d'initiale à initiale, puis rétabli après *dolores*, le copiste s'étant aperçu de son erreur ; peut-être la leçon fautive est-elle simplement due à une transcription peu exacte faite par le premier éditeur.

Scrib. CCXXXII p. 94, 3 et suiv.

Prodest et pice liquida perunguere et cedria, interdum vel Andronio perunguere et sicca reponere. Facit et cinis ex sarmentis *cribrata* aspersa, alumen fissum tritum bene, et eodem modo aspersum atque intestino reposito.

Marc. xxxi 53 p. 249, 2 et suiv.

Prodest et illud pice liquida perungueri et sic introrsum repelli. Bene facit ad hoc et cinis ex sarmento factus atque *cribratus siccusque* inspersus. Alumen quoque fissum tritum eidem loco inpositum plurimum prodest.

D'après la leçon de Marcellus, Helmreich corrige *sicca* en *sic* chez Scribonius ; mais une telle faute ne saurait provenir d'une simple mélecture, et *sicca*, « lectio difficilior » par rapport à *sic*, doit être authentique. Aussi, en comparant avec plus de soin les textes des deux écrivains, je propose de lire dans les « Compositiones » « *< sic > reponere. Facit et cinis ex sarmentis cribrata sicca aspersa* » ; comp. chap. LXIII p. 28, 13 et suiv. « *Teruntur et cribrantur sicca curiose* ». Omis après *cribrata* par saut de -a à -a, *sicca* aura été rétabli dans la marge ; un correcteur maladroit, croyant y voir une correction destinée à *sic*, aura substitué cet insérend.

Je corrige encore *intestino reposito* en *intestino repositum*, la leçon fautive s'expliquant par une suggestion flexionnelle¹ ; comp.

1. Comp. les exemples réunis à propos de la correction *singulas unctas* au chapitre III p. 7, 16 et suiv.

p. ex. chap. cxxxxii p. 60, 16 et suiv. « penicillum intinctum et non nimis expressum ex alterutro eorum *ano adpositum* ¹ proderit habere » ; chap. ccxxxvii p. 95, 5 et suiv. « ita *ulceri superponuntur* ² ».

Scrib. ccxxxv p. 94, 18 et suiv.

Marc. xxxiii 2 p. 253, 5 et suiv.

Si *ulcus sordidum erit*, aut *cancer tentavit* aut iam *occupavit*, *Andronios* ex vino bene facit.

Si *ulcus* in pene *sordidum fuerit* aut *cancer* illud *temptaverit* vel iam *occupaverit*, *Androni triti* ex vino *inpositi* bene faciunt.

Les formes verbales données par l'édition princeps ne sont certainement pas authentiques. Helmreich transforme *tentavit* et *occupavit* en *temptaverit* et *occupaverit*, d'après le texte de Marcellus ; mais, comme Scribonius a dans la proposition subordonnée *erit* tandis que son compilateur a *fuerit*, je ne saurais adopter ces corrections. Le texte de l'Index capitum « Si *ulcus sordidum fuerit* aut *canero tentabitur corruptumve fuerit* composita duo » n'est pas ici d'un grand secours, puisqu'il n'est probablement pas de la main de Scribonius et que le latin des bas temps a une préférence très marquée pour le futur antérieur, qu'il substitue au futur simple et même au présent. Cependant, la leçon *tentabitur* nous permet de corriger *tentavit* en *temptabit* ; cette erreur s'explique à la fois par la confusion fréquente de *b* et de *v* et par le parfait *occupavit* qui suit.

Rhodium (Commentaire, p. 317) a modifié *Andronios* en *Andronium*, correction qu'Helmreich adopte, et que je rejette d'après Marcellus, viii 29 p. 95, 2 et suiv. « Prodest et hoc medicamentum etiam in omni parte corporis positum contra cancerem, quod vocatur *Andronios* » (voy. la note dans l'apparat critique à ce passage).

Scrib. ccxxxvi p. 94, 23 et suiv.

Marc. xxxiii 3 p. 253, 9 et suiv.

purgat *mel* per se, iris arida contusa vel cum melle.

purgat *mel* per se adpositum vel iris arida contusa [et] cum melle.

Dans son commentaire (p. 317), Rhodium fait la remarque suivante : « Evidentiore sententia legitur : *purgat vel per se iris*

1. « expositum » Hu., « impositum » Rhod., « adpositum » He., d'après Marc. xxviii 3 p. 220, 21.

2. On attendrait plutôt *intestino inposito*. Peut-être Du Rueil trouvait-il dans son manuscrit *intestino inposito*, qu'il aura corrigé en *intestino reposito*, se méprenant sur la nature de la faute ; comp. cependant chap. lxiii p. 28, 15 *vitro reponitur*.

arida contusa vel cum melle ». Helmreich accepte sans hésitation cette correction qu'il donne même comme la leçon authentique de Scribonius dans son édition de Marcellus. Pour ma part, je ne puis l'adopter ; l'accord des textes de Marcellus et de Scribonius garantit en effet chez ce dernier la leçon *mel per se*. On obtient un texte suffisamment clair en transposant *vel* et, en lisant : « purgat mel per se, *vel iris arida contusa cum melle* ». Pourtant cette leçon ne me satisfait pas absolument ; car la transposition à laquelle on doit recourir me semble inconditionnée, et les manuscrits de Marcellus offrent et précisément à la place où figure *vel*, dans l'édition princeps de Scribonius.

Scrib. ccxxxviii p. 95, 17 et suiv.

Omne ulcus luxurians et *crescens carne* compescit chalcitis per se trita vel aeris flos ustus.

Me basant sur le résumé de l'Index capitum pour le chapitre ccxxxviii « Ad omne ulcus in quo caro *excrescit* », je modifie dans le texte des « Compositiones » *crescens carne* en *excrescens carne*. D'autres passages confirment cette correction, p. ex. chap. xxxvii p. 18, 16 et suiv. « Ad palpebrarum veteritatem aspritudinem et *excrescentem carnem* » ; chap. xxxxi p. 20, 30 « Si *caro excrescerit* in foramine auris » ; chap. ccxxxvii p. 91, 25 et suiv. « Hoc medicamentum omnem *carnem* ex¹ omni parte corporis exulceratam et *excrescentem* et eminentem sine magno morsu tollit ».

Ici comme dans d'autres passages, *et omis* devant *ex-* aura été inséré dans l'interligne, puis la surcharge aura été substituée au préfixe au lieu d'être insérée devant lui.

Scrib. ccxxxx p. 95, 25 et suiv.

Hoc acrc est et quasi cauterium crustam *altam* facit.

Je transforme *altam* en *albam*, d'après le texte du chapitre ccxxxvi p. 94, 22 et suiv. « cum candicat et quasi crustam perductam *albam* habet ». Rhodius (Commentaire, p. 317) était disposé à lire *altam* dans ce dernier passage, mais la leçon *albam* est confirmée par les manuscrits de Marcellus xxxiii 3 (p. 253, 8 et suiv.). La faute est due à une confusion de mots.

Scrib. ccviii p. 100, 13.

Marc. xxiii 7 p. 178, 32.

Ammoniaci guttae pondo 1, cerae pondo 1 et sextans.

Ammoniaci guttae μ 1, cerae ρ 1, rosae μ 1².

1. « et » Ru., « ex » He.

2. On rencontre souvent μ 1 dans Marcellus là où le texte correspondant de Scri-

Le texte édité par Du Rueil est fautif; en effet, Scribonius n'emploie pas concurremment *pondo I* et *sextans*. pour indiquer la quantité qu'il faut prendre d'une seule matière. Dans la suite du chapitre, l'auteur reprend séparément les drogues énumérées ici, et y ajoute le terme *rosa*. Aussi je crois légitime de rétablir, d'après Marcellus: « *Ammoniaci guttae pondo I, ceræ pondo I, < rosæ pondo > sextans* ». L'omission provient-elle d'un saut de *pondo* à *pondo* suivi de restitution incomplète ?

Scrib. cclxxiii p. 101, 28 et suiv.

Marc. xxxii 2 p. 249, 16 et suiv.

Malagma ad omnem dolorem corporis *articulorum*, facit et ad podagram.

Malagma ad omnem dolorem corporis, sed præcipue *panicularum* et omnium *articulamentorum*. Facit et ad podagram.

D'après la leçon de l'Index capitum : « Malagma ad omnem dolorem corporis *et articulamentorum*, facit et ad podagram », je rétablis *et*, comme Rhodius (Commentaire, p. 328) l'a proposé¹, et je lis « Malagma ad omnem dolorem corporis < et > *articulamentorum* ». D'après Marcellus, Helmreich adopte < *præcipue* > *articulamentorum*, à tort sans doute, car les textes des deux écrivains ne sont pas identiques, et *præcipue*, que les manuscrits de Marcellus donnent devant *panicularum*, figure un peu plus loin (p. 101, 30) dans le texte de Scribonius.

Scrib. cclxxi p. 105, 10 et suiv.

Marc. xxxv 9 p. 267, 10 et suiv.

deinde *cum gelaverit se adeps*, oportebit fundum caccabi perforare.

deinde, *ubi congelaverit se adeps*, oportebit fundum caccabi perforari.

Exception faite de ce passage, Scribonius emploie *gelari* ou *se congelare* lorsqu'il veut indiquer qu'un corps devient solide ou se prend en glace. Je cite les rares exemples qu'on rencontre dans les « Compositiones » : chap. clxxxxv p. 79, 12 et suiv. « Nauseant autem et præfocantur qui hiberunt, *cum gelatur* (*sc. tauri sanguis*) » ; chap. clxxxxvii p. 79, 16 et suiv. : « Lac potum et *gelatum* odore spirationis..... cognoscetur » ; chap. clxxxxviii p. 79, 26 et suiv. « manant sudores frigidi per artus, qui et ipsi *gelantur* celerrime,

bonius est *sextans*. Comp. p. ex. Marc. viii 38 p. 80, 32 *gummi p I* = Scrib. xxxii p. 21, 3 et suiv. *commis p sextans*; Marc. xv 99 p. 120, 6 *galbani p I* = Scrib. lxxxii p. 34, 26 *galbani pondo sextantem*.

1. Rhodius a tort de conserver, malgré l'Index capitum, *articulorum*, qu'Helmreich corrige en *articulamentorum*.

nisi cito succurratur » ; chap. CCLXXI p. 105, 22 et suiv. « atque ubi *se congelaverit* adeps, extrahendum erit spissamentum ». C'est pourquoi je proposerais, dans le passage cité plus haut, de corriger d'après Marcellus *cum gelaverit se* en *ubi congelaverit se*. Puisque la préposition ou conjonction *cum* s'échange très facilement avec le préfixe *con-* je suppose que *congelaverit* aura été déchiffré *cum gelaverit*, après quoi *ubi* qui paraissait faire double emploi avec *cum* aura été éliminé¹.

1. Peut-être faut-il à la ligne 22 déplacer *se* et lire, d'après Marcellus, *ubi congelaverit se adeps*. L'erreur de transposition aurait ici empêché qu'une faute plus grave ne s'introduisît dans le texte.

LES INDICATIONS DE POIDS ET MESURES
DANS LE DOSAGE
DES PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES

Comme le prouve le texte du chapitre xxxviii (p. 19, 17 et suiv.), Scribonius apportait une attention toute spéciale au dosage des remèdes dont il indiquait la préparation. En général, les données numériques fournies par Marcellus sont les mêmes que celles de Scribonius ; toutefois dans plusieurs passages, elles présentent des différences d'une ou de plusieurs unités. Sans doute, le compilateur a parfois modifié intentionnellement les indications de l'auteur qu'il consultait, mais il est non moins certain que les éditeurs de ces traités de médecine ont parfois reproduit des leçons altérées. D'une part, les manuscrits P et L de Marcellus n'ont pas toujours le même texte (ainsi, vii 18 p. 49, 13 « part. xviii » L, « part. xviii » P ; viii 196 p. 75, 8 « cerussae * xii » P, « cerussae * ii » L ; xxvii 3 p. 206, 28 « gallae * viii » P, « gallae * viii » L ; xxvii 5 p. 207, 24 « lycii * iii » L, « lycii * ii » P ; xxviii 11 p. 229, 28 « trifolii suci * viii » P, « trifolii suci * iii » L etc.), et, lorsqu'ils concordent, des erreurs ont pu se glisser déjà dans l'archétype dont ils dérivent¹. D'autre part, même en supposant que les données du manuscrit dont s'est servi Du Rueil fussent toujours authentiques, et que celui-ci, pour les publier, les eût fidèlement transcrites, elles peuvent avoir été changées par suite de fautes typographiques². Mais, comme nous avons pu constater que Du Rueil modifiait souvent les textes qu'il éditait, il n'a, sans doute, pas toujours copié minutieusement les données numériques qui figuraient dans son manuscrit³. Il importe

1. Dans bien des cas, en effet, une ou plusieurs drogues mentionnées par Scribonius ont été omises dans l'archétype de nos manuscrits de Marcellus, par suite d'un saut du même au même ; p. ex. Mare. viii 119 p. 66, 1 et suiv. : « murræ * i < nardi spicae * i >, cæssiae rufae... » ; xi 29 p. 95, 5 et suiv. « aloes * iii, < myrræ * ii, gallae * viii >, aluminis fissi * iii ».

2. Ainsi le numéro d'ordre du chapitre cxxvii est indiqué cxvii, et celui du chapitre cxxxvii est imprimé cxxvii.

3. Du reste, il a souvent transcrit en lettres les indications numériques notées certainement en chiffres dans son manuscrit. Nous pouvons le prouver d'après les chapitres qu'il a suppléés en traduisant un passage de Galien, lorsque le feuillet qui les contenait manquait dans son manuscrit de Scribonius ; ainsi au chapitre clxvii, restitué d'après Galien XIV 160-161, où les nombres sont indiqués tantôt en lettres, tantôt en chiffres : « trifolii * P. iii, seminis eiusdem * P. duum, polii * P. iii, mali terrae * P. duum, peucedani radice, galbani, singu-

ependant de se reporter aux leçons de l'édition princeps, car les éditions subséquentes sont parfois altérées¹.

En général, lorsque le texte de Scribonius diffère de celui de Marcellus sous le rapport des données numériques, il est difficile de décider quelle est la leçon à adopter. C'est pourquoi nous examinerons en premier lieu les divergences de leçons dans les passages où l'existence d'une troisième source peut nous aider à restituer le texte authentique.

Scrib. xxvi p. 15, 26 et suiv.

Marc. viii 117 p. 65, 27 et suiv.

Pompholygis lotae p. * viii, aeris usti p. * viii, croci p. * iiii *murrae* p. * III, nardi p. * sex semis et victoriati, lapidis haematilis p. * duum et victoriati, piperis albi grana decem, opii p. * I aut victoriati, commis p. * x.

Pompholygis lotae * viii, aeris usti * viii, croci iiii, *murrae* * III, nardi *spicae* * I et pondus victoriati, lapidis haematilis * ii S, piperis albi grana x, opii pondus unius victoriati, gummis * x.

Galien reproduit cette ordonnance sous la forme suivante, en indiquant expressément comme source Scribonius (XII 774) : Σποδῶς πομφόλυγος δραχμᾶς λβ', γαλκῶς κεκαυμένου δραχμᾶς λβ', χρόκου Σικελῶς < ιστ' ², σμύρνης < στ', λίθου αἰματίτου δραχμᾶς ι', νάρδου Ἰνδικῆς < στ', ὀπίου δραχμᾶς στ', πεπέρεως κόππου μ'.

D'après ces données, nous pouvons établir le tableau suivant :

	SCRIB.	MARC.	GAL.
1. pompholygis lotae	* viii	* viii	λβ' = 32 (drachmes)
2. aeris usti	viii	viii	λβ' = 32
3. croci	iiii	iiii	ις' = 16
4. murrae	iii	iii	ς' = 6
5. nardi	sex semis et victoriati	i et pondus victoriati	ς' = 6
6. lapidis haematilis	ii et victoriati	ii S	ι' = 10
7. piperis albi	grana decem	grana x	μ' = 40 (κόπποι)
8. opii	i aut victoriati	unius victoriati	ς' = 6
9. commis	* x	* x	40 ³

lorum * P. duum, petroselinii * P. iiii, rutae silvaticae * P. trium, pyrethri P. unius, herbae pediculariae quam vocant σταφίδα ἄγριαν tantundem, maceris * P. iii. . . . » Aussi partirons-nous du principe théorique que les indications faulives de données numériques proviennent de corruptions de chiffres.

1. Ainsi, au chapitre cxxiiii (p. 31, 26), Du Rueil édite *commis Alexandrinae* * p. VI, leçon altérée en *commis Alexandrinae* * P. V dans les éditions de Cratander, d'Alde, d'Estienne, de Rhodius et de Bernhold. Au chapitre ccviii (p. 85, 26 et suiv.), Du Rueil publie *ammoniaci guttae* * p. viginti quatuor tandis que Cratander donne *ammoniaci guttae* * p. XXV.

2. C'est sans doute ις' et non ιστ', et ς' et non στ' qu'il faut écrire (comp. p. ex. Celse, éd. Marx p. 263, le passage de Galien cité dans les Testimonia).

3. Le texte grec omet cette drogue, le texte latin la mentionne.

Les données des trois écrivains concordent pour les drogues que j'ai numérotées 1. 2. 3. 6. 7. et 9, puisque Galien quadruple les dosages recommandés par Scribonius. Pour la drogue indiquée sous le chiffre 4, le désaccord disparaîtra, si, admettant l'authenticité de la leçon de Marcellus nous posons Scrib. *murrae p. * IIII*, Marc. *murrae * IIII*, Gal. *σμύρης < ις' (= 16, soit 4 × 4)*.

Un copiste du texte de Scribonius aura oublié une unité tandis que celui de Galien aura écrit *ς'* au lieu de *ς'*¹.

Pour la drogue n° 5, le texte de Scribonius est certainement altéré. Puisque la leçon de Marcellus est confirmée par le texte de Galien, elle peut être considérée comme authentique, et nous l'adopterons dès lors comme correction dans Scribonius.

Enfin, en divisant par 4 la quantité d'opium (drogue n° 8) indiquée par Galien, nous obtenons 1 1/2, donnée que nous rétablirons chez Scribonius et chez Marcellus. Les archétypes portaient probablement *IS (= unius et victoriati)* qui a été lu *unius victoriati* (leçon des manuscrits de Marcellus) et arrangé dans le texte de Scribonius en *unius aut victoriati*.

Scrib. xxxii p. 17, 19 et suiv.

Marc. viii 69 p. 60, 24 et suiv.

Croci p. * xii, *psorici p. * XXIII*,
psimithi p. * iii, opii idem, pipe-
ris albi idem, cominis p. * vi.

Croci * xii, *psorici * XIII*, psimithi
* iii, opii idem, piperis albi idem,
gummi * ii.

Si le passage correspondant de Galien XII 788 « *ψωρικῶν δραχμὰς κδ', κρόκου < ιβ', ὀπίου ψιμυθίου ἀνά δραχμὰς δ', πεπέρεως λευκοῦ < δ', ἔμψακίου < δ', εἰνώ Φαλερίνω ἀναλάμβανε* » ne nous permet pas de reconnaître si, dans la formule originale de cette recette, il était question de prendre deux ou six deniers de gomme², il confirme la leçon de Scribonius *psorici P. * XXIII*. La faute qu'on relève dans les manuscrits de Marcellus a été facilitée par la ressemblance des signes * et x.

Scrib. lxxv p. 32, 14 et suiv.

Marc. xiiii 7 p. 106, 15 et suiv.

*murrae optima pinguis p. * xxiii*,
*tragacanthi candidi p. * XXVIII*,
*glycyrrizae radice p. * xviii*, *resi-*
*nae terebinthinae verae p. * xviii*.

*myrrae optimae * xxiii* *tragacanthi*
*candidi * XXXVIII*, *glycyrrizae*
*radice * xviii*, *resinae terebinthi-*
*nae verae * xxxvi*.

Galien cite aussi ce remède (XIII 51): « *γλυκυρρίζης < η'*,

1. Comp. Gal. XII 733: *λίθου αιματίου δραχμὰς στ' ἐν ἄλλω ιστ'*.

2. Tandis que le texte grec ne mentionne pas cette substance, le texte latin a *gummi drach. quatuor*.

σμήρης < κδ', τερμωθίνης < λβ', τραγάνθης λκ' ». D'après les données de Scribonius et de Marcellus, il est probable qu'il faut lire γλυκυρρίζης < ιη'; inversement, on corrigera *tragacanthi candidi p.* * XXVIII en *tragacanthi candidi p.* * XXXVIII dans les « Compositiones », d'après Galien et Marcellus¹.

Scrib. cxī p. 51, 11 et suiv.

Marc. xxviii 5 p. 227, 23 et suiv.

Apii seminis pondo selibram, anesi pondo quadrantem, castorei pondo sextantem, murræ pondo quadrantem, spicæ nardi Indicæ pondo sextantem, opii pondo quadrantem, croci pondo sescunciam, piperis longi pondo sextantem, piperis nigri pondo sextantem semunciam, petroselini pondo sextantem, schoeni pondo sescunciam.

Apii seminis semunciam, anesi unciam, castorei unciae sextantem, myrræ unciae quadrantem, spicæ nardi Indicæ unciae sextantem, opii unciae quadrantem, croci semunciam, piperis longi semunciam, piperis nigri semunciam, petrosilini — 1, schoeni — 1.

En comparant à ces textes celui de Galien xiii 276 : « άνίσου < στ', σελίνου σπέρματος < ιβ', νάρδου < δ', οί δὲ < στ', καστορίου < γ', πετροσελίνου < δ', οί δὲ < γ', πεπέρεως λευκοῦ < ε', καὶ μακροῦ < ε', σμήρης < στ', σγρίνου < γ', ὀποῦ μήκωνος < στ', κρόκου < γ' », nous établissons le tableau synoptique suivant :

	Scrib.	Marc.	Gal.
	onces	once	
1. apii	selibra = 6	semuncia = 1/2	< ιβ' = 12 onces
2. anesi	quadrans = 3	uncia = 1	< ε' = 6
3. castorei	sextans = 2	unciae sextans = 1/6	< γ' = 3
4. murræ	quadrans = 3	unciae quadr. = 1/4	< ε' = 6
5. spicæ nardi	sextans = 2	unciae sextans = 1/6	< δ' = 4 (ou ε' = 6)
6. opii	quadrans = 3	unciae quadr. = 1/4	< ε' = 6
7. croci	sescuncia = 1 1/2	semuncia = 1/2	< γ' = 3
8. piperis longi	sextans = 2	semuncia = 1/2	< ε' = 5
9. piperis nigri	sextans	semuncia = 1/2	< ε' = 5
9. πεπέρεως λευκοῦ	semuncia = 2 1/2		
10. petroselini	sextans = 2	— 1 = 1	< γ' = 3 (ou δ' = 4)
11. schoeni	sescuncia = 1 1/2	— 1 = 1	< γ' = 3

Galien double les quantités recommandées par Scribonius tandis que, pour les premières matières, Marcellus les réduit au

1. D'après τερμωθίνης λβ' (= 32), on pourrait croire que les chiffres xviii, chez Scribonius, et xxxvi, chez Marcellus, sont tous deux fautifs; mais comme la quantité de térébinthe recommandée par Marcellus est exactement le double de celle prescrite par Scribonius, on peut supposer que Galien a modifié intentionnellement les données de son prédécesseur.

douzième. Dans ces conditions, la leçon de Marcellus est fautive pour l'anis, et nous proposerons de lire plutôt *anesi unciae quadrantem*. Par rapport aux textes de Scribonius et de Marcellus, $\kappa\chi\sigma\tau\alpha\rho\acute{\iota}\omicron\upsilon < \gamma'$ chez Galien serait fautif et γ' devrait être remplacé par δ' . Au lieu de corriger pour la drogue n° 9 de Scribonius la leçon de l'édition princeps « *piperis nigri pondo sextantem semunciam* »¹, je crois qu'il faut modifier la leçon relative à la drogue n° 8, et adopter « *piperis longi pondo sextantem semunciam* ». De même que Galien et Marcellus, Scribonius aura indiqué des quantités identiques pour les deux sortes de poivre à employer.

Scrib. ccxxiii p. 90, 6 et suiv.

Marc. xxxi 2 p. 244, 17 et suiv.

spumae argenteae p. * XXXVI, *cerussae* p. * VI, *chalcitidis ustae* p. * VI, *misyos* <usti>² p. vi, *resinae terebinthinae* p. * xii, *cerae* p. * vi, *olei murtei sextarios* [§] ii.

spumae argenteae * xvi, *misui* *usti* * vi, *resinae terebinthinae* * xii, *cerussae* * XVI, *chalcitidis ustae* * vi, *olei myrtei* p 1.

Bien que la formule de ce remède se retrouve chez Galien (XIII 737 et suiv.) « $\kappa\eta\rho\sigma\acute{\upsilon} < \rho'$, $\acute{\alpha}\lambda\lambda' \nu'$, $\lambda\iota\theta\alpha\rho\gamma\acute{\upsilon}\rho\omicron\upsilon < \nu'$, $\acute{\epsilon}\lambda\alpha\acute{\iota}\omicron\upsilon \mu\upsilon\rho\sigma\acute{\iota}\nu\omicron\upsilon \kappa\omicron. \alpha'$, $\mu\acute{\iota}\sigma\upsilon\omicron\varsigma \kappa\epsilon\kappa\chi\upsilon\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\upsilon, \chi\lambda\kappa\acute{\iota}\tau\epsilon\omega\varsigma \kappa\epsilon\kappa\chi\upsilon\mu\acute{\epsilon}\nu\eta\varsigma, \sigma\upsilon\tau\upsilon\pi\eta\rho\acute{\iota}\alpha\varsigma \sigma\chi\iota\sigma\tau\eta\varsigma \kappa\epsilon\acute{\alpha}\chi\upsilon\mu\acute{\epsilon}\nu\eta\varsigma, \psi\eta\mu\upsilon\theta\acute{\iota}\omicron\upsilon, \rho\eta\tau\acute{\iota}\nu\eta\varsigma \tau\epsilon\rho\mu\iota\theta\acute{\iota}\nu\eta\varsigma \acute{\alpha}\nu\acute{\alpha} < \rho'$ », il est difficile de proposer des corrections, vu le désaccord qui existe entre les leçons des trois écrivains. Cependant, puisque Galien, de même que Scribonius, recommande d'employer pour la céruse les mêmes quantités que pour la calamine (*cadmia*) et le métal appelé « *misy* », je crois le texte de Marcellus altéré, et je propose d'y lire *spumae argenteae* * XXXVI... *cerussae* * VI. Les données fautives seraient dues à une correction mal interprétée ; un insérende xx destiné à compléter *spumae argenteae* * XVI aura été mélu * x, et, inséré en place fautive, il aura augmenté la quantité de céruse prescrite.

Scrib. ccxxvii p. 91, 3 et suiv.

Marc. xxxi 6 p. 245, 5 et suiv.

absinthi suci p. * duum, *aluminis liquidi* p. * duum, *herbae pedicularis* p. * duum, *misyis* p. * unius.

absinthi suci * ii, *aluminis liquidi* * ii, *misui* * i, *herbae pediculariae* * I.

En comparant ces textes avec celui de Galien (XIII 314) « $\sigma\tau\upsilon\pi-$

1. Rhodius (Commentaire, p. 190) propose *sextantem* [*semunciam*], tandis qu'Helmreich adopte [*sextantem*] *semunciam*, d'après le texte de Marcellus, sans avoir remarqué les différentes unités de mesure dont se servent les deux écrivains.

2. Voy. dans les notes de critique verbale la remarque consacrée à ce terme.

τηρίας ὑγρᾶς <β', μίτρος <α', στασιδος ἀγρίας <α'», nous constatons qu'il y a une faute chez Scribonius et je propose d'y rétablir: *misyis p. * I, herbae pedicularis p. * I*. Omis par saut de *p. * I* à *p. * I, herbae pedicularis p. * I* a été rétabli dans l'interligne (ce qui a facilité l'altération de *I* en *II*, Manuel, § 1352), puis l'insérende a été fourvoyé.

D'après les observations que nous avons pu faire grâce au texte de Galien, il est probable que, si les textes de Scribonius et de Marcellus présentent des différences de dix unités, la leçon altérée est celle qui indique la moindre quantité de la matière à employer. Par exemple, si Scribonius a, au chapitre xxxiii (p. 17, 28), *cadmiae p. * xii*, tandis que la leçon des manuscrits de Marcellus viii 71 (p. 60, 33) est *cadmiac * II*, on aura probablement raison d'adopter *cadmiac * XII* chez ce dernier. De même, la leçon de Marcellus (xxvii § p. 207, 25) *myrtae bacarum nigrarum * VI* paraît être une altération de *myrtae bacarum nigrarum * XVI*, puisque le texte de Scribonius (chap. cxv p. 50, 6 et suiv.) est *murti bacarum nigrarum p. * XVI*.

On comparera encore Scrib. cxxxviii p. 56, 10 *scillae coctae p. * XII* et Marc. xxiii 3 p. 178, 8 et suiv. *scillae coctae * II*¹; Scrib. cxxxviii p. 61, 8 *croci p. * XXXII* et Marc. xxvi 2 p. 193, 16 *croci * XXII*².

Un passage qu'il faut enfin relever à propos de ces confusions dues à la ressemblance des signes * et x est le suivant :

Scrib. cclii p. 63, 20 et suiv.

Eryngii, pyrethri, saliucaae, calci-
fragae, *singulorum * p^o viginti-
quinque*, ebuli, aristolochiac, *sin-
gulorum p^o **.

Marc. xxvi 11 p. 194, 36 et suiv.

Eryngii, pyrethri, saliucaae, saxi-
fragae, *singulorum denarios d-
nos, polii, folii, aristolociae sin-
gulorum * quinos*.

Helmreich adopte *p. * XXV* et *p. * <V>*. D'après Marcellus, je modifie *vigintiquinque* en *X* ; la leçon fautive provient d'une correction marginale * *V* (ou par graphie peu correcte *XV*), destinée à remplacer *p. **, mais mal insérée. Un cas analogue se trouve, me semble-t-il, au chapitre cclxiii (p. 101, 23 et suiv.) « *ammoniacy guttae * p^o, iris llyricae * p^o xv, galbani **

1. Voy. sur cette leçon la remarque de M. Liechtenhan, p. 15 et suiv. de sa thèse.

2. Il faut signaler encore que Scribonius (chap. cclii p. 62, 2) a *murrae p. * XXXII* tandis que Galien XIII 544 offre σμύρονος <ιβ' (= 12).

p^o XII, *piperis albi* * p^o XV ; le texte de Marcellus qui correspond à ce passage (xxxii 1 p. 249, 11 et suiv.) est « *ammoniaca guttae* * XV, *iris* * XV, *galbani* * XV, *piperis albi* * V ». Helmreich lit *ammoniaca guttae p.* * <XV>. Peut-être y a-t-il quelque rapport entre cette omission et la leçon *piperis albi p.* * XV là où Marcellus a *piperis albi* * V.

Nous avons ici un exemple d'une autre différence qui n'existait sans doute pas entre les manuscrits archétypes ; le texte de Scribonius porte *galbani p.* * XII, celui de Marcellus *galbani* * XV. Semblable divergence n'est pas rare ; comp. p. ex. Scrib. LXVI p. 29, 11 et suiv. *resinae terebinthinae p.* * duum, *rosae cyathos duos* (écrire II), en regard de Marc. xiii 3 p. 105, 17 *resinae terebinthinae p. I*, *rosae siccae cyathos V* ; Scrib. LXXXVIII p. 38, 2 *opopanax p.* * II en regard de Marc. xvi 4 p. 122, 35 *opopanax* * V ; Scrib. CXXVI p. 53, 16 *casiae p.* * III en regard de Marc. xxii 17 p. 173, 31 *casiae* * VI. On comprend que les branches trop peu inclinées du signe V aient pu entraîner la mélecture II ou qu'inversément les traits convergents vers le bas du chiffre II aient donné l'impression d'un V¹. Il nous est impossible cependant de décider lequel des deux textes a conservé la leçon authentique.

Les différences d'une unité entre les données de Scribonius et celles de Marcellus sont les plus nombreuses. Si la comparaison du texte de Galien avec ceux des deux auteurs latins nous a permis de constater que, au chapitre xxvi des « Compositiones », le copiste avait oublié un jambage, donc avait diminué d'une unité le dosage prescrit, nous ne pouvons généraliser cette observation, puisque M. Havet (Manuel, § 792) cite un cas évident de la faute inverse et que l'accord du chapitre cxi de Scribonius (p. 49, 4 *gallae p.* * VIII) et du manuscrit P. de Marcellus xxvii 3 (p. 206, 28) prouve que le copiste de L avait ajouté un jambage en écrivant *gallae* * VIII.

Pour terminer cette étude sur les indications numériques, je citerai un cas spécial de divergence entre les textes de Scribonius et de Marcellus : Scrib. CXXVIII p. 56, 8 *galbani p.* * VIII, Marc. xxiii 3 p. 178, 7 *galbani* * S. D'après Marcellus, j'adopte pour Scribonius la leçon *galbani p.* * *victoriati*. La leçon fautive VIII me paraît due à une mélecture ; un copiste aura pris l'abréviation VICT. pour un chiffre (VIII), alors qu'elle représentait *victoriati*.

1. Ainsi, pour Marcellus xii 16 (p. 99, 3), le manuscrit L a * VI alors qu'il faut lire * III.

LES MOTS GRECS

A l'exception du mot *φύγετρον* (xxxii p. 249, 7), les manuscrits de Marcellus donnent en caractères latins tous les mots qui sont imprimés en lettres grecques dans les passages correspondants de l'édition princeps de Scribonius.

M. Havet (Manuel, § 786-790) a indiqué à ce sujet deux règles générales qu'un éditeur doit suivre ; il faut admettre les caractères grecs : 1° quand il y en a des traces directes dans les manuscrits ; 2° quand des fautes paraissent conditionnées par des formes propres à l'alphabet grec.

Les éditeurs modernes sont en général trop enclins à faire imprimer en caractères grecs les mots que les auteurs Latins empruntaient aux Grecs, mais qui sont notés en lettres latines dans nos manuscrits. Ainsi, dans leurs éditions du *De Natura Deorum* de Cicéron, A. Gœthe (Leipzig, 1887) et C. F. W. Müller (Leipzig, 1890) éditent (I 8, 18) « *πρόνοιαν* quam Latine licet providentiam dicere », tout en gardant (I 8, 20) « Pronoea vero vestra... ». Or, le codex Heinsianus a dans les deux cas la graphie latine ; voy. Cicero, *De natura deorum, de divinatione, de legibus codex Heinsianus (Leidensis 118) phototypice editus* (Praefatus est O. PLASHBERG, Lugduni Batavorum, 1912), f° 3. r. l. 20 *pnocā*. Les mêmes philologues éditent *σπεράνην* (I 11, 28), bien que le manuscrit cité ait *stephanē* (f° 4 v. l. 4). — Dans la 65^e lettre de Sénèque à Lucilius, Fickert imprime *δεσυφόρος* et *διαδοόμενος*, graphies qu'Hense rejette à bon droit, puisque les manuscrits n'offrent aucune trace de lettres grecques dans ce passage. (voy. *L. Annaei Senecae opera quae supersunt*, éd. O. Hense², tome III, p. 204, apparat critique à la l. 13) ; mais, dans la lettre 12 § 8 (p. 33, 13), Hense transcrit à son tour *βεβίωται*, *βεβίωται*, bien que, dans ce passage également, les manuscrits de Sénèque ne fournissent aucun indice en faveur d'une restitution du texte en caractères grecs. — Au début de la 2^e lettre de Plin le Jeune, Kukula adopte *ζήλω*, graphie de l'édition d'Alde (Venise, 1508), bien qu'aucun manuscrit n'ait ici des traces de lettres grecques (voy. *C. Plinii Caecili Epistularum libri IX*, recensuit R. C. Kukula, Leipzig, 1908)¹.

1. Pour plus d'exemples, voy. W. NIRSCHMIDT, *Quatenus in scriptura Romani litteris graecis usi sint* (Thèse de l'Université de Marbourg, 1913), mais, pour les mots grecs dans Suétone, A. MACÉ, *Essai sur Suétone*, Paris, 1900 p. 270, 4 : « Le mélange du grec et du latin chez Suétone ».

Ainsi, l'on est en droit de se demander si les manuscrits de Scribonius portaient vraiment en signes grecs les mots que Marcellus, à en juger d'après les manuscrits connus, a écrits en lettres latines, ou si Du Rueil ne les a pas transcrits en grec de sa seule autorité. Les données qui serviront à l'examen de ce problème doivent être puisées dans l'édition princeps ; car, depuis Henri Estienne, ceux qui ont publié les « Compositiones » se sont efforcés d'y rendre aux mots grecs leur véritable forme grecque, faisant ainsi disparaître certaines fautes orthographiques, qui, en l'absence de tout manuscrit, sont d'importance primordiale pour l'étude de cette question.

En abordant la publication des « Compositiones », Du Rueil devait, a priori, être porté à transcrire en grec les mots grecs. Son édition de Scribonius fait suite, en effet, à sa réimpression, avec quelques variantes, du traité de Celse qu'avait fait paraître Caesarius au début de l'année 1528. Or, dans sa préface, Caesarius se vante bien haut d'avoir rétabli judicieusement la graphie exacte des mots grecs : « adpositis passim graecis dictionibus, quae in aliis desyderabantur, vel mutilè mendoseque et adulterinis legebantur literis ». A son exemple, Du Rueil ne voulait pas de ces « adulterinae literae », et il appliqua ce principe plus rigoureusement que Caesarius lui-même, comme le montre le passage de Celse V 28,3 B : éd. Marx, p. 237,29 *ulcus quod phagedainam Graeci vocant* ; éd. Caesarius, p. 165,5 *ulcus quod herpeta ἐσθιόμενον Graeci vocant* ; éd. Du Rueil, f° 73 v. l. 13 *ulcus quod ἕρπετα ἐσθιόμενον Graeci vocant*.

A cette remarque, nous pouvons joindre un autre exemple, plus probant puisqu'il s'agit d'un texte que Du Rueil était le premier à éditer. Je l'emprunte à l'« Epistula Vindiciani comitis archiatrorum ad Valentianum imperatorem », la dernière des « Epistulae diversorum de qualitate et observatione medicinae », dont Marcellus a fait précéder sa collection de remèdes. Le texte des trois manuscrits P, L, A est *quod Graeci arteriotomon dicunt*, ce dont M. Niedermann a fait *quod Graeci arteriotomin* (c.-à-d. ἀρτηριτομῆν) *dicunt* (p. 24,13 et apparat critique). Du Rueil qui, à la fin de son édition de Celse et de Scribonius, a publié le premier cette lettre sous le titre « Vindicianus comes archiatrorum Valentiano Imperatori S. », y édite *quod Graeci ἀρτηριτομόν dicunt*. Ainsi, il transcrivait en caractères grecs le mot écrit en lettres latines dans les manuscrits, y étant poussé sans doute par l'expression *Graeci dicunt*. Relevons ici la faute ε pour η (ἀρτηριτομόν au lieu de ἀρτηριτομῆν), car elle nous permettrait de supposer qu'il y a eu transcription savante, même

si les manuscrits qui l'établissent avec certitude avaient disparu.

Du Rueil étant ainsi convaincu d'avoir introduit à tort des graphies grecques, examinons s'il y a lieu de rétablir en caractères latins les termes grecs imprimés en lettres grecques par le premier éditeur de Scribonius.

Helmreich s'était déjà posé cette question à propos des quatre mots *κοτυληθών*, *ὑποκιστίς*, *σκωρία*, *πέλιον*. Voyons la solution qu'il y a apportée.

1° *Κοτυληθών*. Cette plante est nommée par Scribonius seulement au chap. LV (p. 23, 18 et suiv.) « vel radicem *κοτυληθώνος* quae herba similia folia cymbalis habet ». Tel est le texte de l'édition princeps ; Helmreich publie en caractères latins *cotyledonis*, et note simplement dans l'apparat critique « *κοτυληθώνος* *R* *cotyledonis* *M* ». Mais, si le seul fait que les manuscrits de Marcellus transmettent en lettres latines un mot imprimé en grec dans l'édition princeps de Scribonius suffisait à légitimer, chez ce dernier auteur, une retranscription du terme grec en lettres latines, comme Helmreich l'admet pour *κοτυληθών*, ce ne serait pas pour ce mot seulement, mais pour tous les autres, à l'exception de *ρύγεθλον* (p. 101, 17), qu'il eût fallu abandonner la graphie grecque.

2° *Ἵποκιστίς*. La plante parasite *hypocistis*, mentionnée par Celse et par Pline l'Ancien, figure dans cinq passages de Scribonius : chap. LXXXV p. 36, 22 et suiv. : « *ὑποκυστιδός*¹ qui est succus rosae sylvaticae quam caninam quidam vocant p^o unciae » : chap. LXXXVI p. 37, 5 « commis p^o *III, *ὑποκυστιδός* succi p^o *VII » ; chap. CXII p. 48, 20 « *hypocystidos* » ; chap. CXIII p. 49, 4 et suiv. : « *hypocystidis* *p^o III » ; chap. CXXXIII p. 60, 22, « *hypocystidis* ». Helmreich généralise pour ce mot la graphie latine, en corrigeant l'orthographe fautive *hypocystidos* (ou *-dis*) en *hypocistidos* (ou *-dis*). Ce n'est qu'au chapitre CXIII qu'il mentionne avec exactitude la leçon de l'édition princeps, ne faisant figurer ni *hypocystidis* dans l'apparat critique du chapitre CXXXII, ni *hypocystidos* dans celui du chapitre CXII, ni *ὑποκυστιδός* dans celui du chapitre LXXXV ; de plus, il indique comme leçon de Du Rueil au chapitre LXXXVI *ὑποκιστιδός* bien qu'on lise en réalité dans l'édition princeps *ὑποκυστιδός*. Et pourtant, ces fautes orthographiques ont leur importance, car elles nous permettent de présumer que, dans le manuscrit dont Du Rueil s'est servi,

1. L'accent est mal placé dans l'édition princeps ; comp. Manuel, § 786 : « Les mots en caractères grecs n'ont jamais d'accents dans les textes latins ; les modernes doivent s'abstenir d'y ajouter des accents ».

ces mots étaient en écriture latine. En effet, ὑποκυστιδός pour ὑποκυστιδός ne se comprend qu'en tant que transcription d'une graphie latine *hypocystidos* (ou *hypocystidis*), graphie qu'on rencontre fréquemment dans les manuscrits de Marcellus (comp. l'Index de l'édition Niedermann, p. 330, col. 1), et que le premier éditeur doit avoir trouvé aussi dans son manuscrit de Scribonius aux chapitres LXXXV et LXXXVI. S'il y a transcrit cette forme en lettres grecques, c'était sans doute que l'explication « qui est sucus rosae silvaticae » (p. 36,22) soulignait l'origine grecque du mot, tandis que, dans les trois autres passages où le terme est employé (chap. CXII, CXIII, CXXXXII), les mots latins de l'entourage favorisaient le maintien des lettres latines.

3° Σκωρία. Ce substantif est mentionné dans les deux passages suivants : chap. XXXVIII, p. 23,18 et suiv. « plumbi stercus quod scoriam¹ dicunt » ; chap. CLXXXVIII p. 77,1 et suiv. « ferri stercus quod σκωρίαν Gracii dicunt ». Si, dans ce dernier passage, Du Rueil édite σκωρίαν, c'est que le contexte l'y invitait, ce mot étant expressément qualifié de terme grec ; mais au chapitre XXXVIII, où il figure sans une explication qui eût pu donner l'éveil, l'éditeur a simplement reproduit la leçon de son manuscrit. Il n'est donc pas légitime, en bonne méthode, d'introduire la graphie grecque σκωρίαν aussi au chapitre XXXVIII, comme Helmreich l'a fait, car il est évident qu'un philologue, habitué à transcrire en grec des mots qu'il trouvait écrits en caractères latins dans un manuscrit, n'aura pas transcrit en lettres latines un mot qui y eût figuré en grec².

A en juger d'après les exemples qui viennent d'être cités, il semble qu'Helmreich admette en principe que le même mot grec ne saurait être transcrit tantôt en grec et tantôt en latin, mais que, de deux mots grecs différents, l'un peut être écrit en lettres grecques et l'autre en lettres latines.

4° Πόλιον. Le nom de la plante *polium* est cité dans trois chapitres des « Compositiones » : chap. LXXXIII (p. 35,17 et suiv.) « Prodest et herbae quam πολίον vocant, nos ut opinor tinariam, fasciculus » ; chap. CXXI (p. 52,7 et suiv.) « medicamentum ex aqua, πολίον coctum habente » ; chap. CLXXVII (p. 72,30) « scordii * p^o x, polii * p^o v, asari * p^o duum ». Au chapitre LXXXIII, Helmreich se borne à modifier l'accent πολίον au lieu de πολίων³, tandis

1. On peut lire *scoriam* ou *scorian*, l'édition princeps portant *scoria*.

2. La même remarque peut être faite à propos de la graphie διὰ γλαυκίον que Schonack adopte dans sa traduction du chapitre XXI des « Compositiones ». Du Rueil avait édité *diaglaucium* qu'Helmreich corrige en *dia glauciu* (p. 13,12).

3. L'accent fautif repose-t-il sur une étymologie erronée, Du Rueil ayant pris *polion* pour le neutre de l'adjectif πολίος « gris » ?

qu'au chapitre cxxi il adopte la graphie latine *polium*, en connexité, semble-t-il, avec sa correction de *coctum* en *incoctum*, estimant sans doute que l'omission du préfixe *in-* est plus plausible après la finale *-um* qu'après la terminaison grecque *-ov*. Mais, de cette façon, il viole le principe auquel il se conforme ailleurs. Pour moi, j'écris *polion* aux chapitres lxxxiii et cxxi ; dans le premier de ces passages, Du Rueil s'est servi des caractères grecs (πολίον) pour mieux opposer ce mot au terme latin *tiniaria*, et il a procédé à la même substitution au chapitre cxxi, tandis qu'au chapitre clxxvii où ce mot était à un cas différent si bien qu'une retouche eût été moins légère, on comprend qu'il s'en soit abstenu, le mot y étant du reste entouré de substantifs latins.

Il est vrai que, chez d'autres écrivains, le même mot grec est écrit tantôt en caractères grecs, tantôt en caractères latins ; comp. p. ex. Celse, III 18,2 (p. 122,15, éd. Marx) « ΦΡΗΝΗΣΙΝ Graeci appellant » et III 18,3 (p. 122,21) « phrenesis vero tum demum est » ; mais, pour Scribonius, les exemples déjà cités, et ceux dont nous aurons à parler encore, attestent, dans de nombreux cas tout au moins, l'inauthenticité des graphies grecques. Voici quelques autres passages qui me semblent significatifs à cet égard :

Chap. clxxxvii, p. 76,19 « herba quam Graeci χαμαίπυθον appellant » ; chap. clxxxviii, p. 76,33 « vinum chamaepythyin decoctam in se habens ». Du Rueil a donné au terme *chamaepityis*, qu'on rencontre aussi chez Celse et Pline l'Ancien, l'orthographe médiévale *chamaepythys* (qui figurait peut-être déjà dans son manuscrit), et c'est sur celle-ci qu'il a basé la transcription χαμαίπυθον au chap. clxxxvii, d'après le contexte *quam Graeci... appellant*.

Au chapitre lxxxiiii (p. 40,10), la faute πλεωρητικός (non mentionnée dans l'apparat critique d'Helmreich) ne provient pas de l'itacisme, car la forme avec η (au lieu de πλεωρητικός) ne semble attestée chez aucun auteur grec (comp. le Thesaurus Linguae Graecae, au mot πλεωρητικός). Comme dans les cas précédemment cités, je rétablis la graphie latine *pleuriticus*. Cet adjectif est fréquemment attesté en latin, ainsi chez Pline, *Hist. natur.* XX 31, XXVII 12 *pleuriticis*, et chez Scribonius lui-même, chap. lxxxiiii, p. 40,20 *pleuriticis* ; la faute *pleureticus* pour *pleuriticus* est aisément explicable, car les exemples de la confusion de *i* et de *e* dans les manuscrits latins sont légion.

Un autre indice que Du Rueil a procédé à des transcriptions auxquelles nous devons renoncer, nous est fourni par une série de graphies grecques, où ε et η, ο et ω sont confondus ; p. ex.

chap. LXIII (p. 28,18) et chap. CCXXXVII (p. 97,5) ἔρπετα pour ἔρπητα ; chap. CCLIII (p. 98,20) ἀσφόδελον pour ἀσφόδελον ; chap. XXXX (p. 20,10) πισσελίων pour πισσέλιων ; chap. CCLII (p. 98,4) αἰθιωπικῆς pour αἰθιοπικῆς ; chap. VI (p. 8,13) et LXXXVIII (p. 42,16) σκοτωματικῶς pour σκοτωματικούς. Pour ce dernier exemple, nous possédons encore un autre témoignage de la priorité de l'orthographe latine. Dans l'Index capitum de l'édition princeps, le chapitre LXXXVIII est résumé comme suit : « Eadem ad scotomaticos et cephalalgicos, ad suspiriosos et vocis abscisionem ». La mention *Graeci* appellant ne figurant pas ici, Du Rueil a omis de transcrire le mot en grec. La même observation peut être faite à propos de plusieurs cas analogues. Ainsi, la leçon de l'Index capitum qui vient d'être citée nous montre qu'il faut restituer *cephalalgiam* dans le texte même du chapitre LXXXVIII ; Helmreich y corrige κεφαλαργίαν en κεφαλαίαν (p. 42,18), d'après Marcellus (xx 3 p. 147,4 *cephalacem*), à tort, croyons-nous, puisque le chapitre CCVI de Scribonius (p. 83,24) offre la leçon κεφαλλίγιαν, qui, bien entendu, doit être écrite *cephalulgiam*.

L'on comparera encore : chap. CI p. 44,2 et suiv. « παράλυσιν hoc utrumque vitium Graeci appellant », mais, chap. LXXVIII, p. 33,20 et suiv. « ad lumborum diutinum dolorem et ad *paralysin* » et chap. CLVI p. 64,19 et suiv. « sed ad *paralysin* mirifice hoc acopum facit ». — chap. VIII p. 8,23 et suiv. « σταφίδος ἄργις, quam herbam pediculariam, quod pediculos necat, quidam appellant », mais, chap. CCXXXIII, p. 96,18 « alumen liquidum ex aceto *staphide agria* adiecta¹ ». — chap. CIII p. 43,2 et suiv. « ad bilem atram generantes quos μελαγχολικούς appellant » tandis que l'« Index capitum » a « ad eos quibus frequenter inaccessit (*lire* inacescit) cibus et inflationibus urgentur et *melancholicos* ».

Après avoir examiné tous les cas où l'édition princeps note un mot en lettres grecques, je constate que l'emploi de celles-ci est conditionné par la nature du contexte. La mention *Graeci* ne figure pas toujours dans le texte publié par Du Rueil, mais il peut y avoir eu omission, ainsi, au chapitre XXXII (p. 17,17 et suiv.) « perturbationem sine tumore quam ξηροφθαλμίαν appellant » ; puisqu'on lit chez Marcellus (VIII 69 p. 60,23) « perturbationem sine tumore, quam xerophthalmiam *Graeci* appellant »

1. En revanche, le texte du chapitre CLXVI p. 68,19 « *staphis agriae*, quam herbam pediculariam quidam vocant, quod pediculos necat, a quibus hoc nomen trahit », est peu probant. Helmreich considère à juste titre *quam... trahit* comme une glose, mais il a tort de corriger *staphis agriae* en *staphidis agriae*. Comp. l'article de M. Niedermann dans *Festsache für Hugo Blümner*, Zürich, 1914, p. 331.

et que l'« Index capitum » résume ce chapitre de Scribonius « perturbationem quam ξηροφθαλμίαν *Graeci* vocant », on réintroduira dans le texte le terme *Graeci*. Les mots édités en grec dans les « Conpositivnes » sans être accompagnés de la formule *Graeci* *appellans*, ou d'une remarque analogue, sont rares et concernent toujours des cas qui étaient clairs sans note explicative, ainsi, au chapitre cclv, p. 98,28 et suiv. « Facit et ad κωνικόν σπατρών, cum in utramlibet partem depravata est facies » (comp. chap. ci p. 43,20 et suiv. « κωνικόν σπατρών hoc idem [sc. *Graeci*] appellans »), ou au chapitre xxxvι, p. 22,16 « Item trita facit et λυσιμάχιον herba », où, du reste, le terme expliqué *πυλύγονον* (p. 22,15) rend attentif au fait que le mot n'est pas latin.

Cependant, tant que nous ne possédons pas de manuscrit des « Compositiones », nous ne pouvons nous prononcer d'une façon définitive sur l'ensemble des mots imprimés en lettres grecques dans l'édition princeps¹; chaque passage en particulier devra être examiné avec soin. Il est possible que, dans certains cas, les caractères grecs soient authentiques, mais la majeure partie des graphies grecques que Du Rueil a adoptées ne pourra certainement pas être conservée. Ainsi, l'on aura probablement raison de conserver les lettres grecques, au chapitre cclxii (p. 101,17), pour le terme *φύγεθλον*, en écrivant toutefois *φυγετρον* d'après Marcellus (xxxii 1 p. 249,7); *φύγεθλον* était en effet la leçon couramment admise au xvi^e siècle; comp. Celse V 28,10, éd. Du Rueil f^o 75 v. *phygethlon* tandis que la leçon des manuscrits est *phygetron* (éd. Marx p. 241,15).

1. D'autant plus que Du Rueil n'a pas toujours procédé de même; comp. p. ex. chap. xxvii p. 16,3 « Collyrium *psittacinum* », mais, dans l'« Index capitum », « Aliud ad idem ψιττακινόν ».

CONCLUSION

Les conclusions que nous pouvons tirer de notre étude du texte de Scribonius pour la langue et la « latinité » de cet écrivain sont plutôt négatives. Voici ce que je veux dire.

Le texte des « Compositiones » tel que nous le connaissons, peut n'être pas toujours authentique, et les remarques que nous y consacrerions, en l'étudiant au point de vue grammatical, seraient inexactes et incomplètes. De même, aucun travail sur la langue de Marcellus ne pouvait être définitif tant que les éditions de Cornarius et d'Helmreich étaient les seuls moyens de la connaître, car elles ne signalaient pas certaines particularités que le dépouillement attentif des manuscrits a seul permis de constater ; ainsi, l'emploi de *spargere* (xv 95 p. 119, 22), de *pusulas* (viii 117 p. 65, 22), de *valgulis* (xxxvi 40 p. 275, 24)¹. Je ne prétends pas introduire ces leçons dans les « Compositiones », car Scribonius et Marcellus, ayant vécu à des époques bien différentes, n'employaient pas les mêmes locutions, mais je tenais à les signaler, car Du Rueil, pas plus que Cornarius, ne s'est astreint à reproduire minutieusement les leçons de son manuscrit dans des questions qu'il jugeait de peu d'importance.

Dans sa thèse « De Scribonii Largi genere dicendi », Lottritz énumère, sous des rubriques traditionnelles, les particularités grammaticales et stylistiques que présentent les « Compositiones », mais, à de rares exceptions près, il se base sur l'édition d'Helmreich, comme si le texte qui y est publié était toujours authentique. Aussi certaines de ses remarques sont-elles fausses ou inutiles, sujettes à être modifiées tout au moins, lorsqu'il y a lieu de corriger les leçons adoptées par Helmreich ; ainsi celle concernant *donec cum* et *donicum* (Scrib. xxxvii p. 23, 12) dont j'ai cherché à prouver l'inauthenticité dans ces notes de critique verbale. D'autres passages exigeraient une remarque que l'on cherche vainement dans la thèse de Lottritz. On pourrait signaler, par exemple, que la graphie *cunillae*, qu'Helmreich corrige en *cunilae* (chap. cxxiii p. 54, 26), est peut-être authentique ; en effet, ce mot est d'origine grecque, et les Romains, devant toute voyelle autre que *i*, rendaient par *-ll* le timbre du λ ². De même, il faudrait

1. Cornarius et Helmreich éditent *aspergere*, *pustulas*, *valvulis* ; pour plus d'exemples, comp. la préface de l'édition Niedermann, p. v-xiii

2. Comp. L. HAVET « *Ll* dans *corcodillus* » (Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik IX (1894), p. 135 et 136.

parler de la déclinaison. Des mots composés comme *staphis agria* ou *ros marinum* ; au chapitre CLXVI (p. 68,19), Helmreich adopte *staphidis agriae*, tandis qu'on doit maintenir la leçon indiquée par Du Rueil *staphis agriae*, et l'on préférera, au chapitre CLXV (p. 68,9), corriger (d'après le chapitre CCLXVIII p. 103,14) *rori marini* en *rosmarini* plutôt que de lire *roris marini*.

En parlant du génitif de *iecur*, on signalera que Du Rueil édite tantôt *iecinoris* (chap. CLXXXIII p. 71,10, p. ex.) tantôt *iocineris* (chap. CXXV p. 53,1, p. ex.) : Or, dans sa thèse (p. 80¹), M. Liechtenhan a fait observer que Marcellus emploie *iocineris* seulement lorsqu'il emprunte quelque remède à Scribonius ; il est donc probable que cette forme est celle dont se servait l'auteur des « Compositiones » ; Helmreich n'a pas toujours procédé de même à l'égard de ce génitif ; il corrige *iecinoris* en *iocineris* au chapitre CXXXXIII (p. 61,12), mais il maintient *iecinoris* au chapitre CCLXV (p. 102,8). Enfin, si l'on veut relever les modes avec lesquels se construisent les conjonctions « *antequam* » et « *priusquam* », l'on étudiera dans l'édition princeps les formes verbales qu'elles gouvernent (chap. XXXXV, LXXXI, CLVIII, CCXXVIII, CCLXVIII) ; car, au chapitre XXXXV (p. 21,21), Helmreich corrige *suppuraverunt* en *suppuraverint* (leçon de l'Index capitum), d'après Marcellus, xv 93 (p. 119,16) *suppurent*, tandis qu'au chapitre CCLXVIII (p. 103,23) il maintient *deservescit* malgré la leçon *deservescat* de Marcellus (xxxv 7 p. 266,14). Ainsi donc, c'est sur un caprice d'éditeur que reposeraient parfois les remarques grammaticales ou stylistiques que nous pourrions présenter à propos des « Compositiones » ! Il est certain que cet ouvrage est écrit dans une langue moins classique que celui de Celse ; il n'est pas nécessaire cependant de dire que Scribonius parle un « langage barbare », et, tant que nous n'avons pas de manuscrit qui nous fournira des données plus sûres que celles de l'édition princeps, il est prudent de ne pas porter un jugement définitif sur les constructions grammaticales des « Compositiones » et sur le style de Scribonius Largus.

1. Complétez la liste qui y est donnée par la référence : Marc. xxvi 3 p. 193,19 = Scrib. cxxxxiii p. 61,12.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS.....	3
INTRODUCTION	
I. Bibliographie.....	5
II. Vie et Œuvre de Scribonius Largus.....	6
III. Editeurs et Editions des « Compositiones ».....	11
NOTES DE CRITIQUE VERBALE.....	25
LES INDICATIONS DE POIDS ET MESURES DANS LE DOSAGE DES PRÉPARA- TIONS PHARMACEUTIQUES.....	88
LES MOTS GRECS.....	95
CONCLUSION.....	103

ADDENDA ET CORRIGENDA

- P. 20, l. 1, lisez : Galien
P. 25, l. 24, ajoutez : F. SUSEMIL, *Geschichte der griechischen Literatur in der Alexandrinerzeit* (Leipzig, 1894), I, p. 796, 104 suggère la séduisante correction de *divinum* en *divum*.
P. 30, l. 8, lisez : en place fautive et non entre *expertas* et *protinus*
P. 34, l. 2, lisez : désinences
l. 15, lisez : deinde *tritum*
P. 39, 1^{er} texte de Marc., l. 3, lisez : tumore
P. 43, l. 13, lisez : unius diei
P. 48, 2^e texte de Marc., l. 1, lisez : per —
P. 62, l. 16, lisez : p. 77, 4 et suiv.
P. 73 note, l. 1, lisez : suspect
P. 82, l. 18, lisez : « *χυνικόν σπασμόν* »
P. 89, texte de Marc., l. 2, lisez : *croci* * IIII
P. 92, texte de Scrib., l. 3, lisez : p. * VI
P. 98 note 2, l. 2, lisez : traduction
P. 101, l. 7, lisez : *χυνικόν σπασμόν*
-